

LA RÉFUTATION DE MONSIEUR GUÉRARD SUR LA THÈSE DE CASSISIACUM

Louis-Hubert REMY

† Ave Maria

Cher Monsieur,
J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.
Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.
En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions.
Son étude est excellente ! Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.
En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.
M. L. G. des Lauriers
O.P.

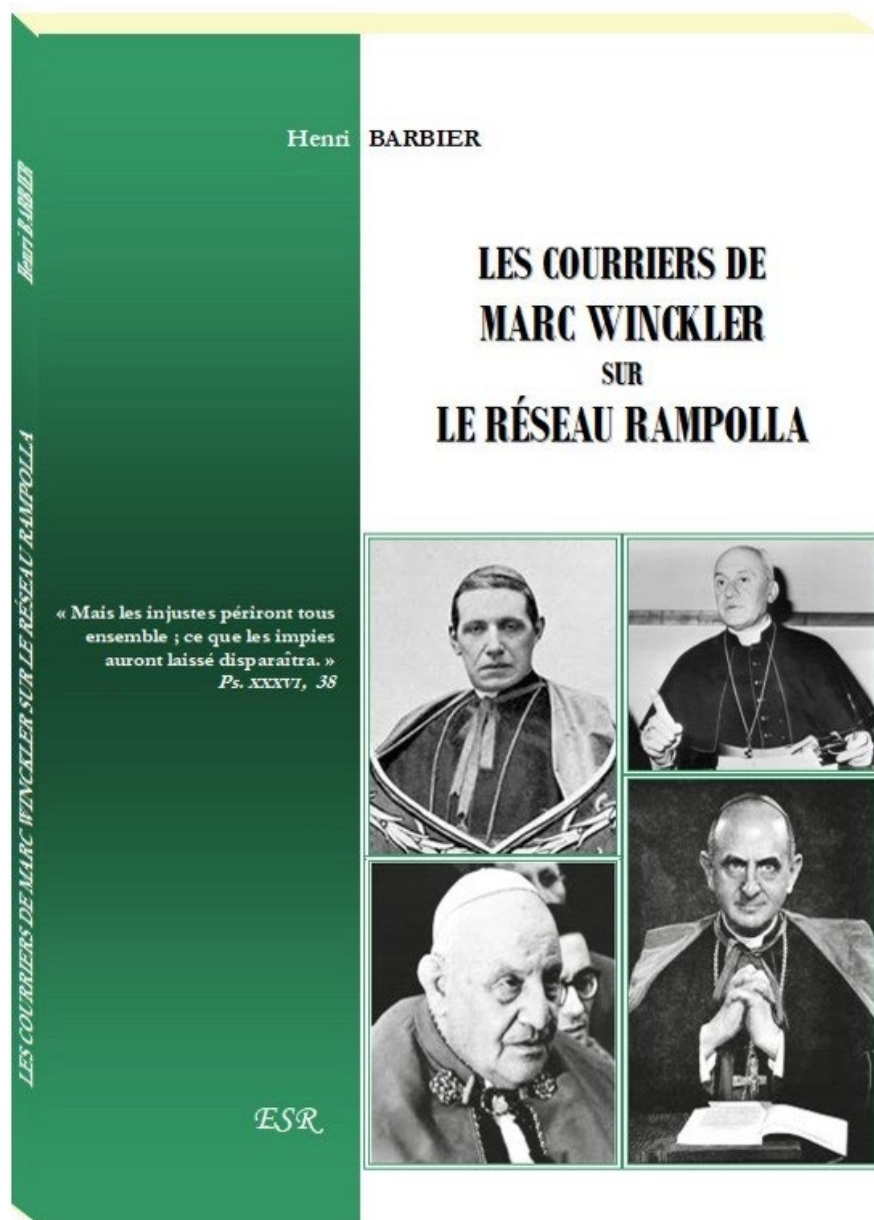
Quelques mois avant sa mort (survenue le 27 février 1988), ayant reçu de ma part ¹ (aux bons soins d'un ami suisse) une étude fouillée démontrant ses aberrations, l'intéressé reconnut expressément :

« Cher Monsieur,
J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.
Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.
En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions.
Son étude est excellente !
Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.
En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.
M. L. G. des Lauriers, O.P. »

Il est mort sans avoir eu (ou pris) le temps de se rétracter publiquement (et, si d'aventure il l'a fait, on n'en sait rien).

¹ Il s'agit du Docteur Alfred Denoyelle : <http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm>

Cette lettre et son commentaire, nous est parvenue par une nouvelle brochure (de première importance) des Éditions saint Remi :



Disponible aux ACRF : <http://boutiqueacrf.com/brochures/175-les-courriers-de-marc-winckler-sur-le-reseau-rampolla-2816204704.html>

LES COURRIERS DE MARC WINCKLER SUR LE RÉSEAU RAMPOLLA

Henri BARBIER – Judaïsme – Franc-Maçonnerie Français – 57 pages – Neuf Prix : 8,00 €

Dans cet écrit, Henri Barbier, l'auteur du livre à succès : ***Le Réseau Rampolla et l'Éclipse de l'Église*** (seconde éditions, préface Pierre Hillard, 680 pages), complète les témoignages de **Marc Winkler** permettant de mieux comprendre la mafia qui a pris la direction de l'Église pour la détruire. Incontournable et probant, connaissant le sérieux de Marc Winkler.

En dernière page, sans aucun autre commentaire nous est cité ce texte manuscrit de **Monseigneur Guérard des Lauriers**. Elle mérite des éclaircissements. Nous ne connaissons pas l'étude de M. Denoyelle qui l'a fait changer d'opinion.

1° Une grande joie. Quel beau cadeau de Noël ! Une telle rétractation à la fin d'une vie de combat est très importante et consolante pour ceux qui avaient compris l'erreur de Mgr Guérard.

2° Quel amour de la Vérité. Nous savions Mgr Guérard grand amoureux de la Vérité, un exemple de Vérité, mais avoir reconnu qu'il avait fait une telle erreur et le confesser et rectifier est un acte héroïque, dont très peu de clercs sont aujourd'hui capables. Tel le fut l'abbé Vérité, qui après avoir dit des centaines de nouvelles 'messes' tint à les redire dans la messe de son ordination.

3° Un miracle. Car comme le dit saint Paul : « **Car il est impossible pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la douceur de la parole de Dieu et les merveilles du monde à venir, et qui pourtant sont tombés, de les renouveler une seconde fois en les amenant à la pénitence, eux qui pour leur part crucifient de nouveau le Fils de Dieu et Le livrent à l'ignominie** » (Hb. VI, 4-6), paroles terribles qui ont été vérifiées depuis soixante ans. Il y a quelques très rares exceptions à la règle générale enseignée par saint Paul, et toutes tiennent d'une grâce miraculeuse.

4° Quel acte de Foi ! Et en quels termes : « **ma thèse contient des erreurs théologiques énormes** ». Quelle humilité devant la Vérité ! Quel acte de Foi avant.

5° Tous ceux qui ont connu de près **Mgr Guérard** ont eu pour lui une vénération sans limites et cette erreur les gênait. Cette rétractation répare tout. J'aime rappeler, comme me l'a confiée sa nièce, que Mgr a été confesseur de Pie XII. À la différence du Cardinal Bea, il ne le proclama pas sur les toits. De plus, nommé Cardinal par Pie XII (toujours confiance de sa nièce), De Gaulle s'y opposa. Quand je rappelai devant lui que le jeune Guérard des Lauriers fut, toute sa vie, premier de sa classe et en toutes les matières, il me reprenait sérieusement en précisant : **sauf en gymnastique !**

Nous ne sommes pas complètement surpris de cette rétractation, bien qu'ayant visité Mgr sur son lit d'hôpital peu avant sa mort, il ne nous en ait pas parlé, ni à mes amis proches, ni dans son dernier sermon².

Pourquoi ce silence ? Nous avons quelques idées sur cette question, mais laissons la raison de ce silence à Mgr qui en a fait le choix.

Mgr avait essayé de justifier ce texte de Vatican I : ***l'Église sera toujours visible***, et avait proposé cette thèse, qui fut considérée comme plausible à beaucoup. Nous l'avons partagé jusqu'à sa mort.

Un jour, pourtant je lui avais posé cette question : « **Mgr, quelle est la valeur des actes d'un Pape materialiter ?** » Il m'avait répondu immédiatement d'un seul mot : « **Nulle** ». Ce qui m'avait fait dire une conclusion évidente : « **Donc, Mgr, votre thèse s'éteint dans le temps** », et Mgr de répondre : « **absolument** ».

La même question posée aux clercs défendant la thèse est suivie d'une réponse dans le genre (témoignage vécu) : « **Qui êtes-vous pour vous permettre de poser ce genre de question ? Il faut être théologien pour comprendre !** » Orgueil des clercs formés par Écône, et mépris des laïcs ! classique !

Ce n'est qu'après avoir découvert le texte terrible de **M. l'abbé Zins** (auteur de l'expression : ***la fou-thèse***), ***Trois hérésies du P. Guérard des Lauriers***³, puis la réfutation irréfutable de **Myra Davidoglou**, ***Analyse logique de la thèse dite de Cassiciacum*** (édition ACRF, 10 €) que je partis en guerre contre le *materialiter-formaliter*, précisant qu'ils étaient **bien distincts, mais ne peuvent**

² http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GUERARD_des_LAURIERS_dernier-sermon_plus-2-articles.pdf
Sermon qui fut son testament et qui nous servi de guide dans toutes nos actions ultérieures.

Nous invitons nos lecteurs à le relire : ils en verront l'importance !

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_ZINS_TROIS-HERESIES-DU-P.-GUERARD.pdf

être séparés : un Pape seulement *materialiter* n'a jamais existé (aucune référence des théologiens passés) et ne peut pas exister, tout comme le corps et l'âme sont distincts, mais un corps sans âme est un cadavre. J'ai payé ce combat très cher, supportant les calomnies abominables des clercs qui parlaient de charité à tous mais en manquaient cruellement de l'élémentaire avec LHR.

Quand **M. l'abbé Ricossa** parla d'**Église materialiter** ce fut le comble !⁴ Je ne comprends pas cet homme. Par certaines de ses interventions il démontre une intelligence supérieure, des connaissances approfondies, une rare capacité d'analyse ; or il bute sur des sujets essentiels, comme *La Salette*, la "*Thèse*", *Rampolla*, les travaux de *Rore Sanctifica*, l'*Apocalypse*. Il lit tous nos travaux, sans aucune réfutation sérieuse et en les dénigrant. Comment expliquer un tel comportement si contradictoire ? Que penser en définitive de cet abbé ? Est-il bien du camp de la Vérité, comme l'était **Mgr Guérard** ? On pourra voir comment il réagira à cette rétractation et à nos commentaires, ou comment il l'enterrera dans un silence prudent.

« Les laïcs peuvent être trompés, mais les clercs se trompent difficilement sans être de mauvaise foi, surtout si cela dure longtemps » (Mgr de Castro-Meyer).

« Celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la souveraine vérité et le motif propre de la foi » (Léon XIII, *Satis cognitum*).

Alors ? Comment vont réagir les membres de l'**Institut Mater Boni Consilii**, **Mgr Sandborn**, l'**abbé Belmont**, l'**abbé Seuillot**, etc. Il y a longtemps que les laïcs ont compris, qu'ils ont abandonné la *Thèse*, mais les clercs vont-ils rectifier leur erreur ? **Mgr Guérard a donné l'exemple**. **Mgr Morello** a lui aussi abandonné la *Thèse* et l'a déclaré publiquement. Auront-ils le même courage ?

Remercions la Providence de nous avoir fait découvrir cette rétractation en cette période de Noël.

Merci Monseigneur et prions pour les prêtres qui veulent rester fidèles à l'Église de toujours.



⁴ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf

FAUSSES RÉTRACTATIONS ET FAUX AMIS

Par Jocelyn LE GAL

De ore tuo te judico... (Lc 19, 22).

Fausse rétractation et faux amis

Rétractations. Les rétractations ne sont pas rares (Saint Augustin en écrivit un livre) y compris dans notre camp : le Père Barbara par exemple, pendant de nombreuses années chef de file du “sédévacantisme”, ennemi de la Thèse de Cassiciacum et de la consécration épiscopale de Mgr Guérard des Lauriers, rétracta sa position et écrivit un opuscule pour expliquer pourquoi il fallait adopter la Thèse de Cassiciacum plutôt que le sédévacantisme simpliciter. Or, d’après certains, serait arrivé le contraire : Mgr Guérard des Lauriers aurait rétracté la Thèse de Cassiciacum pour.... pour on ne sait pas bien quoi.

Louis-Hubert Remy, en effet, a publié récemment sur *CatholicaPedia* (successeur du défunt “*Virgo Maria*”) un texte intitulé :

“Un merveilleux cadeau de Noël 2019. La réfutation de Mgr Guérard des Lauriers sur la Thèse de Cassiciacum”.

D’après M. Remy, Mgr Guérard des Lauriers “quelques mois avant sa mort (survenue le 27 février 1988)” aurait lui-même reconnu que sa thèse théologique était une “fou-thèse”, autrement dit, en se servant des mots qui lui sont attribués “une thèse” qui “contient des erreurs théologiques énormes” ; et pour démontrer son étrange concept de “vénération sans limites” à l’égard de Mgr Guérard des Lauriers, il a diffusé massivement cet écrit pour démontrer que, pendant plus de dix ans, Mgr Guérard des Lauriers aurait diffusé une “fou-thèse” et des erreurs théologiques énormes. Étrange manière de vénérer – sans limites – quelqu’un !

Mais contre les faits il n’y a pas d’argument qui vaille, semble objecter M. Remy, et les faits se trouveraient dans une lettre autographe de Mgr Guérard des Lauriers lui-même dans laquelle le théologien dominicain se déclarerait parfaitement convaincu de son erreur par une étude d’Alfred Denoyelle. Et de fait, bien que Monsieur Remy dise avoir appris l’existence de cette lettre par un livre sur le cardinal Rampolla du pseudo-Henri Barbier (c’est-à-dire lui-même) publié par les éditions Saint Remi, en réalité la lettre se trouve comme chacun sait sur le site du même Alfred Denoyelle.

Étant donné que Louis-Hubert Remy nous provoque nominativement à répondre à son écrit ignoble, voici ce que nous avons à dire à ce sujet :

À supposer que Mgr M.-L. Guérard des Lauriers ait effectivement rétracté sa thèse théologique sur la situation actuelle de l’autorité dans l’Église, l’Institut “*Mater Boni Consilii*” n’a aucun motif pour la rétracter à son tour. Notre Institut, qui vénère vraiment, et non de manière hypocrite, la figure de Mgr Guérard des Lauriers avec affection filiale, n’adhère toutefois pas à la susdite Thèse parce que soutenue par ledit théologien, mais simplement parce qu’elle est vraie, et aucune objection sérieuse n’a été jusqu’ici opposée à ladite thèse.

À supposer que la lettre publiée soit authentique (en effet, nous n’en avons pas vu l’original), reste le fait que les prêtres de l’Institut, particulièrement l’abbé Giuseppe Murro, et aussi pendant une semaine l’abbé Ricossa, ont été aux côtés de Mgr Guérard des Lauriers, avec Mlle Marie-Claude Mandon, durant toute la période au cours de laquelle l’évêque a été hospitalisé à l’hôpital de Cosne, du 10 janvier au 27 février 1988 (cf. l’article de l’abbé Murro : “*Comment meurt un homme de Dieu*”,

Sodalitium n° 18, éd. française avril 1989), lui posant de nombreuses questions concernant précisément sa thèse théologique, et le théologien dominicain, parfaitement lucide malgré la maladie, leur a toujours répondu en confirmant jusqu'à la fin sa thèse. Ils estiment que l'amour de la Vérité de Mgr Guérard, dont parle tant Louis-Hubert Remy, l'aurait obligé, s'il avait réellement changé d'opinion, à en avertir en premier les prêtres qui l'auraient suivi dans des erreurs "théologiques énormes".

Non seulement. Le même Louis-Hubert Remy admet et paradoxalement témoigne contre lui-même que non seulement Mgr Guérard des Lauriers n'a jamais rétracté publiquement sa Thèse (chose qu'il aurait certainement faite s'il avait effectivement changé d'opinion) mais qu'il ne l'a pas non plus fait avec lui et avec ses amis qui pourtant étaient gênés par sa thèse :

"Nous ne sommes pas complètement surpris de cette rétractation, bien qu'ayant visité Mgr sur son lit d'hôpital peu avant sa mort, il ne nous en ait pas parlé, ni à mes amis proches, ni dans son dernier sermon".

De ore tuo te judico... avec ce qui suit.

Non seulement. Nous ne savons pas depuis combien de temps la lettre de Mgr Guérard apparaît sur le site de A. Denoyelle, mais il n'en résulte pas que quelqu'un ait diffusé l'extraordinaire nouvelle de cette rétractation alors que Mgr Guérard des Lauriers était encore en vie (pouvant ainsi démentir ou confirmer ce qui lui est maintenant attribué) et que c'est seulement plus de 30 ans après sa mort que Louis-Hubert Remy répand dans tout le monde traditionaliste la "nouvelle" de la rétractation.

En venant ensuite au texte attribué à Mgr Guérard, sautent immédiatement aux yeux des incohérences ; le nom de la personne à qui fut écrite la lettre n'est pas indiqué ; il n'est pas dit à quel écrit de A. Denoyelle la lettre fait allusion (LHR l'admet lui-même) ; il n'est donc pas évident de savoir de quelle thèse parle Mgr Guérard ; et **surtout il n'y a pas la date à laquelle la lettre aurait été écrite** (alors que Mgr Guérard n'omettait jamais la date).

Il est bien connu qu'un testament sans date est juridiquement nul. Dans ce cas une lettre sans date ne permet pas de savoir de quelle étude de Denoyelle il est question, et surtout si une rétractation est crédible. En effet, le n° 13 de *Sodalitium* (édition italienne) publiait en mai 1987 une interview de Mgr Guérard dans laquelle l'évêque dominicain confirmait de manière très claire tous les principes de la Thèse de Cassiciacum. Le 25 novembre, avant la consécration épiscopale de Mgr Munari, Mgr Guérard des Lauriers demandait à toutes les personnes présentes d'adhérer à la Thèse de Cassiciacum ou de quitter l'église, puisque seule ladite Thèse justifiait le sacre qui allait avoir lieu : tous les présents en sont témoins. Le 16 décembre 1987, il écrivait une lettre à "frère Pierre Marie" (le nom de tertiaire dominicain de Marc Winckler) pour lui recommander notre Institut et lui demander de traduire en français *Sodalitium* : or *Sodalitium* soutenait ouvertement la Thèse (cf. "*Mgr Guérard des Lauriers et l'Institut*", *Sodalitium* n° 18). Et alors nous demandons : **QUAND** Mgr Guérard aurait-il rétracté la Thèse, en l'écrivant à une personne inconnue et en disant le contraire à tous les autres ?

Nous pensons que le "cadeau de Noël" que croit avoir reçu M. Remy est non seulement un cadeau empoisonné pour ceux à qui il l'a envoyé, mais qu'à la fin, il sera aussi un cadeau empoisonné pour lui-même.

En attendant, puisque Louis-Hubert Remy semble tant apprécier celui qui aurait réussi à "convertir" Mgr Guérard, nous lui signalons, comme notre cadeau de Noël, certains articles d'Alfred Denoyelle, même si LHR ne saura peut-être pas les apprécier :

Alfred Denoyelle : L'apparitionisme toujours au service du Gallicanisme ?
<http://users.skynet.be/histcult/BIL.htm>

Alfred Denoyelle : Les malades du merveilleux
<http://users.skynet.be/histcult/malamerv.htm>

Bonne lecture, Monsieur LHR.

P.S. : voulez-vous préciser, s'il vous plaît, les calomnies dont vous auriez été victime à cause de votre négation de la Thèse de Cassiciacum. Ou bien en avez-vous honte ?

Réponse de l'Institut Mater Boni Consilii
au texte de Louis-Hubert REMY sur la rétractation de Mgr Guérard
(page 6, à relire pour comprendre)
6 janvier 2020 en la fête de l'Épiphanie

Colonne de gauche : leur texte
Colonne de droite : **Commentaires de L-H Remy**
Conclusion finale : page 9

Réponse de l'Institut Mater Boni Consilii	Commentaires de L-H REMY
<i>De ore tuo te judico... (Lc 19, 22).</i> <i>« Je te juge par tes paroles »</i> Fausse rétractation et faux amis Rétractations. Les rétractations¹ ne sont pas rares (Saint Augustin en écrit un livre) y compris dans notre camp : le Père Barbara par exemple, pendant de nombreuses années chef de file du “sédévacantisme”², ennemi de la Thèse de Cassiciacum et de la consécration épiscopale de Mgr Guérard des Lauriers, rétracta sa position et écrivit un opuscule pour expliquer pourquoi il fallait adopter la Thèse de Cassiciacum plutôt que le sédévacantisme simpliciter. Or, d’après certains, serait arrivé le contraire : Mgr Guérard des Lauriers aurait rétracté la Thèse de Cassiciacum pour... pour on ne sait pas bien quoi³. Louis-Hubert Remy, en effet, a publié récemment sur CatholicaPedia (successeur du défunt “Virgo Maria”) un texte intitulé : “<i>Un merveilleux cadeau de Noël 2019. La réfutation de Mgr Guérard des Lauriers sur la Thèse de Cassiciacum</i>”. D’après M. Remy, Mgr Guérard des Lauriers “quelques mois avant sa mort (survenue le 27 février 1988)” aurait lui-même reconnu que sa thèse théologique était une “<i>fou-thèse</i>”, autrement dit, en se servant des mots qui lui sont attribués “<i>une thèse</i>” qui “<i>contient des erreurs théologiques énormes</i>” ; et pour démontrer son étrange concept de “<i>vénération sans limites</i>” à l’égard de Mgr Guérard des Lauriers, il a diffusé massivement cet écrit pour démontrer que, pendant plus de dix ans, Mgr Guérard des Lauriers aurait diffusé une “<i>fou-thèse</i>” et des erreurs théologiques énormes. Étrange manière de vénérer - sans limites - quelqu’un ! Mais contre les faits il n’y a pas d’argument qui vaille, semble objecter M. Remy, et les faits se trouveraient⁴ dans une lettre autographe de Mgr Guérard des Lauriers lui-même dans laquelle le	1. Et donc très importantes ! 2. Je rappelle que je ne suis pas avant tout sedevacantiste. Je suis avant tout Catholique Semper idem (CSI). Car avant tout il ne s’agit pas du Siège, il ne s’agit pas du Pape, il ne s’agit pas du Pape hérétique, il s’agit d’un problème bien plus grave : celui d’une contre-Église apostate et luciférienne, ayant tout changé pour tout détruire, occupant Rome et les bâtiments des églises du monde entier. Je suis catholique <i>semper idem</i>, croyant et faisant ce qui a toujours été cru et fait. 3. Litote. 4. Non pas au conditionnel, mais au présent : se trouvent.

théologien dominicain se déclarerait parfaitement convaincu de son erreur par une étude d'Alfred Denoyelle. Et de fait, bien que Monsieur Remy dise avoir appris l'existence de cette lettre par un livre sur le cardinal Rampolla du pseudo-Henri Barbier (c'est-à-dire lui-même⁵) publié par les éditions Saint Remi, en réalité la lettre se trouve comme chacun sait sur le site du même Alfred Denoyelle⁶. Étant donné que Louis-Hubert Remy nous provoque nominativement à répondre à son écrit ignoble⁷, voici ce que nous avons à dire à ce sujet : À supposer que Mgr M.-L. Guérard des Lauriers ait effectivement rétracté sa thèse théologique sur la situation actuelle de l'autorité dans l'Église, l'Institut "Mater Boni Consilii" n'a aucun motif pour la rétracter à son tour⁸. Notre Institut, qui vénère vraiment, et non de manière hypocrite⁹, la figure de Mgr Guérard des Lauriers avec affection filiale, n'adhère toutefois pas à la susdite Thèse parce que soutenue par ledit théologien, mais simplement parce qu'elle est vraie, et aucune objection sérieuse n'a été jusqu'ici opposée à ladite thèse¹⁰.	5. Jugement téméraire. Malgré les apparences, M. Henri Barbier n'est pas Louis-Hubert REMY, qui est incapable d'écrire un livre de 690 pages, accompagné de 750 notes de lectures en anglais, allemand, italien, espagnol. D'autres personnes (et pas des moindres) partagent les idées de Louis-Hubert Remy. Cet auteur partage des jugements identiques sur M. l'abbé Ricossa et ne le cache pas dans son livre. 6. Encore un jugement téméraire ! Quand j'ai écrit mon texte sur la rétractation de Mgr Guérard, je ne connaissais pas le site de M. Denoyelle. Je l'aurais cité. Pourquoi eux ne l'ont pas cité ? (voir note 20) Depuis quelqu'un m'en a envoyé la référence : http://users.skynet.be/histcult/ Et surtout : http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm 7. Que le lecteur relise mes commentaires. Il ne me semble pas qu'ils soient ignobles. Eux ne sont pas ignobles ? 8. Et donc ne pas répondre à la question que toute personne sensée se pose : Quelle est la valeur des actes d'un pape materialiter ? Une fois de plus : ...grand silence sur cette question primordiale. 9. On verra plus loin qui est hypocrite, cf. déjà note 6 en rouge. 10. MENSONGE. MENSONGE à vos fidèles. N'avez-vous pas lu de Myra Davidoglou : Analyse logique de la thèse dite de Cassiciacum : http://boutiqueacrf.com/brochures/105-analyse-logique-de-la-these-dite-de-cassiciacum-9782377520220.html ? ou http://www.a-c-r-f.com/documents/DAVIDOGLOU-Analyse_logique_these_Cassiciacum.pdf N'avez-vous pas lu de l'abbé Zins : http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_ZINS_TROIS-HERESIES-DU-P.-GUERARD.pdf ? Vous n'en parlez pas parce que vous êtes incapables de
--	--

À supposer que la lettre publiée soit authentique (en effet, nous n'en avons pas vu l'original¹¹), reste le fait que les prêtres de l'Institut, particulièrement l'abbé Giuseppe Murro, et aussi pendant une semaine l'abbé Ricossa, ont été aux côtés de Mgr Guérard des Lauriers, avec Mlle Marie-Claude Mandon, durant toute la période au cours de laquelle l'évêque a été hospitalisé à l'hôpital de Cosne, du 10 janvier au 27 février 1988 (cf. l'article de l'abbé Murro : <i>“Comment meurt un homme de Dieu”</i>, <i>Sodalitium</i> n°18, éd. française avril 1989), lui posant de nombreuses questions concernant précisément sa thèse théologique, et le théologien dominicain, parfaitement lucide malgré la maladie, leur a toujours répondu en confirmant jusqu'à la fin sa thèse. Ils estiment que l'amour de la Vérité de Mgr Guérard, dont parle tant Louis-Hubert Remy, l'aurait obligé, s'il avait réellement changé d'opinion, à en avertir en premier les prêtres¹² qui l'auraient suivi dans des erreurs <i>“théologiques énormes”</i>. Non seulement. Le même Louis-Hubert Remy admet et paradoxalement témoigne contre lui-même¹³ que non seulement Mgr Guérard des Lauriers n'a jamais rétracté publiquement sa Thèse¹⁴ (chose qu'il aurait certainement faite s'il avait effectivement changé d'opinion) mais qu'il ne l'a pas non plus fait avec lui et avec ses amis qui pourtant étaient gênés par sa thèse : <i>“Nous ne sommes pas complètement surpris de cette rétractation, bien qu'ayant visité Mgr sur son lit d'hôpital peu avant sa mort, il ne nous en ait pas parlé, ni à mes amis proches, ni dans son dernier sermon”</i>¹⁵. De ore tuo te judico... avec ce qui suit. Non seulement. Nous ne savons pas depuis combien de temps la lettre de Mgr Guérard apparaît sur le site de A. Denoyelle, mais il n'en résulte pas que quelqu'un ait diffusé l'extraordinaire nouvelle de cette rétractation alors que Mgr Guérard des Lauriers était encore en vie (pouvant ainsi démentir ou confirmer ce qui lui est maintenant attribué) et que c'est seulement plus de 30 ans après sa mort que Louis-Hubert Remy répand dans tout le monde traditionaliste la “nouvelle” de la rétractation. En venant ensuite au texte attribué à Mgr Guérard, sautent immédiatement aux yeux des incohérences¹⁶ ; le nom de la personne à qui fut écrite la lettre n'est pas indiqué ; il n'est pas dit à quel écrit de A. Denoyelle la lettre fait allusion (LHR l'admet lui-même) ;	les réfuter. 11. Menteurs. Pas vu ? : Et ? http://users.skynet.be/histcult/0_aveu.htm 12. Argument juste. 13. NON. Je raconte honnêtement ce que j'ai vécu. Je peux préciser aussi que dans les dernières années de sa vie Mgr ne parlait pratiquement plus de la thèse. 14. NON. Par la découverte de cette lettre il l'a dénoncé ici publiquement. 15. Mais je précise dans mes commentaires : <i>« Pourquoi ce silence ? Nous avons quelques idées sur cette question, mais laissons la raison de ce silence à Mgr qui en a fait le choix ».</i> 16. NON. Ce mot d'incohérence est une interprétation. L'écriture est bien celle de Mgr. Et vous le savez bien. Dois-je sortir une de ses lettres pour le prouver ? Il est sûr que cette lettre vous gêne, mais ne parlez pas d'incohérence, procédé malhonnête. Vos remarques ne prouvent rien.
--	---

il n'est donc pas évident de savoir de quelle thèse parle Mgr Guérard¹⁷; et surtout il n'y a pas la date à laquelle la lettre aurait été écrite (alors que Mgr Guérard n'omettait jamais la date).

Il est bien connu qu'un testament sans date est juridiquement nul. Dans ce cas une lettre sans date ne permet pas de savoir de quelle étude de Denoyelle il est question, et surtout si une rétractation est crédible. En effet, le n° 13 de *Sodalitium* (édition italienne) publiait en mai 1987 une interview de Mgr Guérard dans laquelle l'évêque dominicain confirmait de manière très claire tous les principes de la Thèse de Cassiciacum. Le 25 novembre, avant la consécration épiscopale de Mgr Munari, Mgr Guérard des Lauriers demandait à toutes les personnes présentes d'adhérer à la Thèse de Cassiciacum ou de quitter l'église, puisque seule ladite Thèse justifiait le sacre qui allait avoir lieu : tous les présents en sont témoins. Le 16 décembre 1987, il écrivait une lettre à "frère Pierre Marie" (le nom de tertiaire dominicain de Marc Winckler¹⁸) pour lui recommander notre Institut et lui demander de traduire en français *Sodalitium* : or *Sodalitium* soutenait ouvertement la Thèse (cf. "*Mgr Guérard des Lauriers et l'Institut*", *Sodalitium* n°18). Et alors nous demandons : QUAND Mgr Guérard aurait-il rétracté la Thèse, en l'écrivant à une personne inconnue et en disant le contraire à tous les autres ?

Nous pensons que le "cadeau de Noël" que croit avoir reçu M. Remy est non seulement un cadeau empoisonné pour ceux à qui il l'a envoyé, mais qu'à la fin, il sera aussi un cadeau empoisonné pour lui-même.

En attendant, puisque Louis-Hubert Remy semble tant apprécier celui qui aurait réussi à "convertir" Mgr Guérard, nous lui signalons, comme notre cadeau de Noël, certains articles d'Alfred Denoyelle, même si LHR ne saura peut-être pas les apprécier :

Alfred Denoyelle : L'apparitionisme toujours au service du Gallicanisme ?

<http://users.skynet.be/histcult/BIL.htm>

Alfred Denoyelle : Les malades du merveilleux

<http://users.skynet.be/histcult/malamerv.htm>

Bonne lecture, Monsieur LHR¹⁹.

P.S. : voulez-vous préciser, s'il vous plaît, les calomnies dont vous auriez aurait été victime à

17. Malhonnêtes ! voir fin note 6.

18. M. Winkler ne partageait pas la thèse, mais gardait toute son amitié à Mgr. Voir *La Voie*, la revue de Myra Davidoglou. Des amis supportaient cela considérant que c'était une "**opinion**" de Mgr. Mme Davidoglou disait : une "**hypothèse**" de Mgr.

19. Prouve qu'ils connaissaient le site de M. Denoyelle et l'ont lu en détail et donc connaissaient le document de Mgr Guérard. Pourquoi l'ont-ils caché ?

Je les ai lus et sachez que je les apprécie à leur juste valeur. Il y aurait beaucoup à dire ! Je vous laisse aussi apprécier les commentaires que fait Denoyelle à M. l'abbé Ricossa :

<http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm>.

cause de votre négation de la Thèse de Cassiacum. Ou bien en avez-vous honte ?²⁰	20. Calomnies : Faites donc savoir l'échange que j'ai eu avec M. l'abbé Cazalas, échange de haine, indigne d'un chrétien et surtout d'un prêtre. Et vous ? Vous n'avez pas honte de mentir avec une telle pseudo réfutation ? Ne craignez-vous pas les châtiments subis par les ennemis de La Salette : http://www.a-c-r-f.com/documents/La-Salette_verites-et-mensonges_consequences-contemporaines.pdf
--	--

UN MERVEILLEUX CADEAU DE NOËL 2019

LA RÉFUTATION DE MONSIEUR GUÉRARD SUR LA THÈSE DE CASSIACUM

Louis-Hubert REMY

À V. M. M. M.

Cher Monsieur,

J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.

Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.

En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions.

Son étude est excellente ! Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.

En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.

M. L. G. des Lauriers
O.P.

Quelques mois avant sa mort (survenue le 27 février 1988), ayant reçu de ma part ⁽¹⁾ (aux bons soins d'un ami suisse) une étude fouillée démontrant ses aberrations, l'intéressé reconnut expressément :

« Cher Monsieur,

J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.

Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.

En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions. Son étude est excellente !

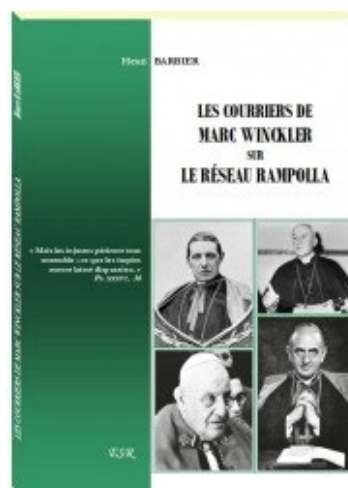
Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.

En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.

M. L. G. des Lauriers, O.P. »

Il est mort sans avoir eu (ou pris) le temps de se rétracter publiquement (et, si d'aventure il l'a fait, on n'en sait rien).

Cette lettre et son commentaire, nous est parvenue par une nouvelle brochure (de première importance) des Éditions saint Remi :



LES COURRIERS DE MARC WINCKLER SUR LE RÉSEAU RAMPOLLA

Henri BARBIER Judaïsme - Franc-Maçonnerie Français - 57 pages - Neuf Prix : 8,00 €

Dans cet écrit, Henri Barbier, l'auteur du livre à succès : *Le Réseau Rampolla et l'Éclipse de l'Église* (seconde édition, préface Pierre Hillard, 680 pages), complète les témoignages de Marc Winkler permettant de

¹ Il s'agit du Docteur Alfred Denoyelle : <http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm>

mieux comprendre la mafia qui a pris la direction de l'Église pour la détruire. Incontournable et probant, connaissant le sérieux de Marc Winkler.

En dernière page, sans aucun autre commentaire nous est cité ce texte manuscrit de Monseigneur Guérard des Lauriers. Elle mérite des éclaircissements. Nous ne connaissons pas l'étude de M. Denoyelle qui l'a fait changer d'opinion.

1° Une grande joie. Quel beau cadeau de Noël ! Une telle rétractation à la fin d'une vie de combat est très importante et consolante pour ceux qui avaient compris l'erreur de Mgr Guérard.

2° Quel amour de la Vérité. Nous savions Mgr Guérard grand amoureux de la Vérité, un exemple de Vérité, mais avoir reconnu qu'il avait fait une telle erreur et le confesser et rectifier est un acte héroïque, dont très peu de clercs sont aujourd'hui capables. Tel le fut l'abbé Vérité, qui après avoir dit des centaines de nouvelles messes tint à les redire dans la messe de son ordination.

3° Un miracle. Car comme le dit saint Paul : **"Car il est impossible pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la douceur de la parole de Dieu et les merveilles du monde à venir, et qui pourtant sont tombés, de les renouveler une seconde fois en les amenant à la pénitence, eux qui pour leur part crucifient de nouveau le Fils de Dieu et Le livrent à l'ignominie"** (Hb. VI, 4-6), paroles terribles qui ont été vérifiées depuis soixante ans. Il y a quelques très rares exceptions à la règle générale enseignée par saint Paul, et toutes tiennent d'une grâce miraculeuse.

4° Quel acte de Foi ! Et en quels termes : *ma thèse contient des **erreurs théologiques énormes***. Quelle humilité devant la Vérité ! Quel acte de Foi avant.

5° Tous ceux qui ont connu de près Mgr Guérard ont eu pour lui une vénération sans limites et cette erreur les gênait. Cette rétractation répare tout. J'aime rappeler, comme me l'a confiée sa nièce, que Mgr a été confesseur de Pie XII. À la différence du Cardinal Bea, il ne le proclama pas sur les toits. De plus, nommé Cardinal par Pie XII (toujours confidence de sa nièce), De Gaulle s'y opposa. Quand je rappelai devant lui que le jeune Guérard des Lauriers fut, toute sa vie, premier de sa classe et en toutes les matières, il me reprenait sérieusement en précisant : *sauf en gymnastique !*

Nous ne sommes pas complètement surpris de cette rétractation, bien que ayant visité Mgr sur son lit d'hôpital peu avant sa mort, il ne nous en ait pas parlé, ni à mes amis proches, ni dans son dernier sermon⁽²⁾.

Pourquoi ce silence ? Nous avons quelques idées sur cette question, mais laissons la raison de ce silence à Mgr qui en a fait le choix.

Mgr avait essayé de justifier ce texte de Vatican I : *l'Église sera toujours visible*, et avait proposé cette thèse, qui fut considérée comme plausible à beaucoup. Nous l'avons partagé jusqu'à sa mort.

Un jour, pourtant je lui avais posé cette question : « Mgr, quelle est la valeur des actes d'un Pape *materialiter* ? » Il m'avait répondu immédiatement d'un seul mot : « Nulle ». Ce qui m'avait fait dire une conclusion évidente : « Donc, Mgr, votre thèse s'éteint dans le temps », et Mgr de répondre : « absolument ».

La même question posée aux clercs défendant la thèse est suivie d'une réponse dans le genre (témoignage vécu) : « Qui êtes-vous pour vous permettre de poser ce genre de question ? Il faut être théologien pour comprendre ! » Orgueil des clercs formés par Écône, et mépris des laïcs ! classique !

Ce n'est qu'après avoir découvert le texte terrible de M. l'abbé Zins (auteur de l'expression : *la fou-thèse*), *Trois hérésies du P. Guérard des Lauriers*⁽³⁾, puis la réfutation irréfutable de Myra Davidoglou, *Analyse logique de la thèse dite de Cassiciacum* (édition ACRF, 10 €) que je partis en guerre contre le *materialiter-formaliter*, précisant qu'ils étaient **bien distincts, mais ne peuvent être séparés** : un Pape seulement *materialiter* n'a jamais existé (aucune référence des théologiens passés) et ne peut pas exister, tout comme le corps et l'âme sont distincts, mais un corps sans âme est un cadavre. J'ai payé ce combat très cher, supportant les calomnies abominables des clercs qui parlaient de charité à tous mais en manquaient cruellement de l'élémentaire avec LHR.

Quand M. l'abbé Ricossa parla d'*Église materialiter* ce fut le comble !⁽⁴⁾ Quel blasphème ! Je ne comprends pas cet homme. Par certaines de ses interventions il démontre une intelligence supérieure, des connaissances approfondies, une rare capacité d'analyse ; or il bute sur des sujets essentiels, comme La

² http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GUERARD_des_LAURIERS_dernier-sermon_plus-2-articles.pdf

Sermon qui fut son testament et qui nous servi de guide dans toutes nos actions ultérieures. Nous invitons nos lecteurs à le relire : ils en verront l'importance !

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_ZINS_TROIS-HERESIES-DU-P.-GUERARD.pdf

⁴ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf

Salette, la "Thèse", Rampolla, les travaux de *Rore Sanctifica*, l'Apocalypse. Il lit tous nos travaux, sans aucune réfutation sérieuse et en les dénigrant. Comment expliquer un tel comportement si contradictoire ? Que penser en définitive de cet abbé ? Est-il bien du camp de la Vérité, comme l'était Mgr Guérard ? On pourra voir comment il réagira à cette rétractation et à nos commentaires, ou comment il l'enterrera dans un silence prudent.

« Les laïcs peuvent être trompés, mais **les clercs se trompent difficilement sans être de mauvaise foi**, surtout si cela dure longtemps » (Mgr de Castro-Meyer).

"Celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'Il est la souveraine vérité et le motif propre de la foi" (Léon XIII, *Satis cognitum*).

Alors ? Comment vont réagir les membres de l'*Institut Mater Boni Consilii*, Mgr Sandborn, l'abbé Belmont, l'abbé Seuillot, etc. Il y a longtemps que les laïcs ont compris, qu'ils ont abandonné la thèse, mais les clercs vont-ils rectifier leur erreur ? Mgr Guérard a donné l'exemple. Mgr Morello a lui aussi abandonné la thèse et l'a déclaré publiquement. Auront-ils le même courage ?

Remercions la Providence de nous avoir fait découvrir cette rétractation en cette période de Noël.

Merci Monseigneur et prions pour les prêtres qui veulent rester fidèles à l'Église de toujours.

CONCLUSION FINALE

Louis-Hubert REMY

Note préliminaire : Je répondrai à l'abbé Ricossa et à lui seul, sachant qu'il est le vrai et seul maître de l'Institut "Mater Boni Consilii" et que ce document en réponse émane de lui. Je ne pense pas faire un jugement téméraire.

A. L'objet du désaccord. Il est entre la rétractation de Mgr Guérard découverte sur l'immense site de M. Denoyelle, et son interprétation par l'abbé Ricossa.

1° Mais tout d'abord qui est M. Denoyelle ?

Il se présente sur son site (<http://users.skynet.be/histcult/>) : « *Pour mémoire : l'auteur de cet article a été promu Docteur en Histoire avec distinction après des études gréco-latines complètes et la licence obtenue avec grande distinction à la Faculté de Philosophie et Lettres de la "Katholieke Universiteit Leuven".* »

Il n'était pas inconnu du CIRS (*Rore Sanctifica*) qui le cite pour son travail sur le nouveau rituel du sacre des évêques (voir Annexe A) : en effet Denoyelle montrait qu'il avait lu avec attention Jean Magne et compris l'importance de ses travaux :

Dr. Alfred Denoyelle,
Docteur en Histoire.

Une question qui demande une réponse claire de la part des "décideurs" ecclésiastiques :

Les nouveaux rites sont-ils donc à considérer comme "tabous" et exempts de toute critique ?

Le "Motu Proprio" de Benoît XVI déclarant que la liturgie traditionnelle n'avait jamais été abrogée et ne devrait donc plus faire l'objet de tracasseries pour en bénéficier, comme ce fut jusqu'ici le cas depuis l'introduction du "Novus Ordo Missae" de Paul VI, attribue néanmoins à celui-ci le qualificatif de "**forme ordinaire**" de la liturgie romaine.

S'il faut évaluer positivement cet acte marquant de l'estime pour ceux qui ont lutté en vue du maintien de la liturgie traditionnelle, cependant la question posée dans le titre de ce bref article ne peut raisonnablement pas être écartée d'un revers de main dans la liesse consécutive au document du 7 juillet 2007.

La réforme liturgique se prévalant du concile Vatican II avait élaboré de nouveaux textes liturgiques pour les Ordres et la Messe. On s'est épuisé à discuter sur leur "rectitude doctrinale" et il est à prévoir qu'il y aura encore des apologistes pour exalter leur "valeur" et leur "sainteté". Mais qu'en est-il **du point de vue historique** ? Les théologiens et les liturgistes ont tort de se croire autosuffisants en vertu de leur "science" (et souvent, tout bonnement, de leur passion d'avoir raison) pour l'examen des questions évoquées.

En effet, l'examen serein et scientifique de ces textes révèle autre chose que la prose apologétique de certains membres du clergé. Le monde académique est au courant **depuis plus d'un quart de siècle déjà**. Les théologiens et les liturgistes ont décidément un fameux retard à rattraper !

Voici les principaux éléments de la démonstration qu'en donne **Jean Magne**, élève diplômé de l'École Pratique des Hautes Études, Docteur en Sciences des Religions (Patristique). Il est collaborateur technique de l'Enseignement Supérieur à l'Institut d'Études Sémitiques du Collège de France et a obtenu son doctorat en 1975 à la Sorbonne sous l'autorité du Professeur Henri-Irénée Marrou.

Il faut savoir que, lors d'un colloque scientifique tenu à Oxford en 1967, Jean Magne s'était **opposé publiquement aux prétentions de Dom Botte**, le responsable officiel de la réforme des rites des sacres et ordinations. Ce dernier était considéré alors comme le spécialiste qui présentait la prétendue "Tradition Apostolique" comme l'antique tradition liturgique, censément commune aux patriarchats de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie au cours du III^{ème} siècle.

Par la suite Jean Magne a pu fournir, dans sa thèse de doctorat, la démonstration scientifique rigoureuse de **l'imposture** introduite par le luthérien Schwartz en 1910 et par le bénédictin anglican Connolly en 1917, personnages auxquels Dom Botte avait allègrement emboîté le pas.

Ces **travaux capitaux** de Jean Magne, qui font depuis lors **autorité** auprès de la communauté internationale des spécialistes de la paléographie religieuse, font apparaître l'énorme aberration de Paul VI, ayant engagé la future consécration de tous les évêques de rite latin de l'Église depuis 1969 sur un **texte artificiel, entièrement "reconstitué"** par Dom Botte, texte qu'il a donc présenté erronément dans sa constitution "Pontificalis romani" du 18 juin 1968 (par laquelle il promulguait les nouveaux rites latins des sacres et des ordinations) comme constituant un document antique, attribué (**faussetment**) à Hippolyte de Rome, et qu'il a ainsi présenté fallacieusement comme la tradition liturgique romaine du III^{ème} siècle, à partir de fragments en fait issus de la littérature pseudo-épigraphique alexandrine.

Il n'existe **aucun élément de preuve ni aucun indice** que ce texte "reconstitué", aux origines obscures, **ait pu servir un jour réellement pour une consécration épiscopale** (ou pour une ordination sacerdotale) au sein de l'Église catholique dans l'antiquité chrétienne en Occident ou en Orient.

Ainsi qu'il ressort des conclusions de Jean Magne, Hippolyte n'a pas écrit une "Tradition apostolique" mais une Tradition apostolique sur les charismes, qu'un premier compilateur a fusionnée, par un prologue, une transition et un épilogue, avec lesdits "Canons ou Statuts des saints Apôtres", qu'un compilateur du recueil a fait précéder d'une prétendue Ordonnance Apostolique, qu'un glossateur a glosée dans ses "Constitutions apostoliques", mais que l'éditeur ou le copiste des exemplaires grecs d'où dépendent les traductions et adaptations qui nous sont parvenues, a cependant éliminée comme un **corps étranger à la législation canonique ou liturgique**. — Et pour cause ! Il faut savoir que lesdites "Constitutions apostoliques" avaient été **condamnées** en 494 par le pape Saint Gélase I comme **apocryphes** et en 692 par le concile de Constantinople "in Trullo" comme **entachées d'hérésie**. Pas étonnant, dès lors, que les Orthodoxes, sensibles à ce qui touche aux traditions, avaient parlé naguère du "Novus Ordo Missae" de Paul VI comme d'un **"bricolage moderne des hérétiques romains"** (sic).

En montrant l'inanité de l'association du texte "reconstitué" de Dom Botte (la prétendue "Tradition apostolique") à ce qui était censé représenter Hippolyte de Rome (lequel avait été schismatique pendant toute une période de sa vie [de 222 à 235] comme antipape s'étant opposé avec violence au pape Saint Callixte I, notamment), Jean Magne **réduit par la même occasion à néant les fondements du "Novus Ordo Missae"** (le plus nettement pour ladite prière eucharistique n°2) promulgué par le même Paul VI en 1969. **Ces travaux académiques ruinent donc les bases prétendument historiques qu'avançait la réforme liturgique postconciliaire sur deux points essentiels (à savoir le Sacrement de l'Ordre et la Sainte Messe).**

Quant aux autres "prières eucharistiques", ce sont des productions de la "créativité" à laquelle le concile Vatican II avait donné lieu, mais une créativité pas tellement originale que ça, puisque plusieurs éléments y ont été repris tantôt aux "fragmenta ariana" (fragments de la liturgie des Ariens, 4^{ème} siècle), tantôt au rite de la "Holy Communion" du réformateur et évêque schismatique anglais Thomas Cranmer (16^{ème} siècle), entre autres...

Dès lors, on ne s'en rend sans doute pas compte, mais on aura vraiment très difficile à pouvoir convaincre ces chers frères séparés de ce que le nouveau rite de la Messe romaine ferait incontestablement preuve de "rectitude doctrinale" ou serait même "valable et saint" au point de pouvoir servir convenablement comme "forme ordinaire" (sic) du culte chrétien à Rome et ailleurs dans l'Église de rite latin ! De même, on ne parviendra pas à convaincre les universitaires sérieux et qualifiés en Histoire du bien-fondé de cette espèce d'apologie pour l'acceptation de laquelle il faudrait éteindre son intelligence en même temps que sa lampe et dire bêtement "amen" à **ce qui constitue objectivement, incontestablement, scientifiquement une tromperie à l'échelle mondiale pour laquelle aucun prêtre, aucun évêque, aucun successeur de Pierre n'a reçu mandat du Christ**.

D'ailleurs, la constitution sur la liturgie de Vatican II avait spécifié (§ 23) : "On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré de ce que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique."

À qui donc fera-t-on croire que les nouveaux rites, repris en bonne partie aux élucubrations d'hérétiques et de schismatiques du passé, sortent des formes rituelles traditionnelles par un développement en quelque sorte organique, et que l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement ?

Disons merci de rendre (en partie) justice à la liturgie traditionnelle, mais pour le reste il y a lieu de dire : **NON POSSUMUS**.

Ces travaux ont été complétés par le CIRS (site [Rore Sanctifica](http://www.rore-sanctifica.org)) qui a su lui et lui seul comprendre et expliquer d'une façon irréfutable que le but ultime de cette forgerie liturgique sacralisée par Vatican II était la DESTRUCTION DU SACERDOCE CATHOLIQUE DANS LE RITE LATIN (Pontificalis Romani) :

voir : <http://www.rore-sanctifica.org/index1.html>.

Les meilleurs spécialistes mondiaux, dans un colloque à Laval (Québec) en 2014 (Actes 2018) ont confirmé définitivement que le texte fondateur du nouveau rite de consécration épiscopale, prétendument identifié à une « Tradition d'Hippolyte de Rome », n'était qu'un « document fantôme », résultat d'un agrégat disparate de pseudépigraphes de périodes différentes et d'origines linguistiques variées et plus ou moins bien établies, et ne pouvant être considéré comme le corps unifié d'un texte constitué ayant été en usage liturgique dans l'Église catholique.

Il s'ensuit, un discrédit scientifique total des bases textuelles de la « Constitution Apostolique » *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 de Montini-Paul VI, promulguant le rituel nouveau du sacre des évêques.

Il s'ensuit également que l'engagement par le dit « Paul VI » de sa prétendue infailibilité pontificale dans ce texte où il affirme que ce rite serait « encore en usage », ce que les scientifiques démentent, re-

lève du mensonge. Cette déclaration aventureuse de Montini se retourne au contraire contre lui en montrant qu'il est anti-Pape imposteur, démuné de l'infailibilité pontificale.

Tout ceci confirme ainsi la finalité suprême et diabolique de la réforme liturgique de Vatican II : LA DESTRUCTION DU SACERDOCE CATHOLIQUE :

- http://blog.catholicapedia.net/wp-content/uploads/2019/03/2019-01-15_-_Communique_-_Colloque_de_Laval_-_Document_fantome_-V2.pdf

Aucun clerc ne put réfuter ces travaux primordiaux et ne prit le relais des travaux de *Rore Sanctifica*. Les ont-ils même étudiés ? Seul l'abbé Cekada en fit un résumé et en parla à *Radio-Courtoisie* à notre invitation.

Alors que penser de ces clercs qui font la leçon à tout le monde, discréditant ceux qui, avant eux, ont combattu, les ont aidés à leur départ et ont dû subir, comme Écône l'a fait partout : *ôte-toi de là que je m'y mette* mais qui n'ont pas su transmettre les travaux pénibles des laïcs.

Quels sont ceux qui ont redécouvert les anti-libéraux ? les vrais historiens, que M. Denoyelle, exemple typique des universitaires ne connaît pas : les Rohrbacher, Darras, dom Guéranger, dom de Monléon, Mgr Gaume, Delassus, Ayroles, Lémann, Aubry, les Mgr Jouin, de Ségur, Fèvre, les Cardinaux Pie, Gousset, etc. , etc. , inconnus ou presque des clercs formés par Écône (Ricossa, Belmont, Dolan, Sandborn, Cekada, etc.) Ils parlent de l'antilibéralisme, du modernisme, des études ecclésiastiques, de l'ennemi, de Satan, de ses troupes, de ses moyens, d'une façon si insuffisante que si nous n'en parlions pas et ne mettions pas à disposition les œuvres de ces maîtres, leurs convertis ne tiendraient pas. Orgueil de notre part ? Non, là n'est pas l'orgueil ! Mais expérience de l'effondrement conciliaire et de l'échec de restauration de la FSSPX.

2° Arrivons au message de M. Denoyelle sur Mgr Guérard : http://users.skynet.be/histcult/0_aveu.htm, mais surtout : <http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm> dont voici le passage essentiel :

« (...) Après avoir lu ce que je viens d'écrire, un de ces ecclésiastiques (ou un laïc fanatisé parmi leurs suivants) va peut-être réagir encore en rétorquant *avec humeur*, au lieu de fournir la réfutation dont il est radicalement incapable et qui est d'ailleurs impossible à fournir : « *Dites, Monsieur, vous n'avez pas honte d'être ainsi insultant avec un abbé ?...* » (sic). --- En la conjecture et en d'autres occasions où ils se dressent sur leurs ergots, **ils passent de l'objet au sujet afin d'éluder le problème**. Pour eux et leurs semblables, tout tourne en effet autour de leur personne, devant laquelle il faudrait rester bouche bée d'admiration, comme devant un paon qui déploie sa queue en éventail. Ils n'acceptent aucune proposition de correction pour leurs erreurs avérées.

« Pourtant, le pape saint Pie X enseignait : « *Le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale, non moins que pour leur bien-être matériel.* » (Lettre apostolique du 25 août 1910, au § 24).

« Si l'on veut prendre ce devoir au sérieux, il n'est pas rare que l'on se fasse mal voir. Du reste, **il n'est pas fréquent qu'un ecclésiastique reconnaisse ses fautes**, sauf de façon liturgique comme tout le monde. Pourtant, il y a des exceptions. Ainsi, **le dominicain Michel Louis Guérard des Lauriers** qui s'était fait sacrer évêque. Il avait précédemment élaboré toute une **théorie** comportant, outre les erreurs mentionnées ci-dessus concernant l'*oblatio munda*, **une distinction materialiter/formaliter arrachée à la compréhension scolastique de ces termes pour en faire une désignation portant sur la personne des papes et l'actualité de leur juridiction**.

« Quelques mois avant sa mort (survenue le 27 février 1988), ayant reçu de ma part (aux bons soins d'un ami suisse) une étude fouillée démontrant ses aberrations, l'intéressé reconnut expressément :

« *Cher Monsieur,*

J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.

Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.

En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions. Son étude est excellente !

Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.

En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.

M. L. G. des Lauriers, O.P. »

« Il est mort sans avoir eu (ou pris) le temps de se rétracter publiquement (et, si d'aventure il l'a fait, on n'en sait rien).

« Voici le [texte original](http://users.skynet.be/histcult/0_aveu.htm) scanné (http://users.skynet.be/histcult/0_aveu.htm).

« Néanmoins, **les adeptes de sa "thèse" n'en tiennent pas compte**, car celui qui "ose" faire des remarques est réputé "**insultant**"⁵ tantôt pour leur *gourou*, tantôt pour leur "dignité" sacerdotale, dans laquelle ils se drapent mélodramatiquement. Ensuite, terriblement **vexés d'avoir été contrés dans leurs idées aberrantes**, ils organisent leur petite vengeance par la **conspiration du silence** ou en frappant à l'occasion leur "contradicteur" par de l'ostracisme, **ameutant même volontiers contre lui des gens ignorants, confidentiellement informés de son "impolitesse" à saveur nettement "hérético-schismatique"** (sic). --- Dans le meilleur des cas, ils s'interposent avec muflerie dans la conversation privée que vous avez avec autrui, ils redressent le menton en vous toisant avec un air qui fait penser à un superbe chameau dédaigneux et puis, se faisant volontiers provocateurs, ils vous tournent ostensiblement le dos en public afin de vous marquer leur **mépris**.

« Sous ce rapport, **ils font donc exactement ce que faisaient jadis (et font encore) les modernistes**, dénoncés et condamnés par le pape saint Pie X, qui faisait notamment observer à leur sujet dans son encyclique "Pascendi Dominici gregis" (8 septembre 1907) :

« *Les modernistes assaillent avec une **extrême malveillance et jalousie** (summamalevolentia et livore) **les catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Église**. Il n'y a aucune sorte d'injures dont ils ne les offensent, mais l'accusation d'ignorance et d'entêtement est la préférée. S'ils redoutent l'érudition et la vigueur d'esprit de ceux qui les réfutent, ils chercheront à les réduire à l'impuissance en organisant la conspiration du silence. Cette façon d'agir avec des catholiques est d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils exaltent avec des louanges incessantes tous ceux qui se mettent de leur bord.* » (§ 60)

« La mentalité de ces "traditionalistes" est la même. --- **Oui, au lieu de vouloir faire la leçon aux autres, ils feraient décidément bien de balayer devant leur porte !** (fin de citation de M. Denoyelle).

Quelle découverte ! Quelle gifle ! Pire que du LHR !

Remarque : je suis loin de partager toutes les idées de M. Denoyelle.

Voilà ce que connaissait l'abbé Ricossa et voilà ce qu'il nous a caché. Et avec de telles casseroles, il continue à mentir, **cachant ce texte de Mgr. Il MENT** en laissant soupçonner que Mgr n'aurait pas parlé dans son rectificatif de la « *thèse de Cassiciacum* ».

B) Fidélité à Mgr Guérard.

Oui apparemment, car ils s'appuient sur Mgr pour donner autorité à leurs errements. Mais ils le trahissent complètement avec leur position sur La Salette. Mgr était un grand dévot de La Salette. Pourquoi l'abbé Ricossa (à l'exemple de Mgr Fellay) cache-t-il les deux sermons que j'ai entendu de Mgr sur ce sujet ?

M. l'abbé Ricossa a fait deux conférences apparemment savantes sur La Salette : il parle longuement et savamment des combats entre les cardinaux, mais pas un mot sur le message de Mélanie !

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLI-ixf49y8Z6OJ0Byq4HexaMb9IVgwXTI>,

mais lire aussi : http://www.a-c-r-f.com/documents/Ste_Vierge_MARIE_1846_La_Salette.pdf, pour voir la trahison !

L'abbé Ricossa ne veut pas du message de La Salette pour expliquer la crise. Il l'a écrit dans un des premiers numéros de *Sodalitium* et le démontre depuis. Il impose donc **sa Thèse**, qui n'a plus rien à voir avec celle de Mgr Guérard : **l'église Conciliaire est matériellement l'Église catholique !** Quel blasphème !

Bien sûr, il ne répond jamais à la question : **Quelle est la valeur des actes d'un pape matérialiser ?...**

Il fait prier à chaque conclave pour que de ce rassemblement de cardinaux apostats soit élu un vrai Pape catholique : mais un vrai Pape Catholique serait assassiné de suite ; Jean-Paul I pourtant pas vrai Pape Catholique a été assassiné en un mois. Alors avec tous ces prélats sodomistes (pourquoi son silence sur Rom. I, 18-32 ?), c'est-à-dire lucifériens, faire prier pour trouver là la solution tient du raisonnement débile. D'ailleurs, en fin de compte, les prières de ses fidèles n'ont jamais rien obtenu.

Un jour, ayant fait découvrir à Mgr Guérard la prophétie des vénérables Elizabeth Canori Mora et Anna-Maria Taïgy qui annonçaient que saint Pierre et saint Paul seraient obligés de rétablir la Papauté, il m'avait dit : **voilà la solution !** Mgr Dolan en a dernièrement parlé au Canada.

⁵ Pour LHR : "**ignoble**"

Citons aussi le texte que l'abbé Vérité, après l'avoir lu, relu, corrigé et complété, m'avait incité à écrire pour répondre à une énormité de l'Abbé Le Gal⁶, texte que j'ai accompagné de commentaire sur d'autres écrits d'autres confrères : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_abbe_Le_Gal,_Belmont,_Grossin.pdf

Enfin la vidéo de l'abbé Marot sur leur situation actuelle vis-à-vis de la secte conciliaire est une bouillie bordelaise pire que celle de l'abbé Belmont. On est loin du EST, EST, NON, NON.

Dans ses conférences sur La Salette, l'abbé Ricossa parle des bagarres entre les cardinaux mais en aucun moment du message de Mélanie. Qu'il fasse découvrir à ses fidèles les deux sermons de Mgr Guérard grand dévot de La Salette. Comme les gens d'Écône on censure ce qui dérange. Procédé bizarre pour leur *affection filiale* !

Est-ce que, oui ou non, c'est bien Mgr Guérard qui a écrit ce texte ? S'il ne s'agit pas de la fameuse Thèse de Cassiciacum, de quelle autre thèse s'agirait-il ? Oseraient-ils m'accuser d'inventer ce texte, et donc d'être un faussaire ?

Leur réfutation est pitoyable et ne prouve rien ! Mgr Guérard a bien écrit ce message.

C) Calomnies.

Recevoir des injures fait partie du packaging des combattants. Elles ne m'ont jamais fait reculer.

Elles ont pour but de détruire les idées que je défends et elles seules. Ne pouvant les réfuter on essaie de déconsidérer la personne en la calomniant : vieux procédé maçonnique.

Comme toujours d'abord **mon remariage**. Suite à une attaque publique de l'abbé Aulagnier j'avais été obligé de la réfuter : http://www.a-c-r-f.com/documents/REMY_blog-LHR.pdf

Tout y est dit et il n'y a rien à changer ou à rajouter. Mais l'avez-vous lu ? en particulier :

Mauvais juge de mon affaire (comme cela se comprend aisément), j'ai interrogé dans un deuxième temps les clercs de la Tradition qui m'ont paru les plus compétents. Leur jugement était pour moi plus important que celui de l'officialité et j'étais prêt à m'y soumettre (mon épouse tout autant). Ils n'ont fait aucune objection à mon remariage.

J'avais suivi scrupuleusement les conseils de Mgr Guérard, en particulier de demander l'avis de l'Abbé des Graviers qui était l'ancien official de Paris.

Ceux qui connaissent la compétence et la rigueur morale de mes quatre conseillers (Mgr Guérard, Mgr Lefevre, l'abbé des Graviers, l'abbé Coache) **devraient se poser des questions sur mes détracteurs plutôt que sur moi !**

⁶ Lire avec attention ce document où il écrit par l'abbé Le Gal : « *Nous ne pensons pas que Benoît XVI soit apostat ! (...) selon cette position, nous nous estimons contraints par la foi à refuser à Paul VI et à ses successeurs l'autorité pontificale, mais nous reconnaissons leur élection par le conclave ; et nous affirmons aussi qu'ils restent, au sens strict du terme, catholiques (bien qu'ils professent des doctrines qui ne sont pas celles de la foi catholique, mais les deux choses ne sont pas contradictoires)* » !!!

L'ayant repris, à la demande de M. l'abbé Vérité, j'ai cru qu'il était sage, qu'il allait me remercier et surtout rectifier. Ce fut le contraire, je fus injurié : *Ne reprends pas le sot, il te haïra, reprends le sage il t'aimera* (Prov., IX, 8)

Nous n'avons point besoin de soutane pour défendre la Vérité. Il suffit d'étudier, de méditer dans nos Pères qui avaient tout compris.

Par exemple que penser du nouveau rituel du baptême. Nous avons fait connaître il y a plus de trente ans le travail de Coomoraswamy sur les nouveaux rituels de sacre et d'ordination :

http://www.a-c-r-f.com/documents/COOMARASWAMY-Succession_apostolique_intacte.pdf

Depuis CRSB éditions a édité le travail complet de Coomoraswamy sur tous les sacrements, dont celui du baptême, travail essentiel, *Les nouveaux sacrements sont-ils valides ?* Nous y renvoyons le lecteur. De plus lire le travail définitif de Thilo Stopka. L'abbé Le Gal, baptisé dans le nouveau rite devrait les lire attentivement.

Ensuite : **incompétent, aigri, méprisant, hargneux, haineux** (je n'ai jamais eu de haine de ma vie pour aucune personne), **fou** (la FSSPX, confidence d'un de leur prêtre), **diviseur, monstre d'orgueil** (abbé Lafitte, auquel j'ai répondu : *non ; l'orgueil ce n'est pas cela, mais je suis un monstre de connaissances*), **prêtre défroqué, bigame, LHR, Le Honteux Remarié** (abbé Célier, voir ma réfutation citée plus haut), **excessif, franc-maçon sûr, très haut initié** (chapelle de l'abbé Le Gal), **anticlérical, très dangereux, menteur, ...et certainement d'autres encore.**

Bien sûr jamais dites en face ou rarement, mais dites à mes amis qui ont le courage de me les répéter. J'y réponds souvent : *c'est dans leur tête, pas dans la mienne ; c'est leur interprétation, pas la mienne.*

Mais quelle croix ! Mon épouse en est morte. Exemple de paix et de joie chrétienne, elle n'avait jamais connu la haine. Elle l'a découvert dans nos chapelles. Elle a longuement pleuré quand un ami très cher nous a trahis en devenant ennemi. Assistant à sa dernière messe (elle mourait huit jours après), elle si sensible, elle me dit avoir eu un regard de haine qu'elle n'avait jamais vu et ce de la part, là encore d'un ancien ami, OS 1025.

* * * * *

L'Initié Roca dans un livre fameux *Le Glorieux centenaire*, dont j'avais une édition originale décrivait comment détruire la sainte Église Catholique. C'est ce que nous fîmes connaître dans le livre *L'Église Éclipsée* dont voici le passage essentiel :

« (...) Les Lucifériens aussi avaient prévu que la révolution dans l'Église engendrerait l'opposition entre deux camps : celui de la tradition apostolique — qu'ils appellent les *rétrogrades*, ou *ultramontains*, ou *intégristes*, ou *traditionalistes*, qui sont, tout simplement, les catholiques — et le camp des *progressistes* qui sont les Humanitaristes. À ce sujet, l'initié Roca, après avoir annoncé ce que serait Vatican II, définissait ces camps. Il *prophétisait* il y a plus de cent ans :

***"... Ils (les catholiques) forment en ce moment un anneau qui se rompra par le milieu et chacune de ces deux moitiés formera un autre anneau. Cette scission va se faire ; il y aura l'anneau des rétrogrades et l'anneau des modernistes* (ou progressistes)" (*Le Glorieux Centenaire*, p. 452).**

« Selon lui, donc selon la Contre-Église, dont il est ici le porte-parole, la révolution conciliaire devait nécessairement provoquer une réaction et, en effet, celle-ci n'a pas manqué de surgir après le Concile Vatican II et ses réformes.

« Cette nouvelle *"église conciliaire"* doit, selon la logique révolutionnaire, non seulement construire la nouvelle religion de l'Humanité ***mais aussi détruire ou, au moins, orienter la réaction***. Bref, *"l'anneau des modernistes"* doit contrôler, neutraliser et détruire *"l'anneau des rétrogrades"*. À ce propos, voici le témoignage d'un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Bouchacourt qui s'est rendu au diocèse de Paris pour demander *"une église ou une chapelle, rive droite"* :

« ...Puis, Monseigneur Vingt-Trois m'a entretenu des facilités que le cardinal Lustiger accordait pour l'utilisation du missel tridentin dans le diocèse, suivant ainsi les recommandations du pape au lendemain des sacres épiscopaux conférés en 1988 par Mgr Lefebvre à quatre membres de la Fraternité. Il m'a précisé que toutes ces autorisations étaient **temporaires** ; que **le but que s'était fixé le Saint-Père et qui est aussi celui du cardinal était d'amener tous les catholiques de sensibilité traditionnelle à l'ecclésiologie de Vatican II** et à accepter le nouveau missel... Je lui ai demandé : *"Jusqu'à quand dureront ces permissions ?"*, il m'a répondu : ***"Jusqu'à l'extinction (sic) des catholiques attachés à ce rite"***. Voilà qui est encourageant ! Ainsi sont mises en lumière les intentions des autorités romaines et diocésaines... nous n'avions (donc) rien à attendre des autorités ecclésiastiques. ***Elles veulent la mort de la Tradition, elles veulent son extinction*** » (Bulletin de Sainte-Germaine, Paris 17^e, fév. 1997, n° 82).

Ne serait-on pas légitimement — face à son comportement surprenant —, amené naturellement à penser que M. l'abbé Ricossa accomplit aujourd'hui cette prophétie de l'apostat ex-Chanoine Roca, laquelle n'a pu échapper à sa belle érudition ?

Après la trahison de la FSSPX, en effet M. l'abbé Ricossa a organisé le camp des opposants pour l'envoyer dans une impasse : **refuser de constater que la Rome conciliaire est désormais devenue une secte et ne saurait en aucun cas être restée aujourd'hui la Rome catholique.** Grande gueule il a imposé,

par sa Thèse, sa manière de voir à quelques prêtres et même évêques, qu'il tient d'une main de fer. **Un jour tout sera clair !**

Rappelons que je suis à l'origine de la rencontre entre l'abbé Ricossa et Mgr Guérard. Il l'a confirmé dans un *Soladitium*.

Quand il a quitté Écône il est venu me voir à Lyon (où j'habitais alors) avec son supérieur d'alors l'abbé Munari. Ils allaient voir l'abbé de Blignières pour le suivre. Après avoir discuté très tard dans la nuit je leur ai conseillé de passer chez le Père Guérard, de lui poser un certain nombre de questions bien précises, d'aller ensuite chez Olivier de Blignières, de lui poser certaines questions et au retour de repasser chez Mgr. C'est ce qu'ils firent et ils suivirent Mgr.

Quand Mgr décida de sacrer l'abbé Munari, il m'invita mais je lui dis que je ne viendrais pas car je n'avais pas confiance : mal formé par Écône, trop jeune et Italien. À la mort de Mgr, Mgr Munari me proposa de reprendre l'apostolat qu'avait Mgr à Lyon, mais à une condition : que les laïcs ne discutent pas entre eux après la messe et pendant la semaine. Refusant cette condition je précisais : *de toute façon, Mgr Munari ne tiendra pas un an*. Je me suis trompé, il défroqua un an et huit jours plus tard. Dieu vomit les tièdes !

En final, je repose toujours la même question à M. l'abbé Ricossa et aux autres :

QUELLE EST LA VALEUR DES ACTES D'UN PAPE MATERIALITER ? RÉPONDEZ.

Ont-ils posé cette question, qui semble élémentaire à Mgr mourant ? Leurs confidences sèment le doute. Mais une chose est sûre, et est sans aucun doute, l'abbé Ricossa veut la thèse parce qu'il ne veut pas La Salette ; **pour lui, l'Église n'est pas éclipsée, Rome n'a pas perdu la Foi, et n'est pas le siège de l'antéchrist**. Son manque de fermeté le condamne un jour à être **vomis de Dieu** comme tant de clercs depuis 60 ans. Attendons.

Et pour finir j'adresserai spécifiquement à M. l'abbé Ricossa la question publique qui le rend si obstinément muet sur ce sujet capital depuis des années :

**QUAND M. L'ABBÉ ALLEZ VOUS VOUS DÉCIDER ENFIN À PARLER PUBLIQUEMENT DE L'INVALIDITÉ ONTO-LOGIQUE (ET NON PAS SIMPLEMENT CANONIQUE) DU NOUVEAU SACRE DES ÉVÊQUES IMPOSÉ DEPUIS LE 18 JUIN 1968 PAR MONTINI-PAUL VI (*Pontificalis Romani*) À L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?
RÉPONDEZ ENFIN M. L'ABBÉ RICOSSA !**

Quant à moi je préfère suivre la TSVM plutôt que M. l'abbé Ricossa et son Institut.

Merci à la très sainte Vierge Marie de nous avoir tout expliqué par le message de Mélanie : « **LES** prêtres sont devenus un cloaque d'impuretés » ! Je l'ai vécu depuis soixante ans !

Prions pour qu'elle triomphe au plus tôt, car le nombre de ceux qui voient est de plus en plus petit ! Combattez petit troupeau, vous qui voyez clair !

Que la très sainte Vierge Marie nous protège jusqu'à son plein triomphe !

ANNEXE A

<http://www.rore-sanctifica.org> Communiqué du 29 décembre 2007

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE_Communique-2007-05-05_Lettre_de_Bouyer.pdf

Fac-similé de la lettre du Père Louis Bouyer

http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque:e_rore_sanctifica/02-reforme_de_1968_et_suivante-consilium-groupe_xx/1965-Kleinheyer/08_KLEINHEYERLettre14Avril66DomBOTTECONSILIUM.pdf

IMPORTANT – Un colloque universitaire international discrédite en 2014 le pseudo texte sur lequel repose le nouveau rituel des sacres épiscopaux de rite latin depuis 1968

Date : Wed, 16 Jan 2019

DOCUMENT PDF MAJEUR à LIRE ⁽⁷⁾

Ce colloque a officialisé en 2014, dans un cadre universitaire, ce qui figurait déjà en **août 2005** dans le [tome 1](#) de « *Rore Sanctifica* » publié par le CIRS, lorsqu'il fit éclater la vérité sur **l'invalidité des sacres épiscopaux de rite latin depuis 1969 et donc des sacrements qui en découlent**, par les ordinations presbytérales invalides et par les **sacrements invalides reçus par les fidèles au sein de l'église dite Conciliaire (Vatican II)**.

Cet événement souligne **l'extrême gravité de la situation de l'Église catholique aujourd'hui** et l'absolue nécessité pour les fidèles de chercher des sacrements certainement valides, car le véritable Sacerdoce se fait rare, l'opération anglicane s'étant reproduite au moment de Vatican II, produisant les mêmes effets.

Justice a été rendue aux travaux de Jean Magne, qualifiés de « *précurseurs* » en septembre 2014 à l'université de Laval au Québec.

La prétendue « *Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome* » inventée par Dom Botte (1963), notée comme étant « **sans cesse contestée** », a été jugée « **définitivement réfutée** » lors du colloque qui réunissait un aréopage d'universitaires spécialisés sur la question de la « sacerdotalisation » dans le judaïsme synagogal, le christianisme et le rabbinisme.

Lors du colloque, Pierre-Hubert Poirier (*), professeur à l'Université de Laval, Québec, et membre de l'Institut, a qualifié ce texte prétendument reconstitué par Dom Botte de « **document fantôme** », de « compilation anonyme contenant des éléments d'âge différents », *dont certains du IV^e siècle avancé, comme le montre un récent commentaire. On ne peut donc invoquer cet écrit en faveur d'une sacerdotalisation hâtive (et romaine) des fonctions épiscopale ou presbytérale* » (voir les pages 266-267 extraites des Actes du colloque publiés par BREPOLS en 2018).

C'est pourtant cette sacerdotalisation romaine qu'a invoquée Paul VI-Montini dans sa constitution apostolique « **Pontificalis Romani** » du 18 juin 1968, en promulguant le nouveau rituel du sacre des évêques de la nouvelle église Conciliaire, dont la validité est basée sur ce « **document fantôme** », amorçant ainsi l'extinction progressive de toutes les lignées épiscopales de rite latin depuis plus de 50 ans jusqu'à la disparition complète du sacerdoce catholique et des sacrements qui en découlent, et tarissant les fruits de l'Incarnation pour les âmes des nouvelles générations.

(*) Historien du christianisme, spécialiste du gnosticisme et du manichéisme. — Spécialistes des langues et littératures de l'Orient chrétien ancien, rédacteur en chef de la revue Laval théologique et philosophique, Directeur de l'Institut d'études anciennes de l'Université Laval qu'il a créé en 1999.

Il est titulaire d'un baccalauréat (1971) et d'une maîtrise en théologie (1972) de l'Université Laval ainsi que d'un doctorat en histoire des religions (1980) de l'Université Louis Pasteur (Strasbourg I). Il est aussi diplômé multiple de l'École des langues et civilisations de l'Orient ancien, rattachée à l'Institut catholique de Paris (source *Wikipedia*)

⁷ http://blog.catholicapedia.net/wp-content/uploads/2019/03/2019-01-15_-_Communique_-_Colloque_de_Laval_-_Document_fantome_-V2.pdf

DERNIER ACTE ?

Louis-Hubert REMY

14 janvier 2020, saint Hilaire de Poitiers

À la suite de nos échanges avec l'Institut *Mater Boni Consilii* et son correspondant anonyme, après avoir cherché trace de M. Denoyelle, un abbé, vieil ami, me transmet son eMail. J'écris de suite ce courriel à M. Denoyelle :

Échange avec M. Denoyelle

14 janvier 2020

Cher M. Denoyelle,

Bonjour,

Ayant eu une polémique violente avec M. l'abbé Ricossa sur la rétractation de Mgr Guérard sur la thèse (document ci-joint) pourriez-vous m'envoyer votre document qui a permis à Mgr Guérard de voir clair ?

Avec mes remerciements,

Louis-Hubert REMY

lecteur ancien de *Mysterium Fidei*.

Dès le lendemain je reçus cette réponse :

15 janvier 2020

Bonsoir, monsieur Remy.

Le "document" (en fait un simple "memo", une petite étude en tout cas) que ce correspondant suisse avait reçu de ma part, je n'en ai pas gardé copie, parce qu'il s'agissait simplement de références ou de citations scolastiques, notamment du "De Ente et Essentia" de saint Thomas d'Aquin, mais également du renvoi à un ouvrage du pape Grégoire XVI (ouvrage écrit du temps où il était moine et cardinal, puis diffusé après son élection au souverain pontificat). Enfin, il y avait aussi une citation d'un Docteur en Philosophie et Théologie de renommée internationale, Mgr Albert Farges (1848-1926) expliquant bien quelles sont les erreurs parfois commises en utilisant les concepts de « matière » et de « forme » (des distinctions de l'esprit à ne pas confondre avec des réalités hors de l'esprit).

Ce sont des ouvrages que le P. Guérard, surtout devenu évêque, n'était pas censé ignorer. Plutôt que d'entamer une discussion directe avec lui, j'ai préféré épargner son amour-propre en me référant à des sources qui devaient sûrement être familières pour lui. J'en ai fait état à un correspondant dont j'étais presque certain qu'il allait lui envoyer mon "mémo". Celui-ci a dû contribuer à rafraîchir la mémoire de l'intéressé. En réagissant comme il a fait, il ne devait pas s'avouer "vaincu" par un laïc, car il se rendait aux "auctoritates". De plus, il ne me l'écrivait pas directement, mais à un "intermédiaire", donc sans établir un face à face, fût-ce par écrit, ce qui épargne aussi, en un certain sens, l'amour-propre (dont j'ai pu constater durant toute ma vie qu'il est assez fort chez les ecclésiastiques, sauf exceptions bien sûr).

Comme une dame m'a récemment écrit avec le même but d'information que vous, je vous joins ma réponse où vous trouverez aussi un extrait pertinent de l'ouvrage de Mgr Albert Farges. D'autres personnes m'ont écrit aussi en vue de me faire part de leurs réactions. Sans les citer nommément (car ce n'est évidemment pas une question de personnes) j'ai extrait de leurs (très brefs) courriels les considérations qui montrent leur compréhension du problème.

D'une manière générale, surtout à notre époque, il n'est pas seulement expédient, mais nécessaire, de s'en référer aux sources primaires historiques (que sont également les documents de l'Église, qui sont en outre normatifs). Pour ma part, je n'ai pas d'opinions personnelles, ni en matière historique, ni en matière religieuse. Les extraits de ma plume que vous avez cités, concernant les références historiquement erronées de Dom Botte, par exemple, ne sont pas des opinions, mais des vérités constatables. Autrement je me serais abstenu d'écrire ce que j'ai écrit.

La formation qui a été dispensée aux historiens reconnus et dûment diplômés ne les rend du reste pas ignorants des ouvrages écrits par d'autres auteurs, pas même par ceux que l'on qualifie "anti-libéraux", encore que ceux-ci s'avèrent écrivains, abbés, politiciens ou journalistes, et plus rarement de vrais historiens (ce qui n'implique pas qu'ils soient forcément dans l'erreur, certainement pas sur toute la ligne). Mais la méthode et la critique historique prennent comme bases les sources primaires (et non la littérature de personnes qui expriment leurs idées sur le cours de l'Histoire, sans toujours s'en référer aux documents qui devraient les étayer).

S'agissant de matières où le Magistère de l'Église est compétent, il ne serait pas normal de prendre plutôt comme guides des particuliers, quels qu'ils soient. Mais c'est ce que l'on constate dans des blogs où quantité de laïcs et d'abbés se donnent en spectacle devant des millions d'internautes potentiels par leurs pugilats idéologiques d'orientation diverse. Cela ne donne pas envie de se convertir, car qui donc "rejoindre" ?

Vous évoquez l'abbé Ricossa et ses confrères. Il y a de nombreuses années déjà, certains articles publiés par eux faisaient scandale. Je pense notamment à l'accusation de meurtres rituels d'enfants et de cannibalisme dont les juifs se rendraient coupables chaque année lors de notre fête de Pâques. C'était la reprise presque littérale de l'accusation dont les premiers chrétiens avaient fait l'objet de la part des païens. En écrivant des choses non fondées, on favorise les attaques que les juifs dirigent déjà assez contre l'Église (notamment dans la "Jewishencyclopedia"). Il y a également eu des heurts déplacés avec un professeur de l'université de Turin. Je ne suis pas sûr que beaucoup de gens apprécient le genre d'abbés qui, d'une voix tonitruante, haranguent une (petite) foule avec un porte-voix.

Encore une bonne soirée,

Alfred Denoyelle.

Voici le document joint par et de M. Denoyelle, envoyé à une dame (les **gras rouges** sont de L-H R.) :

Bonjour, chère Madame.

Vous m'écrivez *en anglais* tout en mentionnant des liens vers certains blogs *en italien* et *en français*. Je suppose donc que vous comprenez ces *trois langues*, tout comme moi qui suis cependant scolarisé *en flamand*. Mais puisque le document évoqué était rédigé *en français*, je préfère vous répondre *en français*, également pour éviter toute discussion éventuelle au sujet de la traduction (car « *traduttore, traditore* »).

Alors voici ma réponse (*les numéros ci-après sont utilisés pour faciliter la précision d'une réaction éventuelle*) :

1) Je ne connais pas personnellement ce monsieur Louis-Hubert Remy, ni ses publications. Veuillez donc noter qu'il n'y eut aucun « complot » entre lui et moi, *contre qui que ce soit*.

2) Une « apologétique » des personnes, *quelles qu'elles soient*, n'est pas souhaitable, ni surtout pertinente.

3) Il faut s'en tenir le plus strictement possible aux éléments de fait et à leur contexte, qui procurent la certitude.

4) Je n'avais reçu ni les considérations du monsieur Remy, ni cette circulaire de l'institut MBC qui porte l'en-tête de « *Sodalitium* », mais qui à part ça est tout à fait anonyme (*aucun nom d'auteur n'est indiqué, d'après ce que j'ai pu voir*).

5) Précédemment, j'avais déjà eu l'occasion d'éclairer *privément* des personnes désorientées entre octobre 2018 et mai 2019 sur le sujet évoqué, car elles n'avaient pas été exactement renseignées par leur(s) informateur(s).

6) L'auteur **anonyme** de la circulaire de l'institut MBC a fait allègrement *dans mon dos* toutes sortes de suppositions, qu'il s'est empressé de mettre aussitôt en ligne sur l'Internet, alors qu'il lui aurait simplement suffi de m'écrire d'abord, en vue de recevoir les réponses « *ad hoc* », tout comme ces personnes dont il est question au point précédent.

7) **Ce mot du P. Guérard est bel et bien authentique**. Il était adressé à un correspondant suisse qui me l'a transmis (*puisque j'y étais mentionné*). Ce mot, non daté mais dûment signé et **écrit entièrement à la main**, avait été reçu par mon correspondant, quelques mois avant le décès du P. Guérard. Il porte seulement ces quelques lignes :

« Cher Monsieur,

J'ai trouvé, en arrivant ici, votre envoi et votre lettre. MERCI.

Je conserve donc, au moins provisoirement (vous me direz), l'étude de A. Denoyelle.

En ce qui me concerne personnellement, je souscris à toutes ses conclusions.

Son étude est excellente ! Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.

En fervente union, au service de la Vérité et dans la prière.

M. L. G. des Lauriers, O.P. »

8) Comme il ne s'agit pas d'un acte notarié, ni d'une pièce officielle d'un pape, d'un roi ou d'un empereur, ni d'une pièce des autorités civiles d'aujourd'hui, il ne comporte pas de date, mais cela n'infirme pas son authenticité. Le document est signé et écrit entièrement à la main. Il s'agit d'une petite écriture cursive « écrasée » (familièrement : des « pattes de mouche »).

9) En résumé, il s'agissait d'un mot adressé par le dominicain en question à mon correspondant suisse, qui lui avait soumis un petit « mémo » de ma plume, auquel le P. Guérard avait donné le nom surfait d'« étude ». Je n'ai pas gardé copie de ce petit « mémo » privé, destiné à ce correspondant, parce qu'il s'agissait simplement de références ou de citations scolastiques, notamment du « *De Ente et Essentia* » de saint Thomas d'Aquin, mais également du renvoi à un ouvrage du pape Grégoire XVI (*ouvrage écrit du temps où il était moine et cardinal, puis diffusé après son élection au souverain pontificat*). Enfin, il y avait aussi **une citation d'un Docteur en Philosophie et Théologie de renommée internationale, Mgr Albert Farges (1848-1926) expli-**

quant bien quelles sont les erreurs parfois commises en utilisant les concepts de « matière » et de « forme » (des distinctions de l'esprit à ne pas confondre avec des réalités) : voir les références et la citation ci-après (page suivante) ¹.

10) Pour ne pas garder inutilement l'ensemble de mon énorme correspondance « papier » du siècle passé, j'avais scanné les pièces qui pouvaient avoir encore une certaine importance, dont ce mot du P. Guérard qui me mentionne (*c'était une photocopie d'un simple mot de l'intéressé, que ce correspondant m'avait envoyée*).

11) Mon correspondant suisse est décédé et il n'habite plus à l'adresse privée d'où il m'écrivait (*la poste retourne à l'expéditeur, depuis l'année 2000, toute lettre qui lui est adressée*).

12) **J'atteste n'avoir rien inventé. Je ne suis pas l'émetteur de ce mot du P. Guérard, mais le récepteur, par un tiers.**

13) L'ouvrage de Mgr Farges réfutait d'avance ladite « thèse de Cassiciacum » qui confond les notions scolastiques dont il est question. *Interrogez donc n'importe quelle université du monde entier, et on vous le confirmera.*

Docteur Alfred Denoyelle

- diplômé d'études gréco-latines complètes (en humanités)
- titulaire d'un Doctorat en Histoire [Katholieke Universiteit Leuven, 1999]
- médiéviste et perspectiviste "in the long timespan" (dans la longue durée du temps)
- titulaire d'une Maîtrise en Philosophie et Lettres avec parmi les nombreuses options : Paléographie, Histoire de l'Église et Théologie [Katholieke Universiteit Leuven, 1993]
- secrétaire-général du « Cercle européen pour la recherche historique, Investigatio Historica »
- membre de « l'Observatoire des historiens catholiques fidèles à leur déontologie »
- membre des « Historici Lovanienses » - webmaster de « Historia+Cultura »

Nota bene

Incidentement, je vous fais remarquer que votre demande de fournir des « *arguments to prove the truth of this letter* » (arguments en vue de prouver la véracité de cette lettre) **inverse** le devoir juridique autant que canonique en matière d'établissement de la vérité, résumé par l'axiome connu « ***c'est à l'accusation qu'incombe la charge de la preuve*** ».



Annexes

Citation d'un Docteur en philosophie et en théologie

Dans un ouvrage remarquable publié en 1908 avec comme titre significatif « Matière et forme », **Mgr Albert Farges** (1848-1926), Docteur en philosophie et en théologie, Lauréat de l'Académie Française, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice et à l'Institut catholique de Paris, Docteur honoris causa de l'Université de Louvain et auteur ayant reçu les louanges du pape Benoît XV, constatait **l'erreur grossière où sont ceux qui n'ont pas compris que la distinction qu'un esprit est amené à faire dans les choses qu'il perçoit n'est pas l'affirmation d'une séparation physique dans ces choses, à l'instar des éléments séparables et transposables dont on fait usage dans un théorème mathématique.** Il faisait observer à ce propos :

« Nous n'hésitons pas à conclure qu'il y a là un malentendu regrettable et que la pensée de S. Thomas ou d'Aristote n'a pas été saisie. En affirmant que la Matière est réellement distincte de la Forme, ils n'ont pas voulu dire que ces deux éléments sont **physiquement séparables**, et qu'ils ont une existence distincte, mais seulement qu'ils ont une **essence distincte** : ce qui est bien différent. "Forma, nous dit Aristote, ratione separabilis est" (= la forme est séparable par la raison)... **Il ne s'agit donc nullement d'une distinction réelle d'existence**, mais d'une **distinction réelle d'essence**... Est-il possible de concevoir deux choses réellement différentes par leurs essences et n'ayant qu'une seule et même existence ? Nous répondrons qu'il est en effet impossible de les voir des yeux du corps ou de l'imagination ; mais qu'il n'est pas bien difficile

¹ Livre disponible sur bibliothèque ACRF : http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr-FARGES-Albert_MATIERE-et-FORME-en-presence-des-SCIENCES-MODERNES.pdf

de les concevoir par une abstraction de l'esprit. Il suffit qu'elles aient une essence différente pour les concevoir à part, et qu'en même temps elles soient chacune si incomplète qu'elles aient besoin pour exister de se soutenir mutuellement, ou de se subordonner dans une dépendance mutuelle. La vitesse peut-elle exister sans une direction ? Nullement. Une direction du mouvement peut-elle exister sans une vitesse ? Pas davantage. Et cependant la direction n'est pas la vitesse : un enfant est capable de se faire une idée de l'une ou de l'autre séparément, parce qu'elles ont deux essences distinctes, quoique réunies de fait dans une même existence. **Ainsi en est-il de la Matière et de la Forme : inséparables quant à l'existence, elles sont séparables par abstraction en deux essences réelles profondément dissemblables.** »

On ne peut donc soutenir l'existence d'un pape « materialiter » qui ne serait pas en même temps pape « formaliter ». **Une distinction faite par l'esprit ne génère pas une existence dans la réalité !**



Quelques réactions de divers correspondants

□ **15-02-2019** (22:44 H) :

« Pour l'avoir bien connu, et recueilli — moi aussi — des confidences de sa famille et de ses proches, il est bien vrai que la "vision" mathématique était chez le Père, comme un habitus, et certainement source de ses erreurs, par esprit de système qui réduit tout à la discipline dominante ! Un de ses propres petits neveux m'avait confié qu'il avait été connu, parmi ses frères dominicains, pour "avoir mis la sainte Trinité en équations...". Personnellement je crois que l'erreur majeure du Père a été d'opérer non plus la distinction classique — purement intellectuelle — entre la Matière et la Forme, mais bien une dissociation telle, que ses disciples en sont venus à théoriser, et imposer à leur clergé comme à leurs fidèles, qu'une matière sans forme peut subsister et même se reproduire ! »

□ **08-04-2019** (14:57 H) :

« Je trouve inacceptable et contraire à l'esprit de l'Église que les supérieurs des séminaires sédévacantistes imposent à leurs séminaristes cette **thèse qui n'a jamais été examinée par l'Église**, et dont, de surcroît, l'auteur a reconnu qu'elle contenait "des erreurs théologiques énormes". Cet aveu est lourd de conséquences et me semble devoir être davantage répandu et connu. Bien cordialement et en union de prière. »

□ **22-05-2019** (12:18 H) :

« La citation de Mgr Farges est très éclairante. Ce qu'avait théorisé Mgr Guérard des Lauriers manquait cruellement de réalisme soucieux de rigueur et de cohérence. Enfin, si Mgr Guérard des Lauriers a rejeté sa thèse — on devrait dire plutôt « opinion fausse » — à la fin de sa vie, c'est un **bel acte d'humilité et d'honnêteté intellectuelle** : Dieu merci ! ... Une chose m'étonne : est-ce que dans les séminaires saint Thomas est encore enseigné, et si oui, correctement enseigné ? Bien sûr, aucun prêtre n'est infallible ou encore protégé contre toutes sortes d'opinions fausses, mais comment peut-on tomber là-dedans ?! »

Fin de l'échange avec M. Denoyelle.

Le document original est consultable à cette adresse :

https://catholicapedia.net/Documents/denoyelle_alfred/A-DENOYELLE_courrier-affaire-IMBC-retraction-Mgr-GUERARD.pdf



TROIS CONFESSEURS



DE LA FOI

*EN CROYANT ET FAISANT CE QUI A
TOUJOURS ÉTÉ CRU ET FAIT, ON NE
PEUT SE TROMPER.*

ABBÉ JOSEPH VÉRITÉ

M. LE CURÉ PAUL SCHOONBROODT

MONSEIGNEUR GUÉRARD DES LAURIERS

LEÇONS À TIRER

18 janvier 2020 en la fête de la Chaire de Saint Pierre à Rome

Avant tout précisons que si nous sommes critiques ce n'est ni par amertume, ni par zèle amer, mais par souci d'être dans la Vérité en tout, d'être *EST, EST ; NON, NON*. Combien de fois je reprenais très respectueusement Mgr Guérard, lui disant : *Mgr, je ne vois pas exactement comme vous*, et il me demandait de m'expliquer. À la fin très souvent (mais pas toujours) il me disait simplement : *vous avez raison* et il m'en remerciait. Partageant notre repas dans les dernières années de sa vie, une ou deux fois par mois, c'était en général des désaccords sur les personnes (dont les clercs). Il m'a ainsi défendu contre un "grincheux" lors de son dernier sermon², sermon-testament que je relis avec attention pour être fidèle. Je conseille d'ailleurs à l'Institut de le lire et le faire connaître. **Pourquoi ne parlent-ils pas de ce sermon-testament ?**

1° Le document est bien **authentique et irréfutable**. Mgr Guérard s'est bien rétracté, par écrit, peu de temps avant sa mort (28 février 1988). Alors une question se pose : comment a-t-il été manipulé sur son lit de mort ?

2° Tous ces théoriciens ecclésiastiques actuels soutenant la *Thèse* sont de **prétentieux fustistes** (mystificateurs) qui **depuis plus de trente ans savent la Vérité ou auraient dû la savoir**.

3° On se pose des questions sur leur formation philosophique, alors que de nombreux laïcs avaient compris depuis longtemps. Il y a longtemps que réfléchissant sur les origines de la crise, il nous a semblé qu'un des paramètres essentiels est la **médiocrité des études ecclésiastiques**. En découvrant et diffusant les travaux de Mgr Fèvre et surtout ceux du R.P. Aubry (dont saint Pie X a dit : « *il faut s'appuyer sur les travaux du R.P. Aubry pour la refonte des Études ecclésiastiques* ») on a vite compris qu'Écône (et sa suite) était incapable de former des combattants de la Foi, se contentant de répondre à des consommateurs de sacrement qui ne demandent que des distributeurs de sacrements.

Mais on prenait ces anti-materialiter-formaliter pour des **imbéciles** (faibles d'esprit, sots, stupides) et on savait le dire. Quel mépris et quel orgueil ! Puissent-ils maintenant faire leur examen de conscience, se rétracter et présenter humblement leurs excuses. Appliquez ce que vous enseignez. **On attend, on verra bien** : *Ne reprends pas le sot, il te haïra, reprends le sage il t'aimera* (Prov. IX, 8).

4° On se pose aussi sur leur formation antilibérale. Étant à l'origine de la découverte des auteurs antilibéraux, plus de mille titres sélectionnés, lus avec attention, appréciés, critiqués, diffusés, démontrant notre amour pour les vrais clercs **clairs**, les événements nous donnant bien souvent raison, on est surpris de leurs méconnaissances sur des sujets (130 repérés) aussi importants. L'abbé Ricossa dans une conférence récente parle du livre de Charles Maignen, **La Souveraineté du peuple est une hérésie**³, que nous avons fait connaître il y a plus de trente ans, mais sans citer la page la plus importante. Il ne précisera pas que c'est disponible depuis longtemps aux Éd. Saint-Remi. Ils travaillent tous pour leur boutique, un point c'est tout.

² http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GUERARD_des_LAURIERS_dernier-sermon_plus-2-articles.pdf

³ Disponible aux ACRF pour 9 € + port : <http://boutiqueacrf.com/brochures/43-la-souverainete-du-peuple-est-une-heresie-2845196938.html>

5° Comme Écône, ils appliquent mal **le principe fondamental de non-contradiction : une même chose ne peut pas, en même temps et sous le même rapport, être et ne pas être**. Relire l'interview, jamais rectifiée, de l'abbé J. Le Gal sur les papes conciliaires. L'homme en blanc est Pape ; il n'est pas catholique, mais c'est quand même le Pape. Il y a d'autres exemples.

6° De même pour La Salette.

Jean Madiran, en écrivant *L'hérésie du XX^e siècle*, a constaté combien le mal était terrible : **rendez-nous la sainte Écriture, le catéchisme et la sainte Messe**, écrivait-il, mais en donnant la consigne la plus idiote (stupide, dépourvue d'intelligence) : **RENDEZ-NOUS**. Jean Madiran est devenu ainsi **le fossoyeur de la tradition**. Oui, il a fait le bon constat : Vatican II et la secte Conciliaire ont falsifié (pour détruire) la sainte écriture, le catéchisme et la sainte Messe. Il fallait conclure, comme le fera **Jean Vaquié**, l'ennemi de Madiran : **Des ennemis (la contre-Église) ont envahi et occupent, tiennent la sainte Église pour la détruire. Combattons ces ennemis, jusqu'à leur disparition**. Avec son ordre : *rendez-nous*, l'ennemi n'a rien rendu, ils n'ont pas été déclarés ennemis, la sainte Église a été obligée de s'éclipser, et Madiran a transformé ainsi des chrétiens en **MARRANES**, soit des hommes **doubles, catholiques dans la religion conciliaire**. Il finira dans la religion conciliaire. Le livre de Madiran (auteur admiré de l'abbé Belmont), est **le livre le plus IDIOT du XX^e siècle**. Chiré (DPF) en le rééditant aurait mieux fait de suivre Vaquié que Madiran, voir mon dernier opuscule sur Jean Vaquié⁴.

Seul le message prophétique de La Salette permet de comprendre : À présent en effet *Rome (Rome et non l'Église) a perdu la Foi, est devenue le siège de l'Antéchrist, l'Église est éclipsée*. C'est ce que nous vivons aujourd'hui, c'est ce que l'abbé Ricossa refuse d'enseigner, continuant, comme Madiran de faire des marranes (doubles) ?

7° **Le plus grave**. Ils n'enseignent pas le vrai but de Vatican II : **la DESTRUCTION DU SACERDOCE depuis 50 ans**. Maintenant il est trop tard, le mal est fait et il est irréversible, **et par leur volonté obstinée de maintenir depuis 13 ans le silence et l'inaction délibérés sur cette question vitale, ils sont désormais coresponsables de cette quasi-irréversibilité mortelle**. Où sont en effet les travaux des clercs sur ce sujet ? Où sont leurs encouragements ? Même des brochures⁵ comme *L'Église EST éclipsée* ou *Le Problème de l'Una Cum, problème de l'heure présente* (qui m'avait valu les félicitations de Mgr Guérard) sont complètement ignorées alors qu'elles ont rempli leurs chapelles (je sais de quoi je parle). L'abbé Ricossa ne fait même pas la promotion des deux brochures de l'abbé Cekada (résumé de *Rore Sanctifica*). **Là encore un énorme travail irréfutable et irréfuté, toujours gratuitement et librement consultable et téléchargeable sur le site de feu M. l'abbé Schoonbroodt Rore Sanctifica**⁶ **méprisé par presque tous les clercs et pourtant traitant en profondeur ce sujet essentiel et vital et qui concerne en premier lieu les clercs**.

8° Rappelons aussi que les clercs (en général) se soucient peu du pouvoir temporel, de sa création, de son organisation, du choix de ses dirigeants, de son fonctionnement, des relations avec le pouvoir spirituel, etc. toutes choses sur lesquelles nous avons beaucoup méditées et trouvées les réponses : en particulier sur la vocation et la mission de la France : 1300 ans de fonctionnement méritent que l'on s'y penche.

⁴ <http://boutiqueacrf.com/brochures/173-jean-vaquie-par-louis-hubert-remy-9782377520954.html> Et tout Jean Vaquié : <http://boutiqueacrf.com/15-cahiers-jean-vaquie>

⁵ Voir sur Amazon ou mieux la Boutique Officielle des ACRF (<http://acrf.info/>).

⁶ <http://www.rore-sanctifica.org/>

Pierre Hillard dans une préface remarquable (90 pages) de son dernier ouvrage, *Anarchis Cloots, La République universelle du genre humain*, en fait une synthèse remarquable sachant en tirer des leçons pour un avenir que nous espérons le plus proche possible.

* * * * *

Enfin, c'est le temps des vœux de bonne et sainte année. C'est le temps de dire : ***et le Paradis à la fin de vos jours !*** Mais il ne suffit pas de le dire, il faut faire ce qu'il faut pour y aller.

Tout d'abord avoir une foi pure et complète. Je conseille depuis longtemps de lire chaque jour *L'année Liturgique* de dom Guéranger⁷. C'est un grand moyen de connaître, de penser, de vivre en vrai chrétien. À chaque saint dom Guéranger raconte la vie de combat (et souvent le martyr) pour garder la Foi et ordinairement il continue pour déplorer que déjà à son époque, on croie et on ne vit que des demi-vérités. C'est le plus grand malheur des nouveaux convertis : ils se contentent de demi-vérités et leurs conversions ne tiennent pas.

Puis il faut savoir que *pour aller au Paradis*, nous devons rendre compte de nos talents et donc les connaître, les faire fructifier et agir.

Et enfin et surtout, AIMER DIEU ! Mais il n'y a qu'une manière d'aimer Dieu : « si quelqu'un M'aime, qu'il garde Mes commandements... » et donc étudie sa religion, s'examine, se confesse, demande pardon et se corrige.

Prions tous les uns pour les autres pour rejoindre en paradis Mgr Guérard !

**Et prions tout spécialement pour les prêtres, ceux qui sont réellement prêtres !
Il ne nous faut que de saints prêtres !**

⁷ <https://www.bibliotheque-monastique.ch/bibliotheque/bibliotheque/gueranger/anneliturgique/index.htm>

Louis-Hubert REMY
RÉFUTATION DE MGR GUÉRARD
ACTE 4

28 janvier 2020, saint Charlemagne, roi de France, empereur d'Occident

Quelques rappels-souvenirs pour les nouveaux convertis
--

Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, dont le sang est unique¹, qui est le seul homme au monde a osé dire "Je suis la Vérité", qui l'a prouvé, qui a fait des miracles innombrables, qui a ressuscité Lazare prouvant qu'il était le Messie, qui, aux Rameaux, a été fêté comme le Messie, qui a souffert une passion unique pour racheter nos péchés, qui a ressuscité, est apparu à plus de 500 témoins, qui a fait des milliers de miracles, a créé **une religion** pour relier Dieu à l'homme et lui ouvrir les portes du ciel. Lui seul pouvait créer une vraie religion.

Cette religion comprend un enseignement précis, inchangé pendant 2000 ans (combattu sans cesse par des hérétiques qui mélangent l'erreur et la vérité) et surtout comprend des sacrements qui ont des pouvoirs. Leur grand pouvoir : **donner la grâce**, donner les grâces nécessaires au salut. Un est particulier car de lui sont issus presque tous les autres, celui du sacre des évêques.

Pendant 2000 ans, rien n'a changé, il y eut toujours des miracles et des saints, bien que toujours, l'Adversaire de N-S J-C, haïssant le genre humain ait tout fait pour détruire l'œuvre de N-S J-C.

Or depuis "Jean XXIII", on a **tout changé**, petit à petit, mais tout changé : le contenu de la Foi, la Vérité, la liturgie, les rituels des sacrements, la sainte Messe, le droit canon, le catéchisme, le *Pater*, le *Credo*, le chapelet, le calendrier, la grille amis-ennemis, etc. On a changé, pas pour changer mais surtout **pour détruire le passé**.

En est résulté, d'années en années : **l'abomination de la désolation** dans le lieu saint², les prêtres, religieux, religieuses abandonnant leur sacerdoce, leurs vœux, les séminaires vides, les laïcs quittant les églises qui devinrent vides, les bâtiments religieux, les écoles, les collèges, les monastères vendus, plus de miracles, plus de saints, le péché de sodomie partout, les missions abandonnées, un effondrement complet de La religion, Rome donnant l'exemple de la perte de la Foi, devenant le siège de l'Antéchrist, etc. Les laïcs, otages ou victimes, comprirent vite que cette destruction était due aux clercs et à eux seuls.

Voilà en quelques lignes ce que nous avons vécu depuis 1958.

Quelques clercs, très peu, réagirent. Quelques bulletins (une vingtaine) essayèrent de résister. Deux s'imposent, celui de Jean Madiran (*Itinéraires*) et celui de l'abbé de Nantes (*La Contre Réforme Catholique*). En 1976 un leader s'imposera, Mgr Lefebvre, qui petit à petit imposera ses prêtres dans les chapelles créées par les laïcs. Un courant de Foi et de générosité inconnu fit trembler Rome, car l'on comprit alors qui était ami et qui était ennemi : *Dis-moi qui tu crosses, je te dirai qui tu es*.

Lire **le livre qui aurait pu être excellent de l'abbé Ricossa**³, malheureusement jamais terminé (pourquoi ?), jamais édité (pourquoi ?), jamais cité (pourquoi ?) **LE PAPE DU CONCILE**, où il raconte avec beaucoup de documents ce qu'était Jean XXIII, ses trahisons, l'histoire du 'Concile', le combat de la Vérité contre les novateurs, les noms de ces traîtres, la défaite et disparition du camp de la Vérité, très gros, unique et excellent travail dont on ne parle plus. Pourquoi ? Un excellent Ricossa qui malheureusement, un jour, combatta La Salette, obligeant les religieuses de Crézan à s'en séparer. Dévotes de La Salette, elles avaient eu pour aumônier Mgr Guérard et par la suite l'*Institut*, dont elles

¹ À écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=EaQYu2AUHqE>, le sang de Notre-Seigneur n'a que 24 chromosomes femelles ! De plus, 2000 ans après, son sang est vivant.

² Dans le lieu saint, il y a deux choses : l'autel du Sacrifice et la chaire de Vérité, tous deux objets de **consolation**. Ils deviennent objet de **désolation** quand l'autel du saint Sacrifice devient l'autel du sacrifice de Caïn, et la chaire de Vérité devient chaire de l'erreur. Et tout cela devient **abominable** quand il n'y a plus d'autorité pour tout remettre en ordre.

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf

préférèrent se séparer et vivre sans prêtres, plutôt que de trahir La Salette. Ce fut un nouveau Ricossa qui participa à tous les mauvais combats, lui et les siens !

Et alors on les vit combattre, non pas la nouvelle religion, mais le Pape. On les vit nous parler de pape *materialiter*, de sédévacantisme, de pape hérétique, de mauvais papes, alors que le problème était beaucoup plus grave : qu'une religion satanique changeait, détruisait la sainte Religion catholique. Ils essayèrent de réfuter nos travaux sur Rampolla, sur l'apocalypse et surtout sur la nullité ontologique du rituel du sacre des évêques, détruisant définitivement le sacerdoce, laissant entendre qu'un bon pape pouvait être élu par les conclaves de ces cardinaux apostats.

Quand l'abbé Jocelyn Legal osa écrire⁴, il y a onze ans :

« **nous ne pensons pas que Benoît XVI soit apostat** »

et « **contraints par la foi à refuser à Paul VI et à ses successeurs l'autorité pontificale, mais nous reconnaissons leur élection par le conclave ; et nous affirmons aussi qu'ils restent, au sens strict du terme, catholiques (bien qu'ils professent des doctrines qui ne sont pas celles de la foi catholique, mais les deux choses ne sont pas contradictoires)** »,

j'en fis une réfutation, restée sans réponse. C'est la méthode de nos ennemis : **la conspiration du silence**, ce qui n'est pas catholique.

* * * *

Aujourd'hui, on recommence. Après avoir fait une **douzaine d'objections** à leur document, accompagné de **quatre questions précises**, c'est le silence absolu ! Mépris ou impossibilité de répondre à des questions pourtant importantes ?

Aujourd'hui, ce n'est pas l'abbé Ricossa qui intervient, mais ce pauvre abbé Jocelyn Legal qui s'y colle par une attaque pour me déstabiliser, méthode classique de nos adversaires :

INFORMATION, 21 janvier 2020 :

Nous signalons à nos lecteurs et amis, en particulier à ceux de langue française, deux intéressants articles publiés par le "bulletin littéraire contrerévolutionnaire" "Lecture et Tradition" (B.P. 70001, 86190 Chiré-en-Montreuil, www.lecture-et-tradition.info), bien que ne partageant pas toutes les positions de la revue.

Les articles entendent dénoncer ce qu'on appelle l'"ésotérisme chrétien" et le risque d'infiltrations de cette pensée hétérodoxe dans les rangs des catholiques fidèles. Les articles en question sont :

—Le Sacré-Cœur, le Hiéron du Val d'Or, le baron de Sarachaga et Mme Bessonnet-Favre de Christian Lagrave

— "Jeanne d'Arc tertiaire de saint François" de Mme Bessonnet-Favre, ouvrage chrétien ? de François Dufys.

Le lien entre les deux articles se trouve dans l'inquiétante figure de Céline Favre-Bessonnet (1858-1920), une ésotériste connue sous le pseudonyme de Francis André, fille d'un autre ésotériste connu, le docteur Henri Favre (1827-1916), lié aux milieux occultistes les plus ténébreux, dont le livre sur sainte Jeanne d'Arc a été publié par un éditeur catholique, Les Amis de Jeanne d'Arc de l'Association universelle des amis de Jeanne d'Arc.

Le même livre peut cependant être téléchargé à cette adresse :

http://boutiqueacrf.com/jeanne-d-arc/157-jeanne-darc-tertiaire-de-saint-francois-9782490624027.html?search_query=Bessonnet+&results=1

avec un "Avertissement" daté du 21 janvier 2019, dans lequel, au point 4, on nie que Mme Bessonnet-Favre soit l'ésotériste Francis André : les deux articles de Lecture et Tradition démontrent au contraire, de manière irréfutable, qu'il s'agit de la même personne, comme l'a déclaré, entre autres, René Guénon lui-même.

⁴ [http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR abbe Le Gal, Belmont, Grossin.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR%20abb%C3%A9%20Le%20Gal,%20Belmont,%20Grossin.pdf)

Mais qui a mis à disposition des lecteurs catholiques, à l'adresse des ACRF, le livre de la fille du docteur Favre ?

L'association "Les Amis du Christ Roi de France".

Qui est le fondateur de cette association ?

Louis-Hubert Remy, qui se présente comme un grand expert de l'"école antilibérale" et des infiltrations maçonniques dans l'Église.

Qui en a fait la recension ?

Le blog Catholicapedia, qui soutient toutes les initiatives de Louis-Hubert Remy :

C. Bessonnet-Favre | LE CATHOLICAPEDIA BLOG

PRÉCISIONS du 23 janvier 2020

En complément de l'information envoyée le 21 janvier 2020 (voir le mail ci-dessous pour rappel), nous tenons à apporter les précisions suivantes :

— Le numéro de *Lecture et Tradition* que nous avons signalé est le numéro 104, de décembre 2019

— Dans le site des Amis du Christ-Roi de France on peut télécharger un extrait du livre de l'inquiétante figure de Céline Favre-Bessonnet, et le même site propose ce livre à la vente :

http://boutiqueacrf.com/jeanne-d-arc/157-jeanne-darc-tertiaire-de-saint-francois-9782490624027.html?search_query=Bessonnet+&results=1

— M. Jean Auguy (Éditions de Chiré) nous a communiqué le 23 janvier 2020 la précision suivante : "Les Amis de Jeanne d'Arc n'ont rien à voir avec l'édition de ce livre, qui a été publié par la maison de Louis-Hubert Remy"⁵.

Il est évident qu'après cette précision, les faits imposent encore davantage, de la part de Louis-Hubert Remy, une nécessaire... rétractation.

POUR RAPPEL, NOTRE MAIL DU 21 JANVIER 2020 :

Errare humanum est, tout le monde peut se tromper. Puisqu'ils semblent aimer les "rétractations", nous attendons comme un devoir une rétractation par le site des ACRF et par le blog Catholicapedia. Autrement, il faudra ajouter : "perseverare diabolicum" : l'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique.

Tout d'abord une simple question : **L'abbé J. Legal a-t-il lu le livre ? et même a-t-il lu la fameuse critique de ce livre ?** La voici :

Lecture et Tradition, n° 104, décembre 2019

Jeanne d'Arc Tertiaire de Saint François de Mme Bessonnet-Favre, ouvrage chrétien ?

Peut-être nos lecteurs ont-ils suivi la publication par les « Amis de Jeanne d'Arc », d'un livre au titre bien évocateur et encourageant pour nous, *Jeanne d'Arc Tertiaire de Saint François* de Mme Bessonnet-Favre. Si, à première vue, il peut sembler extrêmement intéressant, notamment par sa table des matières bien détaillée, un examen plus approfondi permet au lecteur de se poser de sérieuses questions sur cet ouvrage apparemment prometteur. Nous profiterons en outre de ces quelques lignes pour donner une courte bibliographie sur le sujet large, sainte Jeanne d'Arc et les Franciscains.

L'auteur du livre, contrairement à ce qu'affirme l'avertissement, était bien lié au courant de « l'ésotérisme chrétien ». Francis André est le pseudonyme de Mme Bessonnet-Favre selon le site de la Bibliothèque Nationale de France⁶, et le fait est confirmé par René Guénon lui-même⁷. De plus il paraît probable qu'elle était le prête-

⁵ Erreur de Jean Auguy : je n'ai RIEN à voir avec les Éditions Saint Gabriel.

⁶ https://data.bnf.fr/fr/17813641/francis_andre/ et https://data.bnf.fr/fr/12110978/celine_bessonnet-favre/

⁷ *Études traditionnelles*, janvier-février 1948, cf. http://www.index-rene-guenon.org/Access_book.php?sigle=ED&page=7

nom de son père comme nous le verrons plus loin. En tous cas des liens pour le moins troublants existent entre ses deux livres, d'une part *La Vérité sur Jeanne d'Arc. Ses ennemis. Ses auxiliaires. Sa mission*, 1895, autrement appelé *La Pucelle et les Sociétés secrètes de son temps*, paru sous la signature de Francis André aux éditions Chamuel, éditions gnostiques, et d'autre part, *Jeanne d'Arc Tertiaire de Saint François*, 1896, paru sous le nom de Bessonnet-Favre, ce qui nous oblige à mettre en garde contre un livre que nous qualifierons de « dangereux » tant qu'une étude plus approfondie n'aura pas été menée.

Voici quelques exemples de ces rapports troublants.

La p. 10 chez Bessonnet est quasi identique, sur une quinzaine de lignes, au livre de Francis André. Seules quelques variantes (en italique ci-dessous) diffèrent :

« ...Trois papes se disputaient le gouvernail de la barque de Pierre, violemment secouée par l'orage que Wickleff et Jean Huss avaient déchaîné Battue aussi par les flots menaçants des hordes musulmanes, la Barque mystique semblait désemparée. Les Turcs étaient aux portes de Constantinople. La défaite de Nicopolis avait démontré l'impuissance de la <i>Chrétienté chevaleresque</i> contre eux. Épuisée par une guerre séculaire, énervée par les luttes intestines des partis qui s'étaient disputé le pouvoir d'un roi fou, la France n'était plus en état de produire un Charles Martel, <i>comme au VIII^e siècle</i>, pour barrer le chemin aux sectaires de Mahomet. » (Francis André p. 11 et 12)	« ...Deux papes se disputèrent le gouvernail de la barque de Pierre, violemment secouée par l'orage que Wickleff et Jean Huss avaient déchaîné. Battue aussi par les flots menaçants des hordes musulmanes, la Barque mystique du <i>Pêcheur d'âmes semblait absolument</i> désemparée. Les Turcs étaient aux portes de Constantinople. La défaite de Nico polis avait démontré l'impuissance de la <i>Chevalerie chrétienne</i> contre eux. Épuisée par une guerre séculaire, énervée par les luttes intestines des partis qui s'étaient disputé le pouvoir d'un roi fou, la France n'était plus en état de produire un Charles Martel, <i>comme elle l'avait fait</i> au VIII^e siècle, pour barrer le chemin aux sectaires de Mahomet. » (Bessonnet p. 10)
--	--

Comme on peut le voir, les changements sont minimes et seule une étude approfondie pourrait permettre de montrer la raison de certaines modifications... quand on sait que le père de Mme Bessonnet-Favre est le docteur Francis André, « ésotériste chrétien » se faisant appeler « Le Vieux Druide ».

Dans son livre de souvenirs intitulé *Les Compagnons de la Hiérophanie Souvenirs du mouvement hermétiste à la fin du XIX^e siècle*, l'occultiste Victor-Émile Michelet (1861-1938) écrivait :

Le docteur Favre a parlé plus qu'il n'a écrit. Il n'a guère publié que ses *Batailles du Ciel*. Mais il a dicté, à sa fille, voilée sous le pseudonyme Francis André, un livre assez étrange, *la Vérité sur Jeanne d'Arc*, dans lequel, en vue de résoudre l'énigme de la dame des Armoises, il invente une hypothèse saugrenue. Trébuchant dans le dédale de l'histoire secrète, s'il a bien deviné l'action des Franciscains dans la geste de la sainte guerrière, en revanche il s'est entièrement mépris sur celle des Templiers échappés des griffes de Philippe le Bel⁸.

Quant à Francis André, tout son livre consiste à montrer que :

Jeanne d'Arc ne représenta pas seulement, pour ses contemporains, la défense désespérée d'un Peuple et encore moins celle du principe héréditaire de la Monarchie capétienne. Elle représenta surtout, pour eux, la défense héroïque de la Race, de l'Église et de la FEMME celtiques, menacées dans leurs libertés, leur honneur et leurs intérêts par les conspirateurs puissants dont les Lancastre étaient les instruments aveugles ou dociles.

Champion de l'Église chrétienne, Jeanne d'Arc fut aidée puissamment par les moines.

Champion de la Race, elle fut vaillamment assistée par tous les Communiers et par tous les Bourgeois du Royaume.

Champion de la Femme, elle fut secondée, avec un dévouement et une abnégation admirables, par les femmes de toutes conditions et de toutes les classes. Sans les obstacles et les trahisons que les auxiliaires féminins de la secte Anglaise dressèrent soudain sur sa route, elle eût certainement, comme la Vierge dont elle arbora la bannière, écrasé, pour des siècles, la tête du Serpent qui menaçait, de son venin mortel, la France et la « Chrétienté. » (Francis André, op. cit., p. 10 et 11).

⁸ Réédition Bélisane, 1977, p. 137 (1^{ère} édition : Dorbon-Ainé, Paris, 1937).

La présence de notes de bas de page renvoyant à Saint-Yves d'Alveydre, occultiste⁹, ou au Hiéron de Paray-le-Monial, institut ésotérique¹⁰, ainsi qu'à ses publications, *Novissimum organum*, *Le Règne social de Jésus-Christ-Hostie*, le tout fondé par le baron de Sarachaga, dont une référence a d'ailleurs été oubliée, par erreur probablement, p. 204 du livre de Bessonnet, est obscure et met en garde le lecteur averti.

En outre, le R. P. Ayroles, le grand spécialiste de sainte Jeanne d'Arc¹¹, en fait une courte critique dans les *Études* du 20 septembre 1897 :

Voilà un volume échafaudé sur la Jeanne d'Arc à Domrémy... la thèse que Siméon Luce a le premier mise en honneur, ne repose que sur des assertions fantaisistes. C'est dire ce qu'il faut penser du volume de M. Bessonnet-Favre... y compris les références qui nous renvoient souvent à des pièces qui n'existent nullement, par exemple : le texte latin remis à Charles VII par Jeanne à Chinon ; le discours de Mgr Gélou au concile de Poitiers, etc. En éditant la chronique Morosini, il [le R. P. Ayroles] a attiré l'attention sur ce mot *iera begina*, elle était *béguine*. Cela signifie-t-il elle était tertiaire, et tertiaire de Saint François ? La conclusion semblerait forcée...

L'auteur de ces lignes a déjà dénoncé Siméon Luce dans *La Vraie Jeanne d'Arc* tome II. Il affirme ici que Mme Bessonnet a inventé des documents, ce qui n'est pas exact pour le discours de Mg Gélou. Notons cependant que les deux documents cités se trouvent dans le livre de Francis André, et pour le discours de Mgr Gélou¹², avec la même erreur de numérotation concernant le n° 3 à la fin du texte qui est un n° 5 dans le document présenté par Jules Quicherat¹³.

La suite de la comparaison amène une découverte troublante : la lettre de Jeanne d'Arc à Charles VII, comme le dit le R. P. Ayroles, n'existe nullement. Plus précisément, le texte cité par Bessonnet et Francis André, rigoureusement le même dans les deux livres, se trouve bien à la place référencée par Bessonnet dans sa bibliographie¹⁴. Mais il s'agit d'une traduction du texte latin de quelques vers qui suivent la prophétie de Merlin : « *descendet virgo deorsum sagittarii et flores virgineos obscurabit* » !

Le livre tout entier est à étudier à la même lumière, pour y découvrir des textes plus ou moins repris à l'identique, à ceci près que la place dans le texte varie parfois, cependant que la prose de Mme Bessonnet s'intercale habilement !

Bibliographie non exhaustive sur le sujet Jeanne d'Arc et les Franciscains :

⁰ Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, attention à corriger avec :

R. R Ayroles, *La Vraie Jeanne d'Arc*, t. III, Livre VI, « *Étude critique de Jeanne d'Arc à Domrémy par M. Siméon Luce* », p.409 et sq.

et R. R Chapotin, *La Guerre de Cent Ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*, réponse à la dialectique Dominicains-Franciscains de Siméon Luce

R. P. de Grèzes, *Jeanne d'Arc Franciscaine*, 1895, très bien

R. P. de Barenton, *Jeanne d'Arc Franciscaine*¹⁵ et *Jeanne d'Arc, son tertiairat, son étendard et l'ouvrage de M Adrien Harmand*, très bien

⁰ Léon Gautier, in *Le Monde*, 2 juin 1881, « *Jeanne d'Arc et le mouvement religieux du XV^e siècle* »

⁰ Léon de Kerval, *Jeanne d'Arc et les Franciscains*, et in *L'Univers* 1882, 29 et 30 août, « *Jeanne d'Arc et les Franciscains* »

⁹ Voir les travaux de Jean Vaquié.

¹⁰ Voir Marie-France James, *Ésotérisme et christianisme autour de René Guénon*, Paris, N.E.L., 1981, ainsi que, du même auteur *Ésotérisme, occultisme, franc-maçonnerie et christianisme aux XIX^e et XX^e siècles*, N.E.L., Paris, 1981. Jean-Pierre Laurant, *L'Ésotérisme chrétien en France au XIX^e siècle*, Lausanne-Paris, l'Âge d'Homme, 1992. M.-F. James est une historienne canadienne, J.-P. Laurant est un universitaire franc-maçon.

¹¹ Lire R. P. Ayroles, *Jeanne d'Arc sur les autels, et la régénération de la France*, pour avoir un bon aperçu de l'auteur et de la sainte.

¹² M^{me} Bessonnet-Favre, *Jeanne d'Arc Tertiaire de Saint François*, p. 97 à 100.

¹³ Jules Quicherat, Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, t. III, p. 403.

¹⁴ Buchon, *Choix de Chroniques et Mémoires sur l'Histoire de France avec notes et notices*, Panthéon Littéraire, p.537.

¹⁵ Disponible sur Gallica, réédité par les Éditions Saint Gabriel.

⁰ Abbé Mourot, *Jeanne d'Arc et le Tiers Ordre de Saint François*, 1886 (extrait de la Semaine religieuse de Saint-Dié).

⁰ R. P. Antoine de Sérent, *Jeanne d'Arc et l'ordre de Saint François*

⁰ Pour approfondir certains sujets :

E. Sainte Marie Perrin, *Belle vie de Sainte Colette*

Pierre Lanéry d'Arc, *Livre d'Or de Jeanne d'Arc*

Léon de Kerval, *Saint Jean de Capistran, son siècle, son influence*

R. P. de Barenton, *La Dévotion au Sacré-Cœur*

Paul Thureau-Dangin, *Saint Bernardin de Sienne, un prédicateur populaire*

R. P. de Barenton, *Les Grands Ordres Religieux. Les Franciscains*

Françoise Dorive, *Les franciscains précurseurs de Jeanne d'Arc*

Pour étudier au mieux le sujet, nous conseillons de prendre les ouvrages des Pères de Grèzes et de Barenton, réédités sous le titre *Jeanne d'Arc Franciscaine*, aux Éditions Saint Gabriel.

Si vous êtes intéressé par le sujet ou pour toute question, vous pouvez écrire aux bons soins de la revue qui transmettra.

François DULYS

* * * * *

Mais voici ma réponse à *Lecture et Tradition*, spécialement à M. Dulys :

DROIT DE RÉPONSE ENVOYÉ À LECTURE ET TRADITION

Louis-Hubert REMY

21 janvier 2020

Dans le n° 104 de *Lecture et Tradition*, de décembre 2019, 26 pages sont consacrées à la critique d'un livre : *Jeanne d'Arc, Tertiaire de saint François*, de M^{me} Bessonnet-Favre, ouvrage chrétien ?

Étant le principal responsable de l'édition de cet ouvrage, je me permets de répondre et de réfuter cette critique.

D'abord historique de cette réédition.

Un prêtre de la FSSPX, connaissant mon livre sur *La Vraie Mission de sainte Jeanne d'Arc*¹⁶, et appréciant particulièrement sa suite consacrée à *La Triple donation ; le plus grand évènement de l'Histoire de France*¹⁷, me fit découvrir *Jeanne d'Arc, tertiaire de saint François*, qui parlait de la triple donation. Je dévorais le livre, découvrant un aspect méconnu de Jeanne. Je le fis lire à plusieurs amis qui, enchantés me conseillèrent de le faire éditer. Il me semblait qu'apportant quelque chose de nouveau sur Jeanne il méritait d'être mis en avant pour 2020, année du centenaire de la canonisation de Jeanne. Je l'ai conseillé *Aux Amis de Jeanne d'Arc* qui l'ont apprécié et fait éditer par l'intermédiaire des éditions Saint Gabriel¹⁸.

Quelques mois après, M. François Dulys me téléphonait et m'envoyait son article paru depuis en décembre dans *Lecture et Tradition*. Occupé par d'autres travaux et ayant reçu de nombreux témoignages de félicitations de lecteurs enthousiasmés, je n'attachais pas une grande attention à son travail que je trouvais médiocre, ses critiques me semblant très **périphériques**.

Cependant cherchant sur Internet un original (sans succès), je découvrais que l'on attribuait à Mme Bessonnet-Favre un autre ouvrage (disponible) sous un autre nom (Francis André), que je fis

16 <http://boutiqueacrf.com/livres/8-la-vraie-mission-de-sainte-jehanne-darc-le-christ-roi-de-france-9782954188003.html>

17 <http://boutiqueacrf.com/livres/100-dossier-sur-la-triple-donation--9782954188041.html>

18 Je précise que je ne suis rien aux éditions Saint Gabriel, qui font ce qu'ils veulent.

venir et lus, « *La Vérité sur Jeanne d'Arc. Ses ennemis. Ses auxiliaires. Sa mission* ». J'en conclus que ce ne pouvait être le même auteur, le style et surtout les idées, la vie de Jeanne, étaient complètement différents et incompatibles. Je le précisai dans l'*Avertissement* de la réédition.

Découvrant dans la bibliographie (page IX) le livre inconnu de Paul Fesch et Léo Taxil, *Le Martyre de Jeanne d'Arc*, me méfiant de Léo Taxil, ne trouvant pas le livre sur Internet, j'en fis venir une photocopie par la Bibliothèque Nationale (50 €) afin de savoir s'il fallait le dénoncer. Après l'avoir feuilleté avec attention (540 pages), je ne trouvais rien à redire. Cet ouvrage est étonnant et confirme la conversion de Léo Taxil par Jeanne. D'après l'abbé Yves Maury, Léo Taxil a perdu la Foi en découvrant à Rome que de nombreux prélats étaient francs-maçons et avaient déjà investi l'Église.

J'ai donc fait précéder le livre d'un **Avertissement** précisant certains points.

QUE PENSER DE LA CRITIQUE DE M. DULYS ?

Si on analyse ses arguments **il ne s'occupe que de critiquer Mme Bessonnet-Favre ET NON DU LIVRE** à part de deux notes de bas de page, une quinzaine de lignes prises dans l'autre livre, un texte du R.P. Ayroles, **ET C'EST TOUT ! sur 220 pages !** Et on s'attarde à cette critique qui n'existe pas ! Jérôme Seguin et Christian Lagrave ont-ils lu le livre si mal critiqué ? Chiré nous avait habitués à des travaux plus sérieux et des collaborateurs d'une autre qualité.

Répondons à ces 3 critiques.

a) Les notes de bas de page.

— celle de Saint Yves d'Alveydre, page 102, neuf (9) vers dont on ne voit pas quoi leur reprocher et d'aucun intérêt.

— celle du Hiéron. Là encore se rapporte à quatre (4) lignes sans grand intérêt. Mais connaissant le danger du Hiéron et du baron de Sarachaga, estimant que le citer n'apportait rien, j'ai supprimé la note pour éviter toute polémique.

b) Les quinze lignes prises dans l'ouvrage de Francis André.

Tout d'abord retrouver quinze lignes identiques (ou presque) dans deux ouvrages de 220 pages, demandent un travail que M. Dulys croit productif mais que je n'ai pas eu le courage de faire. D'autant plus (relisez ces quinze lignes) qu'il n'y a rien à leur reprocher, ce qui est le plus important.

M. Dulys dans son dernier § en conclut que « *le livre tout entier est à étudier à la même lumière* ». Étudiez donc et on verra. Vous y avez déjà passé beaucoup de temps pour y trouver quinze lignes (par ailleurs, irréprochables) mais vous feriez mieux d'expliquer pourquoi vous avez écrit au sujet du livre : « *il peut sembler extrêmement intéressant, ... et apparemment prometteur* » à première vue (la seule ligne sur LE livre).

c) La citation du R.P. Ayroles sur les béguines. Quelle découverte ! Combien c'est important ! Mais si vous citez le livre que j'ai fait éditer sur les écrits des Pères de Barenton et de Grèze sur *Jeanne d'Arc franciscaine* (l'avez-vous lu ? J'en doute) vous auriez découvert page 107, sous la plume du Père de Grèzes :

*« on peut dire que tout béghard ou béguine, vivant en communion avec l'Église, était affilié à un tiers ordre et même au tiers ordre franciscain, le principal dont s'occupent les documents à cette époque. Quand donc, dans sa chronique, Morosini affirme, en reproduisant l'opinion alors courante parmi les contemporains, que Jeanne d'Arc était béguine, il voulait dire qu'elle **était tertiaire franciscaine** ».*

Conclusion : encore une **critique nulle** de M. Dulys, qui se rajoutant aux deux autres critiques nulles en font un article monstrueusement ridicule car nul.

* * *

En sus, vous omettez gravement que dans son ouvrage sur *Jeanne d'Arc franciscaine*, le Père de Barenton écrit : « **bel ouvrage** » en parlant du livre de Mme Bessonnet-Favre, ce qui n'est pas rien pour un spécialiste franciscain.

Vous n'attirez pas plus l'attention sur l'approbation de l'évêque de Saint-Dié (évêque de Domremy) pourtant cité en quatrième de couverture, que je me permets de rappeler :

Évêché de Saint Dié Vosges	Vive labeur Dieu le veult
Saint Dié, le 10 octobre 1896, <i>Tous les amis de Jeanne d'Arc, parmi lesquels nous avons toujours compté les Tertiaires de l'Ordre Séraphique, liront avec autant d'intérêt que d'édification la Vie de Jeanne d'Arc tertiaire, écrite par l'une de ses sœurs en saint François.</i> <i>Nous bénissons l'auteur et ses œuvres, en leur prédisant de nombreux lecteurs</i>	
✠Alphonse-Gabriel Évêque de Saint-Dié	

Et vous en tirez une conclusion : « ce qui nous oblige à mettre en garde contre un livre que nous qualifierons de « **dangereux** » tant qu'une étude plus approfondie n'aura pas été menée ».

Citez-moi une phrase « dangereuse » dans ce livre. Vous en êtes incapable car il n'y en a pas.

Mais ce qui vous gêne certainement c'est ce passage que j'ai écrit dans l'Avertissement :

(...) Enfin et surtout, ce message de la triple donation est rejoint par la prophétie de Pie XII du 25 juin 1956 :

« S'il arrive que souffle au dehors le vent mauvais, si le mensonge, la cupidité, l'incompréhension trament le mal, s'il vous semble même devenir victimes à votre tour, regardez vos héros réhabilités, vos cathédrales reconstruites et vous vous convaincrez une fois de plus que toujours la dernière victoire est celle de la foi, de la sainte foi que rien ne peut abattre et dont l'Église catholique est l'unique dépositaire.

(...) « Et s'il peut sembler un moment que triomphent l'iniquité, le mensonge et la corruption, il vous suffira de faire silence quelques instants et de lever les yeux au ciel pour imaginer les légions de Jeanne d'Arc qui reviennent, bannières déployées, pour SAUVER LA PATRIE et SAUVER LA FOI.

« En écrivant en 1956 : sauver la Foi, Pie XII avait vu que les ennemis de l'Église s'apprêtaient à l'investir pour la démolir en changeant les rituels de tous les sacrements (en particulier le rituel du sacre des évêques dont dérivent beaucoup d'autres), verrouillant définitivement le rituel catholique parce qu'il savait qu'un jour, il faudrait avoir la Foi de Jeanne, le catéchisme de Jeanne, la messe de Jeanne, les sacrements de Jeanne.

« Il faut croire et faire ce qui a toujours été cru et fait. Le passé ne pose aucun problème, seules les nouveautés en posent ».

En final ce travail de M. Dulys est scandaleux et M. Dulys dangereux.

PARLONS DE L'AUTEUR M^{me} BESSONNET-FAVRE

J'avoue que je ne la connaissais pas, m'étant surtout penché à considérer la valeur du livre.

J'avais vérifié dans l'ouvrage de référence sur les écrivains de Jeanne, *Le Dictionnaire encyclopédique de Jeanne d'Arc* (2009 pages) de Pascal-Raphael Ambrogi et Mgr Dominique Tournéau qu'ils connaissaient *Bessonnet-Fabre* (sic) qu'ils prennent pour un homme (Historien, il...) et renvoient à *Francis André* (auteur...). Là un long commentaire (86 lignes) sur son second ouvrage. Un compte-rendu sans critique et même élogieux.

J'ai découvert sous la plume de Christian Lagrave sa collaboration au Hiéron. Je connaissais l'escroquerie du Hiéron, l'incompétence du baron de Sarachaga (homme médiocre au demeurant), d'où ma censure, mais pas les écrits du Dr Favre, dont sa fille s'inspire dans son livre sous le pseudo Francis André, ce qui explique la différence de style et d'idée (en particulier sur la Dame des Armoises) m'ayant fait conclure que changeant de nom à un an de distance en plus, ce ne pouvait être le même auteur. Je ne me doutais pas combien on peut être double ! **Elle a dû se faire conseiller par un franciscain de qualité pour écrire son premier livre !**

La démonstration de Christian Lagrave est indiscutable et j'y souscris sans hésitation. Rappeler ces années troubles, l'entrisme de ces gnostiques, souligner les insuffisances des clercs (même de Rome) est de bon aloi.

J'apprécie les nombreuses références à Jean Vaquié, le seul ou presque à avoir dénoncé (et avec quel talent !) ces ennemis qui allaient introduire dans l'Église des clercs félons et apostats pour la détruire. Je regrette seulement qu'il n'ait pas parlé des 22 *Cahiers Jean Vaquié*¹⁹, surtout du n° 21.

ET SI NOUS PARLIONS DU LIVRE ?

C'est la première fois que je lis un travail sur le tiers-ordre franciscain au temps de Jeanne aussi complet (avant, pendant, après). Les Pères de Barenton et de Grèzes m'avaient convaincus sur son appartenance au tiers-ordre, ce qui ne devrait pas être rien pour tous les membres du tiers-ordre. Mais dans cet ouvrage, nous avons une histoire de l'apostolat de saint Bernardin de Sienne, de l'importance du combat du tiers-ordre, au moment où la guerre de cent ans a déstabilisé la société et de son rôle dans la réorganisation qui a suivi.

M^{me} Bessonnet-Favre nous fait découvrir Jeanne dans son cheminement, son action politique, ses amis fidèles (en particulier Yolande d'Aragon dont le rôle est primordial, et sainte Colette) ses contacts, ses engagements, sa fidélité et surtout ses amitiés françaises **et anglaises** (une découverte dont les conséquences futures seront décisives). Surtout elle a compris l'importance de la triple donation (même si elle se trompe sur le lieu et la date, ce qui est encore un objet de discussion non clos), le pacte de la France et du Christ, et quelle belle conclusion pour notre temps !

Je n'en écris pas plus, laissant le lecteur découvrir ces 220 pages, et j'attends de Chiré une critique sérieuse.

UN LIVRE PASSIONNANT ET SPLENDIDE ! À DIFFUSER

Et donc message à M. l'abbé J. Legal : [je persiste et je signe](#)

UN LIVRE PASSIONNANT ET SPLENDIDE ! À DIFFUSER

Si vous êtes honnête, à vous maintenant de faire savoir ce droit de réponse à vos fidèles pour rétablir la Vérité et j'attends toujours réponse à mes questions !

¹⁹ <http://boutiqueacrf.com/15-cahiers-jean-vaquie>

JEANNE D'ARC TERTIAIRE DE SAINT FRANÇOIS

par C. BESSONNET-FAVRE
MEMBRE DU TIERS-ORDRE

OUVRAGE APPROUVÉ
PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ

VIVE L'ABEUR !

DIEU LE VEULT.

ÉVÊCHÉ DE SAINT-DIÉ
VOSGES

Saint-Dié, le 10 octobre 1896.

Tous les amis de Jeanne d'Arc, parmi lesquels nous avons toujours compté les Tertiaires de l'Ordre Séraphique, liront avec autant d'intérêt que d'édification la Vie de Jeanne d'Arc Tertiaire, écrite par l'une de ses sœurs en saint François.

Nous bénissons volontiers l'auteur et ses œuvres, en leur prédisant de nombreux lecteurs.

† Alphonse-Gabriel
Évêque de Saint-Dié



EAN 978-2-490624-02-7

12 €



JEANNE D'ARC TERTIAIRE DE SAINT FRANÇOIS par C. BESSONNET-FAVRE

JEANNE D'ARC



TERTIAIRE DE SAINT FRANÇOIS

C. Bessonnet-Favre

<http://boutiqueacrf.com/jeanne-d-arc/157-jeanne-darc-tertiaire-de-saint-francois-9782490624027.html>

RÉTRACTATION DE MONSIEUR GUÉRARD DES LAURIERS

— ACTE 5 —

L'abbé Belmont, silencieux jusqu'à présent... entre dans la danse...
28 janvier 2020

Rétractation ? Et alors ?...

**Il était une fois un homme qui découvrit le soleil à midi. Il fut si fier de sa trouvaille qu'il en vint à sous-entendre dans toutes ses vanteries que le soleil ne serait rien sans lui.
Et ses admirateurs, peu avarés de grossièreté, de répandre la bonne nouvelle.**

Rétractation ? Et alors ?...

Voici donc qu'on a récemment découvert que le Père Guérard des Lauriers avait écrit une lettre dans laquelle il affirme abandonner ce qu'on a nommé la « thèse de Cassiciacum », et de le faire en raison d'erreurs théologiques dont elle est grevée.

Cette découverte serait si exaltante et si opportune qu'elle constituerait un « merveilleux cadeau de Noël 2019 ».

Il est temps de siffler la fin de la récréation.

La première chose à remarquer est que ladite lettre est disponible depuis au moins cinq ans sur la toile ([<http://users.skynet.be/histcult/0%20libechut.htm>] — pour ma part, je l'ai téléchargée en 2014 si j'en crois mon gestionnaire de fichiers : il est donc grandement abusif de crier à la nouveauté, à la découverte, au *scoop*. Pauvres gens ensevelis dans un univers publicitaire, antipode de la vie intérieure, de l'étude, de la réflexion, de la primauté de la contemplation.

La seconde chose à remarquer est que le Père Guérard des Lauriers ne *réfute* pas la « thèse de Cassiciacum », mais il la *rétracte*. Il l'abandonne, c'est ce qu'il déclare, mais il ne dit pas l'*objet* de son abandon : reconnaît-il désormais l'autorité de Paul VI & successeurs ? Devient-il sédévacantiste *simpliciter* ? Est-ce la nature inductive du fondement de sa thèse qu'il récuse ? Est-ce la distinction *materialiter/formaliter* qu'il se refuse d'appliquer désormais à Paul VI & successeurs ?

C'est bien simple, il n'en dit rien, il n'en laisse rien filtrer. Il accomplit une rétractation dont l'objet et le motif précis ne sont pas mentionnés. Il n'y a pas l'ombre d'une *réfutation*. C'est encore un leurre publicitaire que d'affirmer le contraire.

Personne n'a jugé la « thèse de Cassiciacum » *vraie* en raison de la *personne* du Père Guérard des Lauriers, même si celle-ci induit à considérer ladite thèse avec sérieux et attention. Tel est du moins l'ordre des choses. Ce qu'il a écrit est *vrai* ou *faux* indépendamment de sa personne : il l'a suffisamment exposé, analysé, étayé, illustré pour qu'il puisse en être ainsi. Une rétractation de sa part peut conduire à se replonger dans l'étude, mais ne peut nullement faire abandonner en raison de sa personne (rétractant) ce qui n'a pas été approuvé en raison de sa personne (affirmant).

Pourquoi, d'ailleurs, faudrait-il attribuer plus d'autorité au Père Guérard se rétractant qu'au Père Guérard affirmant ? Sur quel critère faudrait-il se fonder ?

Le Père Guérard a élaboré sa thèse en prenant son temps (au moins de 1975 à 1978), dans la paix de l'oraison et l'indépendance de la réflexion, soumettant l'état de ses travaux à quelques disciples aptes à lui présenter des objections, des critiques ou des demandes d'éclaircissement.

À l'inverse, sa rétractation semble bien limitée et ténue, faite sous on ne sait quelle pression (il est bien connu qu'il y était devenu extrêmement sensible).

On ne peut s'empêcher de penser à la fameuse « rétractation » du Cardinal Ottaviani, censé retirer sa signature de la présentation du *Bref examen critique* du nouvel *ordo missæ* de Paul VI. En son temps, Jean Madiran fit bonne justice de ces fausses allégations sans fondement (*Supplément à Itinéraires* n. 142, février 1970).

Quoi qu'il en soit, les raisons qui sous-tendent la « thèse de Cassiciacum » sont toujours présentes, et les faits sur lesquels elle se fonde perdurent.

Plus encore, les principes qu'elle met en œuvre sont toujours aussi impérieux et fondamentaux : nécessité de demeurer à l'intérieur de l'acte de foi, et de ne pas énoncer une conclusion qui aille au-delà de ses prémisses ; refus d'affirmer une rupture dans l'apostolicité de l'Église, laquelle n'est pas simplement une propriété

té de l'Église, mais en est une note qui permet de la reconnaître ; tenir un compte exact de l'absence d'autorité qui rend le discernement (ecclésiatement communicable) de l'hérésie difficile voire impossible ; parti pris de prouver moins, mais avec une certitude plus grande qui entraîne l'assentiment de l'esprit et fonde une attitude vraie et justifiée à l'égard des prétendues « autorités romaines ».

La lettre du Père Guérard des Lauriers n'énonce et n'explique aucune raison proportionnée de changer d'avis.

N'appartenant pas à une des deux catégories dignes d'attention et de créance (les clercs décédés et les « laïcs compétents »), n'étant point millésimé « docteur en histoire », je crains que les lignes écrites ci-dessus n'atteignent pas (au sens propre ou au sens figuré) ceux qu'elles pourraient peut-être aider à réfléchir.

La vie de la foi n'est pas un appel à se rallier au panache blanc de quelques tapageurs, mais un amour de la vérité révélée et de la doctrine de l'Église, lequel requiert prière, étude des documents du Magistère et réflexion.

Abbé Hervé Belmont

Post scriptum.

À cette occasion, on ressort les vieilles incompréhensions ridicules et l'on fait assaut d'univocisme, montrant une incapacité à penser selon l'analogie.

Si j'affirme que deux enfants sont comme chien et chat, je ne prétends pas que l'un aboie et que l'autre miaule. Je veux simplement signifier qu'il y a entre eux un climat de querelle qui est semblable à celui qui existe entre un chien et un chat vivant sous le même toit : ils sont antagonistes perpétuels, rivaux et pourtant inséparables.

La distinction *materialiter/formaliter* appliquée au pape signifie simplement qu'il y a entre le *sujet* du pontificat et l'*autorité* du pontife une distinction, une tension, qui ressemble à celle qui existe entre la matière et la forme.

Cette ressemblance concerne trois aspects : *ad* (ordination de la matière à la forme), unité du « composé », nécessité d'une *ultime disposition* qui se tient du côté de la matière mais qui est produite par la forme.

Ce n'est en rien affirmer qu'il y a deux principes *substantiels* dans le souverain Pontificat, et autres fariboles de ce genre. L'univocisme a encore frappé !

Recourir à l'ouvrage de M^{gr} Farges *Matière et forme* relève de la mauvaise plaisanterie. Je n'ai pas lu ce livre, je ne sais s'il est médiocre ou de valeur. Mais, à l'évidence quand on consulte la table des matières, il s'agit d'un livre de philosophie de la nature (avec l'incursion en métaphysique qu'elle postule) ; nulle part il n'est traité *ex professo* de l'utilisation analogique de la distinction matière/forme, et encore moins de la distinction *materialiter/formaliter*.

Ceux qui s'en vont répétant qu'il n'y a pas de matière sans forme (ce qui est vrai de la constitution intime de l'univers matériel) ne font que manifester leur inaptitude à rejoindre la réalité en dehors de leur univers mental.

Diront-ils pareillement que leurs péchés matériels (actes objectivement mauvais commis par maladresse, par ignorance non-imputable, par erreur innocente ou illusion indétectable) sont tous des péchés formels ? Non, évidemment ! Et pourtant, dans leur logique, ils devraient : Allez ! Ouste ! au confessionnal sans tarder !

Ceux qui veulent s'informer à meilleure source pourront toujours se procurer le n. 1 des *Cahiers de Cassiciacum*, en vente :

<https://librairiedamase.com/produit/cahiers-de-cassiciacum-n-1/7>,

ou bien à défaut (voire comme complément) consulter :

<https://quicumque.com/La-these-de-Cassiciacum.html>

Source : *Quicumque* : <https://quicumque.com/Retractation-Et-alors.html>

RÉPONSE DE LOUIS-HUBERT REMY

29 janvier 2020

I. Mgr Farges :

Dans un ouvrage remarquable publié en 1908 avec comme titre significatif « *Matière et forme* », **Mgr Albert Farges** (1848-1926), Docteur en philosophie et en théologie, Lauréat de l'Académie Française, directeur au Séminaire de Saint-Sulpice et à l'Institut Catholique de Paris, Docteur *honoris causa* de l'Université de Louvain et auteur ayant reçu les louanges du pape Léon XIII, constatait **l'erreur grossière où sont ceux qui n'ont pas compris que la distinction qu'un esprit est amené à faire dans les choses qu'il perçoit n'est pas l'affirmation d'une séparation physique dans ces choses, à l'instar des éléments séparables et transposables dont on fait usage dans un théorème mathématique.** Il faisait observer à ce propos :

« Nous n'hésitons pas à conclure qu'il y a là un malentendu regrettable et que la pensée de S. Thomas ou d'Aristote n'a pas été saisie. En affirmant que la Matière est réellement distincte de la Forme, ils n'ont pas voulu dire que ces deux éléments sont **physiquement séparables**, et qu'ils ont une existence distincte, mais seulement qu'ils ont une **essence distincte** : ce qui est bien différent. "Forma, nous dit Aristote, ratione separabilis est" (= la forme est séparable par la raison)... Il ne s'agit donc nullement d'une distinction réelle d'existence, mais d'une **distinction réelle d'essence**... Est-il possible de concevoir deux choses réellement différentes par leurs essences et n'ayant qu'une seule et même existence ? Nous répondrons qu'il est en effet impossible de les voir des yeux du corps ou de l'imagination ; mais qu'il n'est pas bien difficile de les concevoir par une abstraction de l'esprit. Il suffit qu'elles aient une essence différente pour les concevoir à part, et qu'en même temps elles soient chacune si incomplète qu'elles aient besoin pour exister de se soutenir mutuellement, ou de se subordonner dans une dépendance mutuelle. La vitesse peut-elle exister sans une direction ? Nullement. Une direction du mouvement peut-elle exister sans une vitesse ? Pas davantage. Et cependant la direction n'est pas la vitesse : un enfant est capable de se faire une idée de l'une ou de l'autre séparément, parce qu'elles ont deux essences distinctes, quoique réunies de fait dans une même existence. Ainsi en est-il de la Matière et de la Forme : **inséparables quant à l'existence, elles sont séparables par abstraction en deux essences réelles profondément dissemblables.** »

On ne peut donc soutenir l'existence d'un pape « *materialiter* » qui ne serait pas en même temps pape « *formaliter* ». **Une distinction faite par l'esprit ne génère pas une existence dans la réalité !**

UN PAPE MATERIALITER ÇA N'EXISTE PAS

II. LE PAPE DU CONCILE :

http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf

à lire avec attention par l'abbé Belmont

JEAN XXIII, MEMBRE DE LA CONTRE-ÉGLISE NE POUVAIT ÊTRE VICAIRE DE N-S J-C

Lire aussi la toute dernière brochure d'Henri Barbier, ***Les super-Loges Internationales (Ur-Lodges)***, en particulier avec Jean XXIII, les Loges Maçonniques Ecclésiastiques, éd. Saint-Remi.

III. TABULA RASA :

http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_TISSIER_Sermon-de-Econe-2002.pdf

LA SEULE SOLUTION

Pour aller plus loin dans la lecture...

1) MATIÈRE ET FORME EN PRÉSENCE DES SCIENCES MODERNES (Auteur : Mgr Albert FARGES)

Résumé

Études philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de S. Thomas et montrer leur accord avec les sciences.

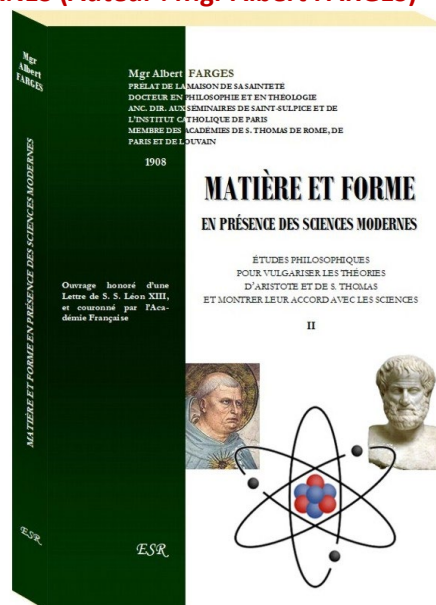
Ouvrage honoré d'une Lettre de S. S. Léon XIII, et couronné par l'Académie Française.

« À une époque où tant de gens, avec l'arrogance de ce siècle, regardent avec dédain les âges passés et condamnent ce qu'ils ne connaissent même pas, vous avez fait une œuvre nécessaire en allant puiser aux sources mêmes la vraie doctrine d'Aristote et de saint Thomas, de manière à lui rendre, d'une certaine façon, par l'ordre lumineux et la clarté de votre exposition, la faveur du public. Et quant aux reproches qu'on lui fait d'être en désaccord avec les découvertes et les résultats acquis de la science moderne, vous avez eu raison d'en montrer, par la discussion des faits et des arguments allégués de part d'autre, la faiblesse et l'inanité. Plus vous marcherez dans cette voie, plus s'établira et se fortifiera votre conviction, que la philosophie aristotélicienne, telle que l'a interprétée saint Thomas, repose sur les plus solides fondements, et que c'est là que se trouvent encore aujourd'hui les principes les plus sûrs de la science la plus solide et la plus utile entre toutes. » Léon XIII, pape.

274 pages, 19 €

<http://saint-remi.fr/fr/philosophie/1644-matiere-et-forme-en-presence-des-sciences-modernes.html>

ou en PDF gratuit : [http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr-FARGES-Albert MATIERE-et-FORME-en-presence-des-SCIENCES-MODERNES.pdf](http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr-FARGES-Albert_MATIERE-et-FORME-en-presence-des-SCIENCES-MODERNES.pdf)



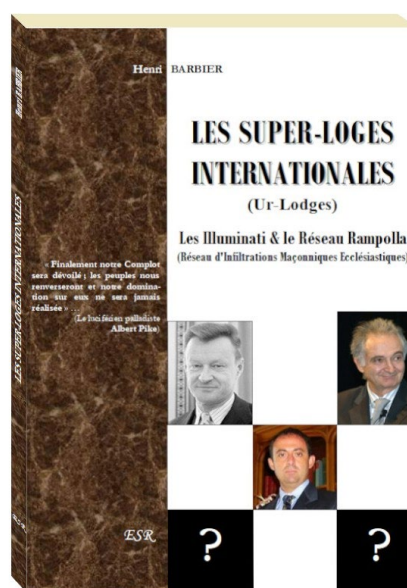
2) LES SUPER-LOGES INTERNATIONALES (Auteur : M. Henri BARBIER)

Résumé

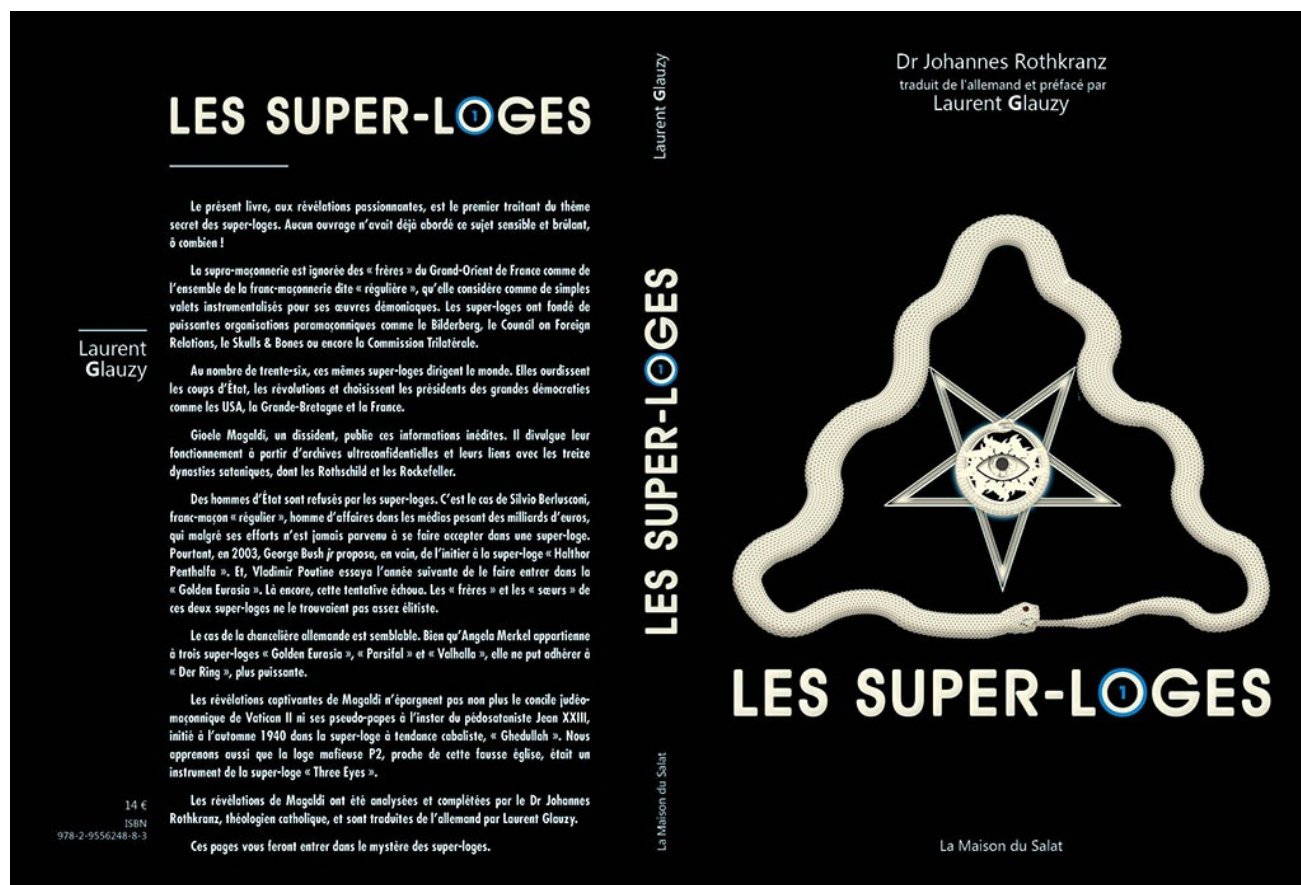
Les Super-Loges Internationales dont l'existence a été dévoilée par un maçon dissident du Grand Orient d'Italie – Gioele Magaldi (lui-même membre d'une Super-Loge) – constituent une révélation exceptionnelle et une clé de compréhension de notre monde ravagé, depuis le XIX^e siècle. Henri Barbier, connu pour son livre sur « Le Réseau Rampolla » nous donne de nouvelles révélations sur les Puissances Obscures qui dirigent le monde. Après trois brochures publiées aux ESR, voici une quatrième qui ne manquera pas d'étonner ses lecteurs...

91 pages, 10 €

<http://saint-remi.fr/fr/judaisme-franc-maconnerie/1643-les-super-loges-internationales.html>



3) LES SUPER-LOGES (Auteurs : Gioele Magaldi, Dr Johannes Rothkranz, traduit de l'allemand par Laurent Glauzy)



127 pages, 14 €

Résumé

LES SUPER-LOGES

Ce livre aux révélations passionnantes, est le premier traitant d'un thème ultrasecret : les **super-loges**. Aucun ouvrage auparavant n'a traité de ce sujet ô combien brûlant.

Cette maçonnerie est ignorée des simples « frères » du Grand-Orient de France et de l'ensemble de la franc-maçonnerie dite « régulière », qu'elle considère comme de simples valets instrumentalisés pour ses œuvres démoniaques. D'ailleurs, les **super-loges** qui s'autorisent de recruter en dehors des loges, ont fondé les puissantes organisations paramaçonniques comme le Bilderberg, le Council Foreign Relation, le Skulls & Bones ou encore la Commission Trilatérale.

Ces **super-loges secrètes** qui dirigent le monde, fomentant les coups d'État et les révolutions, choisissant les présidents des plus grandes démocraties comme la France, sont au nombre de trente-six.

Gioele Magaldi, un dissident, qui publie ces informations inédites, divulgue leur fonctionnement à partir des archives de cette **supra-maçonnerie** et leurs liens avec les treize dynasties sataniques dont les Rothschild et les Rockefeller.

Les hommes d'État sont même refusés d'adhésion par les **super-loges**. C'est le cas de Silvio Berlusconi, franc-maçon régulier, hommes d'affaires dans les médias pesant des milliards d'euros, qui malgré ses efforts n'est

jamais parvenu à ouvrir une **super-loge**. George Bush jr propose en 2003, de l'initier à la **super-loge** « Halthor Penthalfa ». Sa démarche n'est pas acceptée. Et, Vladimir Poutine essaye en 2004 de le faire entrer dans la **super-loge**, la « Golden Eurasia ». Là encore, cette tentative est vaine. Les « frères » et les « sœurs » des deux **super-loges** ne le trouvent pas assez élitiste.

Le présent ouvrage foisonne d'information jamais diffusée : la chancelière allemande Angela Merkel appartient à trois **super-loges** « Golden Eurasia », « Parsifal » et « Valhalla », et fut refusé à « Der Ring ». **Les révélations captivantes de Magaldi n'épargnent pas non plus le concile judéo-maçonnique de Vatican II ni ces pseudo-« papes » à l'instar du pédosataniste Jean XXIII, initié à l'automne 1940 dans la super-loge « Ghedullah ».** Et, la loge mafieuse P2, proche de cette fausse église, était un instrument de la **super-loge** « Three Eyes ».

Les révélations de Magaldi ont été analysées et complétées par le **Dr Johannes Rothkranz**, théologien catholique traditionnaliste, et traduites de l'allemand par **Laurent Glauzy**.

Ces pages vous feront entrer dans le mystère des super-loges.

<http://boutiqueacrf.com/livres/176-les-super-loges-9782955624883.html>

RÉFUTATION DE MGR GUÉRARD

— SUITE —

LOUIS-HUBERT REMY

5 février 2020, en la fête de Sainte Agathe, vierge et martyre

Le 28 janvier 2020, Verrua (donc l'abbé Ricossa !) fait une dernière production **niant tout et se moquant de nous — sans jamais répondre — en inversant beaucoup de choses selon la méthode RÉVOLUTIONNAIRE...**

« Pour conclure. Nous le répétons encore : merci, M. Remy ! Vous ne pouviez mieux nous démontrer la vérité de la Thèse et le dilettantisme de ses détracteurs » Verrua, le 28 janvier 2020 ⁽¹⁾.

Une seule question déjà posée quatre fois et toujours sans réponse :

« QUELLE EST LA VALEUR DES ACTES D'UN PAPE MATERIALITER ? »

Mgr Guérard m'avait répondu. Pourquoi ne répondez-vous pas ? Est-ce que la réponse vous fait peur ?

OUI LA RÉPONSE VOUS FAIT PEUR. Mgr Guérard m'avait répondu immédiatement : « **NULLE** », car il n'y a pas d'autre réponse. **Et la Thèse s'effondre.** Et quelques soient vos démonstrations pseudo-philosophiques, vos rodomontades, vos injures, Mgr Guérard a bien écrit ce texte de réfutation dans un moment de lucidité. Libre à vous de le nier !

De Louis-Hubert Remy, de Denoyelle, aucune importance, seule la question de la thèse importe. J'ai relu avec attention le *Soladitium* n° 13, de mai 1987 ⁽²⁾. L'erreur de Mgr Guérard est de se concentrer sur Paul VI. Car **le problème se pose dès Jean XXIII**. Mgr parle plusieurs fois d'un **OBEX** rendant nulles les élections. OUI il y a un **obex** : **JEAN XXIII N'ÉTAIT PAS CATHOLIQUE** et ne pouvait être Pape ! et à partir de son pontificat les ennemis de l'Église l'investissent, **changeant tout pour tout détruire.**

Comme tous les Papes, à son couronnement il fit le serment suivant ⁽³⁾ :

"Je promets de ne rien diminuer ni changer de ce qui m'a été transmis par mes vénérables prédécesseurs. Comme leur fidèle disciple et successeur, je m'engage à n'admettre aucune nouveauté, mais, au contraire, à vénérer avec ferveur et à conserver de toutes mes forces le dépôt qui m'a été confié. En conséquence, qu'il s'agisse de nous ou d'un autre, nous soumettons au plus sévère anathème quiconque aurait la présomption d'introduire une nouveauté quelconque qui serait opposée à cette tradition évangélique ou à l'intégrité de la Foi et de la Religion Catholique".

¹<http://www.sodalitium.eu/merci-monsieur-louis-hubert-remy/>

²<http://www.sodalitium.eu/interview-de-monseigneur-guerard-lauriers/>

³ Page 4 :

http://www.a-c-r-f.com/documents/JEAN_XXIII_et_VATICAN_II_Sous_feux_Pentecote_luciferienne.pdf

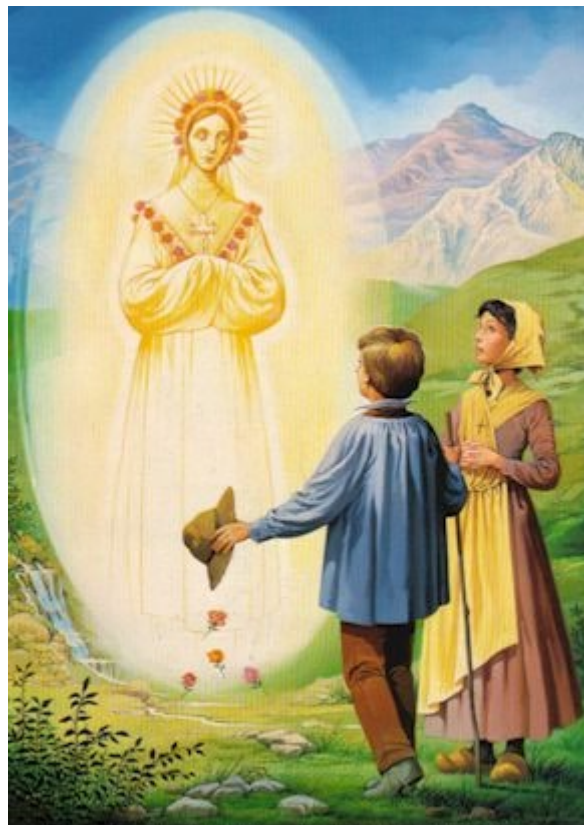
Et très vite il trahit son serment !

J'ai relu aussi avec attention le livre de l'abbé Ricossa sur *Le Pape du Concile* ⁽⁴⁾. Il prouve avec de multiples documents que Jean XXIII était **membre de la Contre-Église**. Tout son pontificat le prouve.

Donc nouvelle question, déjà posée à l'abbé Belmont : **« Comment un membre de la Contre-Église peut-il être Vicaire de Jésus-Christ ? »**

N'est-ce pas l'obex que Mgr Guérard n'a pas vu ?

Très sainte Vierge Marie de La Salette, protégez-nous !



Francia - La Salette - Santuario N.D. de la Salette - Nostra Signora di la Salette (19-9-1846)

⁴http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf

POINT FINAL

LOUIS-HUBERT REMY

19 mars 2020 en la fête de saint Joseph

J'ai longuement hésité à conclure ces débats, plus d'un mois. Je suis fatigué, sans forces et las de répéter toujours les mêmes choses. Mais un des derniers sermons de l'abbé Rioult : (<http://www.lasapiniere.info/archives/3695>) m'oblige à démontrer combien nos contradicteurs sont malhonnêtes :

- pour toute personne honnête le document de M. Denoyelle est bien de Mgr Guérard ;
- c'est bien l'écriture de Mgr Guérard ;
- il s'agit bien de la thèse *materialiter-formaliter* ;
- la thèse est démentie par Mgr Guérard ;
- et dans des termes terribles : **Maintenant, je crois que ma thèse contient des erreurs théologiques énormes.**
- écrit peu avant sa mort, comme le laisse soupçonner sa plume hésitante.

Tel était l'objet de mon message. Et les différentes attaques pour laisser **planer le doute** laissent rêveurs. Comment qualifier de tels procédés ? Certainement pas de catholiques.

Depuis il est devenu le combat entre L-H Remy et l'abbé Belmont ; entre L-H Remy et l'abbé Ricossa (qui fait intervenir les abbés Legal et Cazalas).

Mais qui sont ces gens-là ? Débattons donc.

A. L'ABBÉ BELMONT

1° Quand l'abbé Belmont dans son commentaire : *Rétractation ? Et alors ?...*

s'attaque d'une façon méprisante à L-H Remy, je retrouve ici les limites de la charité ecclésiastique, car qui suis-je comparé à un clerc aussi compétent en philosophie et théologie ?

Compétent ? Mais comment est-il possible qu'un homme si instruit et si savant n'ait pas vu que Roncalli-Jean XXIII n'était pas catholique ? Ce n'était peut-être pas très clair au début, mais depuis... ? Toute sa bouillie bordelaise¹ qui suit son écrit, toutes ses pseudos démonstrations philosophico-théologico sont inutiles car ne répondent pas à la seule question importante : Jean XXIII, initié en 1943, apprenti, compagnon, maître en maçonnerie, **passé par l'initiation maçonnique, véritable sacramental luciférien², comment Jean XXIII membre de la Contre-Église, peut-il être Vicaire de la Sainte Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?** M. l'abbé Belmont oublie-t-il qu'il faut être catholique pour être Vicaire de N-S J-C ? Et que tout devient clair depuis le 28 octobre 1958.

Aucune réponse à cette question n'est malheureusement à attendre, car il faut un peu d'humilité pour reconnaître ses erreurs ce qui est rare chez les clercs.

2° Quel orgueil, quand on lit dans son papier :

« Recourir à l'ouvrage de Mgr Farges Matière et forme relève de la mauvaise plaisanterie. Je n'ai pas lu ce livre, je ne sais s'il est médiocre ou de valeur. Mais, à l'évidence quand on consulte la table des matières, il s'agit d'un livre de philosophie de la nature (avec l'incursion en métaphysique qu'elle postule) : nulle part il n'est traité ex professo de l'utilisation analogique de la distinction matière/forme, et encore moins de la distinction materialiter/formaliter ».

Qu'est M. l'abbé Belmont comparé à Mgr Farges, avec son passé, ses titres, son bref papal ? Je renvoie à la citation qu'en a fait M. Denoyelle (dont je précise que je ne partage pas toutes les idées, loin de là).

¹ Lire aussi : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_reponse_testament_ab_Belmont.v2.pdf

² comme l'explique Charles Nicoullaud, directeur de *La Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, avec Préface de Mgr Jouin, dans *L'INITIATION MAÇONNIQUE*, <http://boutiqueacrf.com/livres/98-l-initiation-maconnique-9782377520251.html>, 16 €, éditions ACRF
Et : http://www.a-c-r-f.com/documents/NICOULLAUD-Initiation_maconnique.pdf

3° Quand l'abbé Belmont fait l'éloge du bon Maritain, on ne comprend pas là encore. Il y aurait d'après lui un bon Maritain et un mauvais Maritain ; c'est faux : tout Maritain est à jeter car il est impossible d'en faire un tri clair. Oublions ce personnage qui a eu tant d'importance à *Vatican d'Eux*. Relire Meinvielle¹ et des auteurs sûrs comme Mgr Gaume², le cardinal Pie, le R.P. Aubry³ que l'abbé Belmont ne connaît pas et mésestime. L'enseignement philosophique d'Écône est certainement tout à revoir⁴. Tous ils pèchent par de mauvaises applications du *Principe de non-contradiction* et le perpétuent dans leur enseignement.

4° Son attachement désordonné à Madiran, un vrai faux-maître. Ayant été abonné à toute la collection d'*Itinéraires*, j'ai été moi aussi un fidèle de Madiran. Mais j'ai expliqué dans **VRAIS ET FAUX PRINCIPES ET MAÎTRES**, combien Madiran avait de limites sur plusieurs points⁵. J'ai mis longtemps à comprendre, et dans le n° 22 des *Cahiers Jean Vaquié* je rajoute :

« (...) Madiran a appris aux chrétiens à devenir **Marranes**, c'est-à-dire doubles : **chrétiens et conciliaires**. Son livre, *L'HÉRÉSIE DU XX^E SIÈCLE*, est mauvais. Au lieu de demander : « **rendez-nous... la sainte Écriture, le catéchisme et la sainte Messe** », il fallait d'abord se poser la question : ont-ils le droit de changer ? et alors en cherchant on aurait trouvé qu'ils n'en avaient pas le droit et donc qu'une bande d'hérésiarques qui avaient pris le pouvoir n'était pas catholique, que la secte conciliaire n'étant pas catholique, n'était pas l'Église Catholique, que l'Église Catholique était **ÉCLIPSÉE**. Quel mauvais rôle n'a-t-il pas joué avec dom Gérard et Romain Marie, au moment des sacres faits par Mgr Lefebvre ? » L'ennemi **n'a rien rendu**, Madiran est mort apostat : conciliaire.

J'en profite pour préciser qu'écoulant régulièrement l'émission des *Hommes en noir*, je suis effaré par le comportement des abbés Celier et de Tanoüarn qui essaient en faisant le grand écart (ce qui est difficile pour un clerc) de concilier les deux religions, sous l'œil attentif d'un Père Viot, ancien (?) franc-maçon, pasteur, évêque luthérien, qui lui est franchement conciliaire⁶.

5° Sa position sur La Salette, déjà réfutée⁷.

6° Son enseignement (par ses séminaristes) scandaleux sur Mgr Gaume.

7° Ses jeunes (*Radio-Regina*) bien prétentieux et bien courts sur de nombreux sujets.

8° Ne parlons pas de ses théories sur la confirmation et les ordinations, qui ont même été critiquées par ses confrères amis, comme l'abbé Seuillot.

9° etc. ;

Conclusion : l'abbé Belmont est l'homme des demi-vérités ; ce n'est pas avec des demi-vérités (le grand combat de dom Guéranger) que l'on fera une chrétienté.

¹ Un vrai thomiste, le Père Meinvielle, n'hésite pas à écrire : « **MARITAIN et ses partisans ont FALSIFIÉ, au nom de saint Thomas, LES PRINCIPES LES PLUS FERMES ET LES PLUS INDISCUTABLES DE LA PHILOSOPHIE** », préface de *Critique de la conception de Maritain sur la personne humaine*. Édition française disponible à DPF, BP 1, Chiré.

Essentiel. Tout est dit : il n'y a pas un bon et un mauvais Maritain. Le tri est impossible. Maritain est une intelligence tordue, formée pour l'essentiel par l'enseignement d'Elie Benamozegh (kabbaliste) et qui sera le Père de la secte gnostique conciliaire. Préférons les vrais philosophes chrétiens comme le Cardinal Pie, Mgr Gaume, l'abbé Aubry, etc.

² http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GAUME-Philosophie_chretienne.pdf

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_le-coeur-du-probleme.pdf

⁴ http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_Mgr-Lefebvre-et-la-philosophie.pdf

⁵ http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_Madiran.pdf

⁶ Qui est ce P. Viot ? Il va toujours parler à ses anciens frères en loge (cf. conférence récente sur l'édification spirituelle à la GLNF <https://www.glnf.fr/fr/diffusion-video-de-la-conference-publique-du-pere-michel-viot-le-24-juin-franc-macon-5591>, surtout les cinq dernières minutes) ...qui comptent pour lui aussi des gens de bien qui n'aiment pas les dernières lois scandaleuses de mœurs et qui ont compris la tolérance maçonnique passée dans les enseignements de Vatican II (vrai Vatican d'Eux)...

⁷ http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_LA-SALETTE_Ricossa-et-Belmont.pdf

B. L'ABBÉ RICOSSA, LE PAPE DE VERRUA

Je l'appelle le *Pape de Verrua*, car il s'impose violemment à deux évêques et quelques prêtres et cela d'une main de fer.

Question : Qui l'a choisi comme supérieur ? Dans la sainte Église Catholique il y a des règles pour les nominations des supérieurs.



Comme l'abbé Belmont c'est un **obsédé maladif de la thèse**¹. Citons, intégralement comme à notre habitude, son dernier document paru dans *Sodalitium* du 5 mars 2020.

Sodalitium Une réponse déjà donnée

5 mars 2020, En évidence, [Mgr Guérard des Lauriers, Thèse de Cassiciacum](#)

Le 28 janvier 2020, notre Institut avait répondu à L.-H. Remy (<https://www.sodalitium.eu/merci-monsieur-louis-hubert-remy/>) à propos de la pseudo-rétractation de Mgr Guérard des Lauriers. M. Remy, n'ayant pas d'arguments pour répliquer, change de sujet, et de la pseudo-rétractation passe à la Thèse de Cassiciacum ("De Louis-Hubert Remy, de Denoyelle, aucune importance, seule la question de la thèse importe"). Pour une fois, nous sommes d'accord avec lui.

Une question répétée, une réponse déjà donnée. Alors, parlons de la Thèse. Mais parlons-en avec honnêteté intellectuelle. M. Remy en effet pose de manière répétée une question, en faisant croire à ses lecteurs que de notre part, on ne veut ou l'on ne sait répondre :

"Une seule question déjà posée quatre fois et toujours sans réponse : « QUELLE EST LA VALEUR DES ACTES D'UN PAPE MATERIALITER ? » Mgr Guérard m'avait répondu. Pourquoi ne répondez-vous pas ? Est-ce que la réponse vous fait peur ? OUI LA RÉPONSE VOUS FAIT PEUR. Mgr Guérard m'avait répondu immédiatement : « NULLE », car il n'y a pas d'autre réponse. Et la Thèse s'effondre".

Pourtant, M. Remy n'ignore pas que notre revue *Sodalitium* a publié dans le n° 13 de mai 1987, et récemment republié, l'interview de Mgr Guérard des Lauriers dans laquelle le théologien dominicain répond :

"L'occupant du Siège apostolique [le Cardinal Montini, au moins après le 7 décembre 1965, Mgr Luciani, Mgr Wojtyla] N'EST PAS PAPE FORMALITER. Il ne faut pas le désigner par le mot Pape. C'est-à-dire que ledit "occupant" **N'EST PAS, en aucun de ses actes, le Vicaire de Jésus-Christ**. Ces actes, en tant précisément qu'ils prétendent être actes du Pape, en tant que Pape, SONT NULS. Il n'y a pas à désobéir aux "ordinationes" prétendument portées par Mgr Wojtyla en tant qu'il serait Pape ; car il n'est pas en acte le Vicaire de Jésus-Christ ; toutes les ordinations portées à ce pseudo-titre sont VAINES, NULLES, sans aucune portée dans la réalité. IL FAUT, non désobéir, mais IGNORER".

M. Remy nous demande de manière compulsive une réponse et ne s'aperçoit pas (!) que, en publiant ce texte dans notre revue, nous avons répondu, sans peur aucune, depuis 1987, autrement dit, il y a 33 ans.

¹ Lire, en espagnol une réfutation de la thèse :

<http://sededelasabiduria.es/2019/09/17/el-papa-materialiter/>

<https://moimunablog.com/2016/05/27/el-papa-materialiter/>

<http://fundacionsanvicenteferrer.blogspot.com/2015/03/las-perversiones-de-la-doctrina-del.html>

“Et la Thèse s’effondre”. Ou bien ne s’effondre pas ?

Le problème de L.-H. Remy, et de ceux qui raisonnent comme lui, est que si les actes de l’occupant du Siège Apostolique sont nuls, alors la Thèse de Cassiciacum s’effondrerait (alors qu’au contraire - allez savoir pourquoi - la déclaration de nullité de mariage demandée et obtenue par M. Remy ne s’effondrerait pas). Dommage que Mgr Guérard ne s’en soit pas aperçu, puisque dans la même interview il déclare, entre autres :

“Désigner un Pape véritable requiert canoniquement d’avoir, au préalable, constaté et déclaré la vacance réelle du Siège matériellement occupé”.

“L’existence d’un éventuel obex, découvert a posteriori, soit dans le “conclave” qui élit, soit dans la personne ainsi choisie, ne suffit pas à infirmer que celle-ci soit, au moins provisoirement, “pape” MATERIALITER. Car une donnée certaine, MAIS QUI N’EST PAS D’ORDRE ONTOLOGIQUE, ne peut pas être immanente aux Normes divines elles-mêmes. Une telle donnée ne peut donc avoir valeur et FORCE dans l’Église qu’en vertu d’une ordination et d’une promulgation faite par l’authentique Autorité de l’Église. Et comme une telle Autorité, actuellement, fait défaut, nul n’est actuellement qualifié, dans l’Église [nous entendons : la vraie Église ; et non, comme telle, l’église que préside Mgr Wojtyla] pour déclarer qu’après le 7 décembre 1965, le Cardinal Montini a cessé d’être “pape” MATERIALITER.

La même observation vaut pour les “occupants” du Siège apostolique qui ont succédé au Cardinal Montini ; cela, DANS LA SEULE MESURE OÙ **une “hiérarchie” qui l’est seulement MATERIALITER peut se perpétuer. Une telle perpétuation n’est pas, ex se, impossible**”.

“L’Apostolicité est une note, permanente comme l’est l’Église elle-même. Il faut donc tenir absolument la norme, sans laquelle la succession apostolique se trouverait OBJECTIVEMENT interrompue. Cette règle, impérieuse et évidente, est la suivante. La personne physique ou morale qui a, dans l’Église, qualité pour déclarer la vacance TOTALE du Siège apostolique est IDENTIQUE à celle qui a, dans l’Église, qualité pour pourvoir à la provision du même Siège apostolique. Qui déclare actuellement : “Mgr Wojtyla n’est pas pape du tout [pas même MATERIALITER]”, doit : ou bien convoquer le Conclave [!] ou bien montrer les lettres de créance qui l’instituent directement et immédiatement Légat de Notre-Seigneur Jésus-Christ [!]”.

Actes nuls, mais non sans conséquences (y compris dans l’Église). Exemples et analogies.

Mais L.-H. Remy, et quiconque raisonne comme lui, ne comprend pas comment un sujet peut être privé d’autorité ou qu’un de ses actes puisse être nul, et cependant avoir des conséquences et des effets dans l’Église. Essayons de l’expliquer avec quelques exemples.

Dans le mariage. Un mariage religieux, par exemple, peut être nul pour différents motifs (empêchements dirimants, vice de consentement, défaut de forme canonique). Toutefois, étant donné le consentement échangé par les époux devant témoins, il est dit mariage putatif, et bien qu’étant nul, il a des conséquences :

les enfants nés de ce mariage putatif sont légitimes et non illégitimes (canon 1114) ; les époux putatifs ne peuvent contracter de nouvelles noces si leur mariage n’a pas été déclaré auparavant nul par l’Église (canon 1069 § 2) ; dans certains cas ils peuvent rendre valide leur union en supprimant l’obstacle qui en causait la nullité (canons 1133-1136) ; le mariage putatif peut être rendu valide par l’Église par la *sanatio in radice*, et par simulation juridique être déclaré valide depuis le commencement, même quand il était encore nul (canons 1138-1139).

Comme on le voit, le consentement échangé par les époux, bien que nul, n’est pas rien...

Dans les actes juridiques de l’Église. Le canon 209 édicte qu’en cas d’erreur commune ou de doute positif l’Église supplée la juridiction (les seuls actes de juridiction), tant au for interne qu’au for externe, en vue du bien commun. Une personne privée de juridiction, c’est-à-dire, dont les actes seraient par eux-mêmes nuls et invalides, **peut exercer par suppléance de l’Église des actes valides de juridiction** si elle a un “titre coloré” (quand il lui a été accordé un office ecclésiastique de manière invalide, mais que de manière erronée l’on croit valide) ou même seulement “estimé” ou “putatif” (il n’y a eu aucune concession, mais il y a motif de le penser). Comme déjà dit, ceci vaut tant pour le for externe que pour le for interne (la confession).

Dans l’hypothèse du Pape hérétique, presque tous les auteurs sont d’accord pour affirmer que si l’hérésie est cachée le sujet – bien que n’étant plus membre de l’Église – en est encore le Chef, par

suppléance de la part du Christ (cf. Billuart, Garrigou-Lagrange). En ce cas, la juridiction est suppléée par le Christ Lui-même, non par l'Église, et pas seulement pour chaque acte, mais habituellement.

Dans le cas du Grand Schisme, participèrent au Conclave qui élit le Pape Martin V durant le Concile de Constance les cardinaux et autres prélats des trois obédiences (romaine, avignonnaise et pisane), même si tous étaient plus ou moins douteux, et ceux d'au moins deux obédiences sur trois avaient seulement un "titre coloré", mais non vrai et réel, au cardinalat et donc à l'élection. On remarque que l'élu, bien que créé cardinal par le Pape de l'obédience romaine, s'en était séparé pour adhérer à celui de l'obédience pisane, et donc avait été excommunié par le Pape "romain".

Il est nécessaire que subsistent des personnes habilitées canoniquement (au moins par un 'titre coloré') à l'élection papale.

Les exemples adoptés (non exhaustifs) ne regardent évidemment pas le cas qui nous intéresse (la question de l'Autorité dans la situation actuelle de l'Église) mais aident à comprendre, par similitude et analogie, comment des actes privés de valeur par eux-mêmes, y compris de la part de sujets privés par eux-mêmes d'autorité peuvent avoir conséquences juridiques non secondaires dans l'Église.

Or, dans la situation actuelle de l'Église c'est une vérité de foi que le Pape a toujours (dans le sens de : peut avoir toujours) des Successeurs sur le Siège de Pierre (Concile Vatican I, constitution *Pastor æternus*, chap. II, "Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution du Christ ou de droit divin que le bienheureux Pierre a des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle, ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre en cette primauté, qu'il soit anathème"). Ceci ne serait pas possible s'il devenait impossible d'avoir un vrai Pape sur le Siège de Pierre, **comme cela arriverait dans le cas où feraient défaut les électeurs du Pape.**

Pour un approfondissement de la question cf. : Sodalitium n° 54 (décembre 2002) : L'élection du Pape www.sodalitium.eu/sodalitium_pdf/Soda-F54.pdf

Sodalitium n° 62 (mai 2009) : Une consécration épiscopale valide est-elle nécessaire pour être Pape ? www.sodalitium.eu/sodalitium_pdf/Soda-F62.pdf

Sodalitium n° 66 (janvier 2016) : "Pape, papauté et Siège vacant..." : www.sodalitium.eu/sodalitium_pdf/Soda-F66.pdf

On ne peut traiter de manière superficielle une question qui touche d'aussi près les vérités de Foi.

P.S : Détails. Sauf erreur de ma part, je ne crois pas que du temps de Jean XXIII (ou de Pie XII) le serment tiré du *Liber Diurnus* que cite L.-H. Remy était encore en vigueur. Je crois encore moins, dans la série d'articles sur le "Pape du Concile", avoir moi-même démontré par de nombreux documents que Jean XXIII était un membre de la Contre-Église : L.-H. Remy doit m'avoir confondu avec Malachi Martin.

Enfin, à propos de la question que nous avons signalée ici : <https://www.sodalitium.eu/information> , L.-H. Remy admet être le responsable de la réédition du livre de Mme Bessonnet ; il admet pourtant, après l'avoir nié, que Mme Bessonnet est la même personne qui, sous le nom de Francis André, a répandu l'occultisme et le gnosticisme ; il admet que ce genre de personnes essaye de s'infiltrer chez les catholiques et ... "persiste et signe", en continuant à recommander le même livre. Comprenez qui pourra !

Fin de l'article de Sodalitium

MES COMMENTAIRES

1° Encore et toujours la Thèse.

On remarquera que Mgr Guérard donne la bonne conclusion : Paul VI n'est pas pape. Il parle d'un obex sur les élections pontificales, malheureusement découvert plus tard et qui touche Roncalli-Jean XXIII.

Mais pourquoi insister sur la thèse ? Qu'apporte de plus la thèse ?

La visibilité de l'Église ? L'apostolicité ? L'abbé Ricossa donne une explication théologique bien difficile à suivre. En répondant mal à notre question sur la valeur des actes d'un pape *materialiter*, il omet de répondre à la question vient naturellement après : **que penser des nominations des nouveaux cardinaux ?** Il veut nous faire croire que ces 'cardinaux' apostats, scandaleux, blasphématoires, lâches, ennemis premiers et violents de l'Église de toujours, pourraient élire un saint Pape qui pourrait remettre l'Église en ordre.

En ne répondant pas à la suite : que penser des nominations des nouveaux 'cardinaux', question qui nous semble la première à se poser après, il veut nous faire croire que ces 'cardinaux' apostats, scandaleux, blasphématoires, lâches, ennemis premiers et violent de l'Église de toujours, pourraient nous élire un saint Pape qui pourrait remettre l'Église en ordre. Les cardinaux actuels ont-ils juridiction ? on s'appuie sur eux pour la désignation du prochain pape ? oui ou non ?

Ayant fait découvrir à Mgr Guérard les textes des vénérables Anna-Maria Taïgi et Elizabeth Carnori Mora qui prophétisaient que saint Pierre et saint Paul seraient obligés de venir rétablir la Papauté, Mgr me dit : **voilà la solution**. Mgr Dolan (qui refuse la thèse) a reparlé de cette prophétie dernièrement au Canada.

Rappelons aussi que le Pape peut être un simple laïc de la ville de Rome élus par acclamation ou inspiration. Il reste encore des catholiques dans le monde.

2° Vous écrivez : *Dans l'hypothèse du Pape hérétique, presque tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que si l'hérésie est cachée le sujet – bien que n'étant plus membre de l'Église – en est encore le Chef, par suppléance de la part du Christ (cf. Billuart, Garrigou-Lagrange). En ce cas, la juridiction est suppléée par le Christ Lui-même, non par l'Église, et pas seulement pour chaque acte, mais habituellement.* C'est entendu, mais l'hérésie d'un Roncalli n'était pas cachée ! (Roncalli était déjà connu pour son modernisme avant son élection, et ses hérésies sont évidentes dès *Pacem in terris*, *Mater et Magistra*, etc...) les hérésies de Paul VI et suivants ne sont pas cachées... Votre réponse est malhonnête.

3° Vous avez raison de rappeler que dans le cas du mariage, le sacrement peut être nul pour plusieurs motifs (empêchements dirimants, vice de consentement, défaut de forme canonique).

Dans notre cas précis de l'élection pontificale, l'empêchement pour hétérodoxie (même occulte !) est la nullité absolue de l'élection pontificale, d'après le droit divin et la Bulle Paul IV.

L'hétérodoxie n'est pas un défaut de forme canonique, de droit ecclésiastique, ou un vice de consentement à l'élection. Il s'agit d'un empêchement absolu de droit divin.

4° Vous écrivez : « *alors qu'au contraire - allez savoir pourquoi - la déclaration de nullité de mariage demandée et obtenue par M. Remy ne s'effondrerait pas* ». La déclaration de nullité qui requiert juridiction est un acte juridique. Le constat de nullité qui ne requiert pas de juridiction est d'ordre ontologique. Ce sont deux choses différentes.

5° Vous écrivez :

« Dans les actes juridiques de l'Église. Le canon 209 édicte qu'en cas d'erreur commune ou de doute positif l'Église supplée la juridiction (les seuls actes de juridiction), tant au for interne qu'au for externe, en vue du bien commun. Une personne privée de juridiction, c'est-à-dire, dont les actes seraient par eux-mêmes nuls et invalides, peut exercer par suppléance de l'Église des actes valides de juridiction si elle a un "titre coloré" (quand il lui a été accordé un office ecclésiastique de manière invalide, mais que de manière erronée l'on croit valide) ou même seulement "estimé" ou "putatif" (il n'y a eu aucune concession, mais il y a motif de le penser). Comme déjà dit, ceci vaut tant pour le for externe que pour le for interne (la confession) ».

« Dans l'hypothèse du Pape hérétique, presque tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que si l'hérésie est cachée le sujet – bien que n'étant plus membre de l'Église – en est encore le Chef, par suppléance de la part du Christ (cf. Billuart, Garrigou-Lagrange). En ce cas, la juridiction est suppléée par le Christ Lui-même, non par l'Église, et pas seulement pour chaque acte, mais habituellement ».

Dans le cas d'une confession, il s'agit d'une juridiction de suppléance, pour poser un acte de juridiction, dans lequel Dieu intervient pour le bien de son Église, par l'intermédiaire du Pape, malgré l'hétérodoxie occulte ou le schisme de celui qui pose l'acte. L'hétérodoxe ou le schismatique, soumis à la juridiction de l'Église parce que baptisé, n'appartient cependant pas à l'Église, malgré son baptême et la juridiction de suppléance, car il reste hétérodoxe ou schismatique. (Les schismatiques russes qui recevraient la juridiction de suppléance de l'Église pour confesser un homme en péril de mort resteraient hors de l'Église).

Cette juridiction de suppléance doit transiter par le Pape. Vous affirmez donc que, dans le cas d'un Pape, la juridiction est suppléée par le Christ Lui-même. Or, il ne peut y avoir juridiction de suppléance que dans le cas d'actes voulus par l'Église, à moins d'affirmer en conséquence que les volontés du Christ et de l'Église seraient contraires. Car le Christ ne peut donner juridiction de suppléance à un hétérodoxe, pour détruire l'Église qu'il a acquise par son sang. En effet, pour qu'il y ait juridiction de suppléance, il faudrait que les actes posés par l'hétérodoxe occulte fussent voulus par Dieu. Quels actes de juridiction de l'usurpateur au trône de saint Pierre seraient légitimes aux yeux de Dieu ? Nous savons déjà que de tels actes, quels qu'ils soient,

posés par l'usurpateur seraient entièrement nuls, sans valeur, non avendus, illégitimes, comptés pour rien. (Bulle Paul IV §6).

Lors de l'élection au conclave, Dieu ne pourrait pas confirmer la foi d'un hétérodoxe, car il lui manquerait la foi, ce qui est essentiel pour un *papabile*, ie, un pape en puissance, une matière qui peut recevoir la forme de la papauté : un vrai pape *materialiter*. Le Saint-Esprit ne peut pas confirmer et perfectionner la foi qui chez l'hétérodoxe n'existe tout simplement pas. Nous savons aussi que l'hétérodoxie ne peut pas survenir au cours du mandat pontifical, puisque la foi du pape étant confirmée au moment de l'élection, le pape devenu indéfectible ne pourrait pas perdre la foi ; à moins de dire que la prière du Christ faite pour Pierre en Luc 22.31-32, par laquelle la foi de Pierre devait restée ferme, fût de nul effet si Pierre eût voulu défaillir...ce qui est impossible.

L'hérésie n'est plus occulte depuis au moins *Pacem in terris*. Votre remarque sur la juridiction de suprématie n'est donc pas valable pour le Pape. Tout est malhonnête.

Il est curieux tout de même de remarquer que les sujets qui intéressent nos spéculateurs férus de thomisme tournent toujours autour de cas d'exception, aux proportions infimes, voire nulles.

C'est le cas du « pape » hérétique occulte. Quelques ecclésiastiques savaient et ont dénoncés les hérésies de Roncalli avant son élection. L'hérésie n'est plus occulte depuis au moins *Pacem in terris*.

C'est le cas du Pape docteur privé. Combien de documents écrits ou audio peut-on fournir d'un pape docteur privé ? Fournissez-en une seule...

6° Concernant le *Liber Diurnus*, il me semble qu'étant en Italie, il vous est facile d'en trouver un exemplaire. Merci de nous préciser et traduire les deux autres serments faits au couronnement d'un Pape.

7° Ridicule le passage sur le livre de Mme Bessonnet-Favre. L'a-t-il lu ? Qu'il me cite une phrase gnostique dans ce livre, conseillé par le Père de Barenton et l'évêque de Saint-Dié.

8° Toujours et surtout, toujours **rien sur La Salette**. C'est le plus grave ! Comme Mgr Guérard, j'aime La Salette. Je n'aime pas, pas du tout, les ennemis de La Salette, surtout si ce sont des clercs. Il y a quelque chose dans leur tête qui ne fonctionne pas. On en reparlera.

Mais qui est cet abbé Ricossa ?

Une attaque de M. l'Abbé Cazalas

Le 6 février 2020

Ce fut au tour de l'abbé Cazalas de monter au créneau, mais ne nous trompons pas c'est toujours l'abbé Ricossa qui est à la manœuvre. Alors répondons aux Abbés Legal et Cazalas en détail car la situation ne s'améliore pas et est grave. Ce sont deux prêtres qui se croient vertueux en subissant le joug dictatorial de leur supérieur et estiment être obligés de partager ses opinions, sinon.... (pire que Mgr Fellay)

Voici l'email que l'abbé Cazalas, de l'Institut Mater Boni Consilii, envoie à ses fidèles :

expéditeur: Thomas Cazalas

Envoyé: 2020-02-06 14:08

A : undisclosed-recipients:

Sujet: MESSES - CONFIRMATIONS - RÉCOLLECTION - MIRACLES

(...)

P. S. :

Sur notre site (sodalitium.eu), je vous signale nos réponses à M. Louis-Hubert REMY et à ceux qui ont pris parti pour ses accusations contre nous (les prêtres de l'Institut) : il s'agit des 4 derniers articles qui sont à l'affiche et, en particulier, du dernier intitulé "Merci M. Louis-Hubert Remy". Nous prions pour M. Remy et ses amis qui relayent ses accusations contre nous, nous leur pardonnons du fond du cœur et sommes prêts à nous réconcilier de suite s'ils rétractent publiquement leurs insultes calomnieuses à notre égard.

Un jour, S. Ignace fut gravement calomnié. Il décida tout d'abord d'accepter ces humiliations sans rien répondre. Puis, il réfléchit au mal qu'elles faisaient à sa congrégation, et donc au ministère et à l'apostolat qu'elle exerçait auprès des âmes, alors il se défendit publiquement. Comme je vous l'ai dit en sermon, nous sommes les ministres du

*Christ et nous accuser d'être infidèles à la Foi ou lancer contre nous d'autres insultes graves contre notre ministère ou notre personne, c'est signifier que nous sommes des ministres indignes de l'Église et inaptes au ministère. Nous nous devons donc de montrer que les insultes qui nous ont été adressées par Monsieur Remy sont **calomnieuses et que notre ministère est intégralement catholique** (même si nous n'avons pas la sainteté d'un S. Ignace évidemment !).*

*D'autre part, nous avons toujours laissé **totale**ment libres les fidèles d'adhérer ou non à la Thèse de Cassiciacum (même si il nous arrive, quoique rarement !, d'en parler en sermon parce que cette Thèse reste pour nous la description de la situation actuelle de l'Église).*

*De même, notre position sur le fameux "**secret de La Salette**" est parfaitement conforme à la doctrine de l'Église (même si nous tolérons que l'on ne soit pas d'accord avec nous sur ce sujet, pourvu que l'on reconnaisse dans le même temps que ce que nous affirmons n'a rien de non conforme à la Foi). Idem pour nos positions sur **les nouveaux rites des sacrements** (invalidité de tous, sauf du Mariage et du Baptême reçus cependant illicitement chez les modernistes) : n'hésitez pas à m'interroger sur notre position doctrinale et ses arguments à ce sujet.*

Ce texte mérite quelques réflexions, car nos abbés n'ont pas compris (ou ne veulent pas comprendre) et essaient de donner le change pour avoir le beau rôle. Ils pensent ainsi sauver la situation, alors qu'ils l'empirent !

On aura remarqué qu'ils ne répondent à aucune accusation, à aucune demande, à aucune remarque... Quel aveu, quel mépris, quelle méthode, celle des ennemis ! **la conspiration du silence**. Leurs fidèles ne seront pas informés de nos arguments. C'est injuste, ce n'est pas chrétien. Nous, nous nous imposons de donner toujours l'intégralité de leurs textes, pour permettre aux lecteurs d'en juger.

Pire, sur M. Denoyelle, sur son document, sur la Thèse on laisse planer un doute infondé. On l'attaque sur d'autres sujets ou d'autres positions pour le mésestimer et faire croire que Remy, en s'appuyant sur un personnage douteux manque de sérieux. Quels procédés ! et de la part de prêtres !

1° Les insultes injurieuses.

En m'accusant de vous avoir injuriés (*ignobles, menteurs, malhonnêtes, calomniateurs, blasphémateurs, gourou, cloaque d'impureté*, etc. etc.), vous oubliez de dire, contre toute logique, que **c'est la réponse à vos attaques** odieuses, démontées, réfutées et jugées, d'où *ignobles, menteurs, malhonnêtes, calomniateurs, blasphémateurs, gourou, cloaque d'impureté*, etc. etc. Relisez dans le document de l'Institut du 6 janvier 2020, les vingt et une réponses que j'ai faites à vos accusations. Et vous osez parler d'injures de ma part ! Où sont vos réponses à mes questions ? Silence et attaque : *il nous injurie !*

C'est ce qu'on appelle :

L'INVERSION ACCUSATOIRE

propre à certaines personnes mais pas aux catholiques. C'est une signature. C'est odieux de sens logique, de sens moral, surtout de la part de clercs. On se demande où avez-vous étudié votre théologie morale ? C'est pour cela que je cite le sermon de l'abbé Rioult sur le sujet.

*2° Nous prions pour M. Remy et ses amis qui relayent ses accusations contre nous, nous leur pardonnons du fond du cœur et sommes prêts à nous réconcilier de suite **s'ils rétractent publiquement leurs insultes calomnieuses à notre égard**.*

Quelle hypocrisie ! et là encore **quelle inversion !** Et bien je prie l'Institut et ses prêtres qui relaient ces accusations contre moi, je leur pardonne du fond du cœur et suis prêt à me réconcilier de suite s'ils rétractent leurs insultes calomnieuses à mon égard. Commencez par donner l'exemple. J'attends.

3° Votre ministère *intégralement catholique* ?

Et vous commencez par un ministère "divergeant" avec la plupart de vos fidèles sur trois points importants : *totale*ment libres les fidèles d'adhérer ou non à la Thèse de Cassiciacum, *secret de La Salette*, les *nouveaux rites des sacrements*. Et vous auriez pu ajouter : *Rampolla*, *l'Apocalypse* et peut-être même *Fatima*, dont vous ne parlez jamais et dont on dit que votre position est très réservée sur ce sujet. **C'est du libéralisme !** Chacun peut penser ce qu'il veut sur ces différents points de première importance, (comme l'abbé Jocelyn Legal avec son frère Thomas, prêtre lui aussi) n'est pas vraiment catholique.

Intégralement catholique ? quand on voit l'abbé Le Gal distribuer la sainte communion à tout un village qui ne connaît que la religion conciliaire (lors de l'enterrement d'une nièce de Mgr Guérard, auquel je participais) ;

ou l'abbé Murot, lors d'un pèlerinage à Lourdes, donnant la communion à tout venant, ce qui a amené un de mes amis présent à ne plus jamais assister à une messe de l'Institut.

Avez-vous compris votre erreur, avez-vous demandé pardon, fait pénitence, mais surtout promis que vous ne recommenceriez pas.

Vous faites de la *Thèse* une obligation : par exemple, vous n'avez pas voulu ordonner l'abbé Roger parce qu'il ne croyait pas à la thèse ; pour La Salette, Crézan, consacré à La Salette a préféré se passer de vos prêtres plutôt que de vous suivre sur vos positions (qui n'étaient pas celles de Mgr Guérard).

Vous dites : *Remy fait du tort à notre ministère*. **NON, c'est vous par vos erreurs qui faites du tort à vous-même**. Quand apprendrez-vous que ce n'est celui qui dénonce l'erreur qui amène la division, mais celui qui l'enseigne. Vous vous consolez en voyant vos fidèles vous suivre, même dans vos erreurs. Je sais depuis 60 ans que les fidèles tenant surtout aux sacrements, suivent leur curé même dans leurs erreurs et quand leur curé tombe, ils tombent avec. Rares sont ceux qui savent faire la différence entre la vérité et l'erreur quand les apparences sont bonnes. On l'a vu depuis 60 ans.

Vous acceptez de dire des messes dans des lieux profanés, oui profanés, même et surtout s'ils sont prestigieux.

Non, votre ministère n'est pas intégralement catholique.

Bien sûr vous m'accuserez d'**EXCESSIF**. Je connais. Mais mon Dieu, son Église, ses saints, sont excessifs, toujours excessifs. Comme la FSSPX, distributeurs de sacrement, vous vous contentez de consommateurs de sacrements et **libéraux**.

C. CONCLUSION

Mrs les abbés, **ne tremblez-vous pas** en ayant vu les trahisons, les abandons, les apostasies des prêtres de votre enfance, celles de Mgrs Munari, Williamson, Faure, de dom Gérard, de Bédouin, de de Nantes, de dom Augustin, de Flavigny, mais aussi celles de vos anciens confrères les abbés Aulagnier, Laguérie, de Blignièrès, Lucien, de Tanoüarn, Barthe, etc. , etc. ?

N'avez-vous pas compris qu'à chaque fois ces traîtres avaient composé sur un ou plusieurs points, avaient été repris et abandonnés dans leur obstination, Dieu les avait définitivement **vomis car tièdes** ? Car c'est alors que la phrase de saint Paul (Hb. VI, 4-6) s'est toujours vérifié : "**Car il est impossible pour ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, qui ont goûté la douceur de la parole de Dieu et les merveilles du monde à venir, et qui pourtant sont tombés, de les renouveler une seconde fois en les amenant à la pénitence, eux qui pour leur part crucifient de nouveau le Fils de Dieu et Le livrent à l'ignominie**".

Mrs. Les Abbés, vous êtes très savants sur plusieurs points et on sait l'apprécier ; mais en vous écoutant, on voit que vous êtes trop courts sur plusieurs sujets que nous avons étudiés depuis 60 ans : sur l'analyse et l'origine de la crise ; sur l'effondrement de la société civile et religieuse ; sur la disparition des vocations ; sur l'erreur socialisée ; sur la vocation et la mission de la France ; sur le Règne du Sacré-Cœur ; sur la connaissance de l'ennemi ; sur la démonologie ; sur les vrais et faux maîtres ; sur le manque de surnaturel ; sur le sel affadi et ses conséquences ; sur la grille amis-ennemis ; sur l'analyse de la structure de la société ; sur le libéralisme ; sur le vrai antilibéralisme ; sur les auteurs antilibéraux ; sur les chrétiens bourgeois, libéraux, mondains ; sur la restauration ; sur une élite de combattants ; sur le gouvernant ; sur les prophéties ; sur la vraie et fausse mystique ; et même sur la vie de l'âme et la direction des âmes ; etc.

Craignez d'être vomis de Dieu.

L'Adversaire pour arriver au résultat d'aujourd'hui a tout étudié, dans tous les détails, attaquant avec patience et méthode des chrétiens endormis, mous, vaniteux, paresseux, aux études trop médiocres, imprégnées d'un mélange de vrai et de faux, alors que les auteurs antilibéraux avaient tout vu, compris et enseigné. Nous n'avons eu qu'à les découvrir, étudier, suivre leurs exemples, et faire connaître.

Nous sommes arrivés à un niveau maladif de la thèse. La fou-thèse les rend fous.

Alors que reste-t-il à faire ?

Pour moi, M. l'abbé Ricossa, M. l'abbé Belmont, comme je l'ai fait pour les abbés Poisblaud, Paladino, Lafitte, Mgrs Williamson et Faure, pour Avrillé, et autres, **je vous abandonne à la justice de Dieu**. Ce sera mon dernier mot.

« Si quelqu'un M'aime, il garde Mes commandements... »

IL VEUT NOTRE CONVERSION.

BON CARÊME !

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Sur les « bêtises » de M. les Abbés Belmont et Ricossa reçues d'un ami

Alors concernant Bergoglio et l'erreur commune C. 209 avancé comme prose le 5 mars 2020 par l'I.M.B.C a votre rencontre, il faut voir ce que dit le canon 16 ... Mais au préalable :

Du Traité de droit canonique de Naz sur le canon 209 :

R. Naz, TRAITÉ DE DROIT CANONIQUE, t. I, p. 361, 496 a écrit :

Le canon 209 dit : L'Église supplée, c'est à dire rend directement valable l'acte qui par défaut de juridiction eût été nul, sans cette suppléance. Il est clair que l'Église ne supplée par ce moyen qu'à un **vice de droit ecclésiastique**, non de droit naturel ou divin, non par exemple dans le cas où celui qui agit ne serait pas prêtre.

- <http://www.sodalitium.eu/reponse-deja-donnee/>

Can. 16

§ 1 Aucune ignorance des lois irritantes ou inhabilitantes n'excuse de les observer, sauf stipulation contraire.

§ 2 L'ignorance ou **l'erreur** portant sur la loi ou sur la peine ou sur le fait propre ou **sur le fait d'autrui quand il est notoire n'est généralement pas présumée** ; elle est présumée en ce qui concerne le fait d'autrui dépourvu de notoriété, sauf preuve du contraire.

Le canon 16 stipule donc que *l'erreur* sur le *fait notoire* d'autrui n'est pas présumée, et donc, l'erreur commune non plus... à moins que l'on soutienne que Bergoglio n'est pas notoirement hérétique !?

Qui plus est, une fois que l'individu devient publiquement hérétique (à plus forte raison lorsque c'est notoire), le canon 188 intervient *ipso facto* :

Can. 188

En vertu de la renonciation tacite admise *ipso jure*, **sont vacants 'ipso facto' et sans aucune déclaration, quelque office que ce soit si le clerc :**

- 1° Fait profession religieuse, sauf si doit être tenu compte des prescriptions du Can. 584, en ce qui concerne les bénéfices ;
- 2° Est négligent à prendre possession de l'office qui lui a été conféré dans le temps utile établi par le droit, ou si le droit ne dit rien, dans le délai fixé par l'Ordinaire ;
- 3° Accepte un autre office ecclésiastique incompatible avec le premier et obtient la possession pacifique de celui-ci ;
- 4° **Dévie publiquement de la foi catholique ;**
- 5° Conclue un mariage, même s'il est seulement civil ;
- 6° Conclue un engagement dans l'armée contrairement au Can. 141 § 1.
- 7° Abandonne sans juste cause, de sa propre autorité, l'habit ecclésiastique, et, averti par son Ordinaire, refuse de le reprendre dans un délai de un mois à partir de la monition reçue.
- 8° Abandonne illégitimement la résidence à laquelle il est tenu, et sans aucun empêchement légitime, n'obéit ni ne répond, dans le délai fixé par l'ordinaire, à la monition reçue de celui-ci.

En conséquence, la succession légitime étant matérielle et formelle, si la succession formelle n'existe plus ... c'est que la succession apostolique légitime n'existe plus également.

378. – 4 L'Église grecque n'a pas l'apostolicité. – Apparemment l'Église grecque possède une succession continue dans son gouvernement. Dans l'Église russe en particulier les évêques exercent l'épiscopat à titre de successeurs des apôtres. Il s'agit donc de vérifier si leur titre est authentique, et si cette continuité matérielle dont nous constatons l'existence est en même temps une succession légitime. Il faut donc que la note d'apostolicité soit contrôlée par les autres notes, et spécialement par celles d'unité et de catholicité. Or, comme nous venons de la voir qu'elle n'a pas celles-ci, nous pouvons conclure par le fait qu'elle n'a pas davantage celle-là, **que son apostolicité matériellement continue n'est pas une succession légitime et que si elle a toujours le pouvoir d'ordre, elle a perdu désormais le pouvoir de juridiction.**

MANUEL D'APOLOGÉTIQUE – INSTRUCTION à la Doctrine Catholique – L'abbé A. BOULENGER – [Nihil obstat, Imprimatur 1920] – LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE – 3ème partie : La vraie Église. Section I. Recherche de la vraie Église. Chap. II. p. 383.

De plus, la note d'apostolicité est une note visible, une propriété visible et extérieure :

R.P. Falcon, La crédibilité du dogme catholique, p.489 a écrit : On peut définir la note : une propriété qui manifeste **extérieurement** l'Église en tant que société fondée par le Christ. Elle est donc une propriété de l'Église, et une propriété **visible**, plus facile à reconnaître que la vérité même de l'Église.

Cela n'a rien à voir avec la spéculation théologique stupide selon laquelle l'apostolicité de l'Église est *en puissance, n'existe pas*, etc... Si ces individus assurent que *matériellement* et *pas légitimement* la succession apostolique... c'est que tout simplement ils n'assurent pas la succession apostolique (point).

L'Apostolicité, par la succession non interrompue des pasteurs et le soin jaloux qu'a toujours mis l'Église à garder inviolablement le dépôt sacré de la doctrine apostolique.

2° En outre, ces notes sont inséparables de l'Église de Jésus-Christ, car elles sont des propriétés essentielles et aucune d'elles ne pourrait disparaître sans déformer et détruire l'œuvre divine.

3° Enfin, elles ne peuvent se trouver réunies dans une église fausse, **pas même matérielle-ment.**

COURS ÉLÉMENTAIRE D'APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE - Par M. M. RUTTEN Chanoine Vicaire Général, Supérieur du Grand Séminaire de Liège – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE – (3ème édition) - Approbation : THÉODORE, Évêque de Liège 1879, VICTOR JOSS. Évêque 1882 – IV PARTIE – l'Église - Chap. XXI, §1 – Des notes de l'Église en général, p.278

L'erreur commune (c. 209), **c'est principalement l'erreur de fait qui est visée, et non l'erreur de droit.** C'est-à-dire que si on se pointe dans une chapelle quelconque publiquement hérétique, en pensant que la juridiction ordinaire ou déléguée n'est pas nécessaire et qu'on peut communier avec n'importe quel "chapelle", nous sommes dans une erreur de droit. Cette notion de suppléance CANONIQUE de juridiction dans l'Église pour des cas accidentels uniquement, est une juridiction suppléée quand on croit réellement à tort que le ministre en question a une juridiction ordinaire ou déléguée. Tout pouvoir de juridiction qui n'est pas ordinaire ou délégué — en l'occurrence la juridiction canonique suppléée au moyen du canon 209 — doit être interprété d'une manière stricte (c. 200). Non seulement leur [Mater Boni Consilii] manière d'interpréter cette suppléance dans un cas

particulier n'est pas stricte, mais, de plus, elle n'a rien à voir avec le sens véritable de cette notion. En d'autres mots, il y a suppléance canonique dans certains cas, c'est parce que l'autorité ecclésiastique a déjà statué auparavant que dans ces cas uniquement au sens strictes (c. 200), elle accordait la juridiction en l'acte même au prêtre comme par exemple prévu au canon 882 [sacrement de pénitence], au prêtre non approuvé par l'ordinaire.

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas de droit divin que saint Pierre a, et pour toujours, des successeurs dans sa primauté sur l'Église universelle, qu'il soit anathème. » (*Pastor Aeternus*, Vatican 1870 – S.S. Pie IX).

Cette succession formelle ininterrompue doit s'entendre **moralement**.

La première sottise, donc, est que *Mater Boni Consilii* enseigne ex cathedra que le Pape est une personne physique et non une personne morale. Démontrant ainsi sa parfaite et absolue ignorance en la matière. Car, le Pape ...c'est un office ! **UNE PERSONNE MORALE NON COL-LÉGIALE** ! (C. 100)

R.P. Augustine, A COMMENTARY ON CANON LAW, t.2, p.7 a écrit : Même si tout le corps des fidèles venait à cesser d'exister, **le Souverain Pontife serait encore une personne morale**. [...] Sans exagérer, nous pouvons dire que le Pape est une entreprise à lui seul en vertu de sa souveraineté, à l'instar du Roi sous la loi anglaise.

Le même raisonnement est à faire avec par exemple le curé d'une paroisse :

R.P. Mothon, INSTITUTIONS CANONIQUES, t.1, p. 280 a écrit : **Le curé est une personne morale**, en ce sens que tous les prêtres, qui se succèdent dans une même cure, y jouissent des mêmes droits, et y sont astreints aux mêmes devoirs.

La deuxième sottise consiste en ce que le *Mater Boni Consilii* croit que la personne morale du Saint-Siège pourrait survivre à la mort du Pape ...mais pas à ceux qui l'ont élu. Ainsi, la personne morale ne pourrait survivre à la disparition de personnes physiques ...qui ne la composent pas. Bref, *Mater Boni Consilii* ne comprend **STRICTEMENT** rien à la notion de personne morale. Or, dans la citation du Père Augustine, ce qui est *hypothétique et conditionnelle* ce n'est pas que le Pape est une personne morale... mais plutôt la proposition suivante : *si tout le corps des fidèles venait à cesser d'exister*, et alors le Père Augustine enchaîne avec une vérité canonique et théologique : *le Souverain Pontife serait encore une personne morale*.

Notre *Mater Boni Consilii* : dans *Sodalitium* a écrit :

...**le cardinal élu** par le Conclave n'est pas dans la même situation que **les cardinaux qui n'ont pas été élus : ils sont matière éloignée alors que lui est matière prochaine au pontificat suprême** ! Et tant qu'il se trouve dans cette situation d'élu mais pas encore Pape, (situation pour laquelle n'est déterminé aucun délai maximum) (5), il est le seul à pouvoir être désigné au Pontificat, à l'exclusion de tout autre sujet. Il a donc ce que Cajetan et Bellarmin considèrent comme l'élément matériel de la papauté. Il peut donc être appelé – spéculativement – “pape materialiter”.

Selon le *Sodalitium* :

1- Les cardinaux non élus sont matière éloignée.

2- Le cardinal élu est matière proche.

Or :

R.P. Augustine, A Commentary on the New Code of Canon Law t. II, p. 210 a écrit : Le [Souverain] Pontificat [...] Nous pouvons dire que **l'élection est l'élément matériel éloigné**, tandis que **le consentement de l'élu est *materia proxima* (matière prochaine)**, auquel est ajoutée la forme divine de la Primauté personnifiée par l'évêque Romain.

Selon le célèbre canoniste Augustine :

1- Les cardinaux non élus ne sont pas matière éloignée puisque c'est l'élu.

2- Le cardinal élu n'est pas matière proche jusqu'à ce qu'il donne son consentement.

Pour faire simple, il faut rappeler une chose : La genèse de cette thèse fait suite à un apriori hétérodoxe. C'est-à-dire que cet apriori affirme que l'infaillibilité n'est promise aux papes que pour un temps, pas jusqu'à la fin des temps.

En effet, Dans le cahier N° 1 de 1979 du P.Guérard écrit : le n°1, qui est l'exposé de la Thèse ? je trouve à la note 20 de l'Avertissement, p.31 :

Jésus a dit : « **Je suis avec vous jusqu'à la consommation d'un temps** (aïôn=éon) » **et non** : « **Je suis avec vous jusqu'à ce que Je revienne** ». Pourquoi ne dit-Il pas que l'achèvement de cette durée déterminée (aïôn=éon, un temps, une ère) doit coïncider avec la Parousie (Matt 24,30) ? Jésus n'exclut pas que, ce « temps » étant consommé, ce qui peut avoir lieu avant la Parousie, Il soit toujours avec les Apôtres (et leur successeurs), mais n'a-t-il pas voulu signifier, en ne parlant ni de la Parousie, ni donc de la fin du temps et de la consommation des siècles, que cet « être avec » demeurerait temporairement en suspens de Son côté, en attente du côté des siens pendant que le « mystère d'iniquité s'accomplit (2 Thess 2, 7) »... » jusqu'à ce que le Seigneur Jésus détruise l'impie par le souffle de Sa bouche et l'anéantisse par l'éclat de Son avènement (2 Thess 2,) « Nous n'avons à savoir ni le jour ni l'heure (Matt 25, 13) » ; ce qui nous importe, à nous qui sommes conscients de vivre la fin d'un temps, c'est que Jésus, l'Auteur et le Consommateur de la Foi (Heb 12, 2) soit avec ceux dont le si ardent et pour autant unique désir est de conserver sur terre la Foi qui L'y accueillera. - 11.02.79 -

D'où vraisemblablement sa rétractation ultérieurement ?..